

# Table des matières

## 02. L'organisation générale du CNRS

### 02.03 Le conseil d'administration

#### 02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil d'administration du CNRS - DEC131152DAJ - 04/04/2013

#### 02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 28/03/2013 du CNRS - - 28/03/2013

### 02.05 Les instituts du CNRS

#### 02.05.01 Les instituts

##### 02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

- Décision portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC131427DAJ - 18/04/2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'institut de Chimie M. Dominique Massiot - DEC131039DAJ - 02/04/2013

### 02.08 Le CNRS en région

#### 02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC131272DAJ - 19/04/2013

## 07. Mesures particulières du CNRS

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.04. 2012

- Décision DEC122309DCIF du 27/08/2012 portant nomination de Monsieur Djellali KACHER agent comptable secondaire de la délégation Paris A du CNRS et cessation de fonctions de Monsieur Benoît Labatut agent comptable secondaire de la délégation Paris A du CNRS - DEC122309DCIF - 27/08/2012

##### 07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC131204DR01 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Sébastien LORENZINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management - DEC131235DR01 - 14/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas BRIAND, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7152 intitulée Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action (LPPA) - DEC130927DR01 - 20/03/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Luc CHOUKROUN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management - DEC131234DR01 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Laure DERAT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR8171 - DEC130868INSHS - 29/03/2013

- Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC131205DR01 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Christine RIVIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien - DEC131233DR01 - 14/02/2013

#### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.05. 2013

- Cessation de fonctions d'une assistante de prévention AP - Cécile Pebay UMR8640 - DEC130787DR02 - 05/03/2013

- Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI aux fonctions de chargé de mission - DEC130918INC - 02/04/2013

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.05. 2013

- Décision DEC131516DCIF portant cessation de fonctions de Mme Pascaline SAWADOGO, agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France » secteur est du CNRS - DR 03, à compter du 1er mai 2013 - DEC131516DCIF - 29/04/2013

- Décision DEC131517DCIF portant nomination de Monsieur Luc Ravoux, agent comptable secondaire par intérim, de la délégation « Ile de France », secteur est - DR03 à compter du 1er mai 2013 - DEC131517DCIF - 29/04/2013

- Nomination par intérim de M. Salah Naili aux fonctions de directeur et Mme Gilberte Chambaud aux fonctions de directrice-adjointe de l'UMR8208 - DEC130793INSIS - 15/04/2013

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.05. 2013

- Décision portant nomination de Jean-Claude Barbet - UMI3191 Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information - DEC131189DR04 - 09/04/2013

- Décision portant nomination de Jessica Martinez - UMR8000 LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE - DEC131190DR04 - 11/04/2013

- Décision portant nomination de François Marabelle - UMR8212 Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement - DEC131193DR04 - 16/04/2013

- Décision portant nomination de Anne-Pascale Jaudier - IFR115 Génomes, Transcriptomes, Protéomes - DEC131187DR04 - 09/04/2013

- Décision portant nomination de Jean-Pierre Scarpelli - FRC3115 Centre de recherche de Gif-sur-Yvette - DEC131183DR04 - 08/04/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - S.M. Zaoui - UPR3404 - DEC131047DR04 - 01/03/2013

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.05. 2013

- Décision DEC131224DCIF du 05/04/2013 portant cessation de fonctions de Jean-François Walter, agent comptable secondaire de la délégation Ile de France secteurs ouest et nord du CNRS (DR 05) - DEC131224DCIF - 05/04/2013

- nomination du directeur adjoint l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée Professions Institutions Temporalités M Laurent WILLEMEZ - DEC130897INSHS - 08/04/2013

- Décision portant nomination de M. Luc Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses LULI. - DEC130832DR05 - 01/03/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Hélène Coulis, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY500 intitulée Délégation Ile-de-France Ouest et Nord. - DEC130331DR05 - 15/01/2013

- Décision de nomination de Mme Blandine NOUVEL aux fonctions de directrice du GDS3378 - FRANTIQ, à compter du 7 janvier 2013 - DEC130707INSHS - 26/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Elodie Dubois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7653 intitulée Hétéroéléments et coordination -

DEC130828DR05 - 26/02/2013

- Décision 131316DCIF du 10/04/2013 portant cessation de fonctions de M. Jean-François Walter, agent comptable secondaire de la délégation "Ile de France" secteurs ouest et nord du CNRS -

DEC131316DCIF - 10/04/2013

- Décision portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - DEC131458DR05 - 19/04/2013

- Décision DEC131326DCIF du 12/04/2013 portant nomination de Monsieur Luc Ravoux, agent comptable secondaire par intérim, de la délégation "Ile de France" secteurs ouest et nord à compter du 17 avril 2013 - DEC131326DCIF - 12/04/2013

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de Céline Dirand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. - DEC130655DR06 - 18/03/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Buchmann Marianne, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre Est. - DEC131151DR06 - 02/04/2013

- Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER et de M. Philippe de DONATO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR7359 intitulée "GéoRessources" - DEC131208INSU - 22/04/2013

- Décision de nomination aux fonctions d'Assistant de Prévention de Monsieur Michel Aubert au sein de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée institut de recherche sur les ARCHEOMATERIAUX, laboratoire de métallurgie et culture. - DEC131003DR06 - 10/04/2013

- Décision portant nomination de Grégory Gadret aux fonctions d'assistant de prévention de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - DEC130656DR06 - 18/03/2013

- Décision de nomination aux fonctions d'Assistante de Prévention de Madame Sylvie Danin pour le MOY600 - Délégation Centre Est. - DEC131012DR06 - 02/04/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Julien FATOME, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. - DEC130653DR06 - 08/02/2013

- Décision de nomination de M. Rémi MARTINEAU comme directeur par intérim de l'UMR6298 ARTeHis pour la période du 2 décembre 2012 au 31 juillet 2013 - DEC130251INSHS - 19/02/2013

- Décision portant nomination de Juan Arocas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. - DEC130654DR06 - 18/03/2013

- Décision portant nomination de Olivier Servas, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - DEC131508DR06 - 26/04/2013

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Timothy MCKENNA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR5265 intitulée « Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés » - DEC130825INC - 27/03/2013

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.05. 2013

- Portant modification de la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC130919INC - 19/04/2013

## 07.01.09. DR10

### 07.01.09.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Emilie Couzigne aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - DEC130623DR10 - 28/02/2013
- Décision portant nomination de Mme Caroline Schneider aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) - DEC130514DR10 - 28/02/2013
- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie Heckel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) - DEC130528DR10 - 28/02/2013
- Décision portant renouvellement de nomination de Melle Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Christian GAUTHIER, M. Nicolas GIUSEPPONE, M. Jean-François LUTZ aux fonctions de sous-directrice et sous-directeurs de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée "Institut Charles Sadron" - DEC131246INC - 08/04/2013
- Décision portant nomination de M. Michel Buchholz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) - DEC130724DR10 - 28/02/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Olivier Dalbavie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg - DEC130855DR10 - 11/03/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3578 intitulée Cultures et Sociétés en Europe - DEC130606DR10 - 28/02/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Eric Schaeffer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - DEC130617DR10 - 28/02/2013

## 07.01.10. DR11

### 07.01.10.04. 2012

- Nomination de Mme Rachel THOMAS aux fonctions de directrice-adjointe de l'UMR1563 "Ambiances architecturales et urbaines", à compter du 1er janvier 2013 - DEC123239INSHS - 21/03/2013

### 07.01.10.05. 2013

- Décision nomination d'O.MAGAND(LGGE)aux fonctions de personne compétente en radioprotection pour les personnels du CNRS travaillant dans les UMR CNRS/CEA - DEC121285DR11 - 17/12/2012
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. André-Jean Attias, directeur par intérim et de M. Frédéric Chandezon, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) » - DEC130803INP - 18/04/2013
- Décision de nomination AP de Jennifer FIZE - LCBM : UMR5249 - DEC131473DR11 - 20/04/2013

## 07.01.11. DR12

### 07.01.11.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent LONG, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (P2IM) - DEC130396DR12 - 06/02/2013
- Décision de nomination de Julia Fargeot aux fonctions d'adjointe au responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Provence et Corse - DEC131123DR12 - 28/03/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme LUCIE SUBIRANA aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7232 intitulée BIOM - DEC131288DR13 - 09/04/2013

07.01.12.05. 2013

- nomination de Mme Sylvie MAZZELLA, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7305 intitulée LAMES. - DEC130613INSHS - 08/04/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BENARAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER). - DEC130552DR15 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Sabrina BICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - DEC130554DR15 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe AUGUET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC130421DR15 - 11/02/2013

- Décision portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) - DEC130615DR15 - 18/02/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric NAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - DEC130620DR15 - 18/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire CARRION, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL) - DEC130425DR15 - 12/02/2013

- Décision de nomination de chargé de mission de M. Pierre-Yves SAILLANT - DEC130277INSHS - 21/02/2013

- Décision portant nomination de M. Roger DE BREZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) - DEC130466DR15 - 12/02/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric LOUERAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) - DEC130478DR15 - 12/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3551 intitulée Archéovision - UPS SHS - 3D - DEC130500DR15 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de Mme Chantal TRIBOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) - DEC130602DR15 - 18/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Eric LAURICHESSE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UPR8641 intitulée Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) - DEC130423DR15 - 12/02/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît ETCHEVERLEPO en tant qu'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange - DEC131044DR16 - 26/03/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M.Eric GOLUBIC, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMS3365 intitulée Unité Mixte de service de l'OSU-Réunion - DEC131019DR16 - 25/03/2013
- Décision portant nomination de Mme Hélène LENISTON aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Michel-Ange - DEC131207DR16 - 03/04/2013
- Décision portant nomination de Mme Fanny Destombes aux fonctions d'adjointe de la responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Michel-Ange - DEC131210DR16 - 03/04/2013
- Décision portant cessation de fonctions de M.Stéphane RICHARD, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMS3365, intitulée Unité mixte de service de l'OSU-Réunion - DEC131015DR16 - 25/03/2013

## 07.01.16. DR17

### 07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de Didier Guillot, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel - DEC131031DR17 - 26/03/2013
- Décision portant nomination de Véronique Biquand, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - DEC131029DR17 - 04/04/2013
- Décision portant nomination de Frédéric Gloaguen, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique - DEC131024DR17 - 28/03/2013
- Décision portant nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire Européen de la Mer - DEC131004DR17 - 25/03/2013
- Décision portant nomination de Christophe Héligon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de service UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénope - DEC131030DR17 - 12/04/2013
- Décision portant nomination de Jean-Michel Barbet, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - DEC131018DR17 - 26/03/2013
- Décision portant nomination de Guillaume Raffy, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes - DEC131370DR17 - 12/04/2013
- Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines - DEC131368DR17 - 13/04/2013
- Décision portant nomination de Carole Goma-Broussard, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire - DEC131345DR17 - 15/04/2013
- Décision portant nomination de M. Bernd Grambow aux fonctions de chargé de mission pour le défi needs. - DEC130820IN2P3 - 12/04/2013
- Décision portant cessation de fonctions de Florence L'Hostis, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans - DEC130663DR17 - 27/02/2013
- Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin - DEC131367DR17 - 29/04/2013

- Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7150 intitulée Mer et Santé - DEC131366DR17 - 24/04/2013

- Décision portant nomination d'Olivier Garo, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes - DEC131495DR17 - 26/04/2013

- Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules - DEC131364DR17 - 11/04/2013

- Décision portant nomination de Boris Martin, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes - DEC131351DR17 - 18/04/2013

#### 07.01.17. DR18

##### 07.01.17.04. 2012

- UMR7338 Cessation de fonctions d'un(e) assistant(e) de prévention AP / ACOMO - DEC123144DR18 - 25/03/2013

##### 07.01.17.05. 2013

- Décision DEC130977DCIF du 22/03/2013 portant nomination Gery DUPONCHEL, agent comptable secondaire de la délégation "Nord, Pas-de-Calais, Picardie" à compter du 1er avril 2013 et cessation de fonction de Dominique Gallois - DEC130977DCIF - 22/03/2013

#### 07.01.20. Administration centrale

##### 07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines - DEC130980DAJ - 29/03/2013

- Décision portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques - DEC130964DAJ - 29/03/2013

- Décision 131317DCIF du 10/04/2013 portant nomination de M. Jean-François Walter aux fonctions de chef du Service Central du Traitement de la Dépense à la direction des comptes et de l'information financière - DEC131317DCIF - 10/04/2013

- Décision DEC130639DCIF du 05/04/2013 portant nomination de M. Jean-François Walter aux fonctions de chef du service du traitement central de la dépense à la direction des comptes et de l'information financière - DEC130639DCIF - 05/04/2013

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Robert Chénorkian aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - DEC130982DAJ - 29/03/2013

- Décision portant nomination de M. Gérard Eldin aux fonctions de délégué scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

- DEC131276DAJ - 23/04/2013

- Décision de nomination de chargée de mission de Maria-Teresa PONTOIS - DEC130278INSHS - 21/02/2013

- Décision de nomination de Monsieur Didier Binder en tant que chargé de mission - DEC131016INEE - 19/04/2013

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.05. 2013

- Décision de nomination de chargé de mission de M. Alain BIDEAU - DEC130638INSHS - 12/03/2013

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### 07.02.01. DR1

#### 07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BORSENBARGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse organique et modélisation par apprentissage - DEC131437DR01 - 22/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Rita HERMON-BELOT, directrice de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131063DR01 - 28/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse organique et modélisation par apprentissage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131436DR01 - 22/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Nathalie DANGLES-LUCA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - DEC131064DR01 - 28/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX, directrice de l'unité GDR3476 intitulée Statistiques et santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131283DR01 - 10/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Annie RAOULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3476 intitulée Statistiques et santé - DEC131284DR01 - 10/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Laure DERAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains - DEC131435DR01 - 22/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Natalia ALVES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles, (MASCIP0) - DEC131419DR01 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles (MASCIP0), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131418DR01 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131420DR01 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Florence DELTEIL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales - DEC131421DR01 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131434DR01 - 22/04/2013

### 07.02.02. DR2

#### 07.02.02.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane Zaleski par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR7190 - DEC131132DR02 - 15/03/2013

### 07.02.04. DR4

#### 07.02.04.05. 2013



- Délégation de signature de D. Dowek à ses collaborateurs - FR2764 - DEC130891DR04 - 01/03/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à D. Dowek et ses collaborateurs - FR2764 - DEC130890DR04 - 01/03/2013

- Délégation de signature de S.I. Niculescu à ses collaborateurs (UMR8506) - DEC131386DR04 - 01/04/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à S.I. Niculescu et ses collaborateurs (UMR8506) - DEC131385DR04 - 01/04/2013

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M.Yvan Martel directeur de l'unité UMR7640, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'École Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131141DR05 - 29/03/2013

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Rémi Martineau, directeur par intérim de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120882DR06 - 01/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Martine Clouzot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ». - DEC120883DR06 - 01/02/2013

##### 07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Annie Dumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ». - DEC130886DR06 - 01/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Rémi Martineau, directeur par intérim de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130884DR06 - 01/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Bruno Jeandidier et Catherine Tromson-Pallix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée ». - DEC130955DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Eric Gaffet, directeur de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130023DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Bertrand Koebel, directeur de l'unité UMR7522 intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130954DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit et Jeanine Fourier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire » - DEC130012DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Blin, directeur de l'unité FR2843 intitulée « Institut Jean Barriol » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130001DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Alain Durand, directeur de l'unité FRE3564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130011DR06 - 01/01/2013

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Charles Moretti, responsable de l'antenne de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique basée à Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120474DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Berard, responsable de l'antenne de l'UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie basée à Bourg-en-Bresse, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120470DR07 - 01/12/2012

#### 07.02.07.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Magnin, directrice de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131221DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique Mouchiroud, directrice de l'unité UMR5558 intitulée Biométrie et biologie évolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131222DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana Nazir, directrice de l'unité UMR5304, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130959DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François-Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131119DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Berger, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131225DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Giroux, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131226DR07 - 20/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François-Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131120DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Yvan Moëgne-Loccoz, directeur de l'unité UMR5557 intitulée Ecologie microbienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131314DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Guiderdoni, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131315DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Chiffolleau, directeur de l'unité UMR5648, intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131090DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jan Traas, directeur de l'unité UMR5667, intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131091DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Chanfray, directeur de l'unité UMR5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131093DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Schiano, directeur de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131094DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Falvard, directeur de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131095DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Plane, directeur de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131096DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur de l'unité USR6402, intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131097DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur de l'unité USR6402, intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131098DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas Reveyron, directeur de l'unité UMR5138, intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131110DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Loïc Blum, directeur de l'unité UMR5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131114DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Verrier, directeur de l'unité UMR5305 intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131117DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Verrier, directeur de l'unité UMR5305 intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131121DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole Cotte-Pattat, directrice de l'UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131172DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Villard, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131173DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal Andraud, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131219DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Buffat, directeur de l'unité FR3403 intitulée Fédération Lyonnaise de modélisation et sciences numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131256DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana Nazir, directrice de l'unité UMR5304, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130966DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130968DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert Deleage, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130969DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert Deleage, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130970DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Sayn, directrice de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130971DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Hugues Dechaux, directeur de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131223DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jocelyn Bonjour, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre de thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130965DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Balanche, directeur de l'unité UMR5291, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130967DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Brylinski, directeur de l'unité UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131330DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Dauxois, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131331DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Wolfram Wobrock, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131332DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Téléspore Sime-Ngando, directeur de l'unité UMR6023 intitulée Microorganismes : génome et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131333DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Serge Guimond, directeur de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131334DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc Peiry, directeur de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131335DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Quilliot, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131336DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabeth Mironescu, directrice de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130972DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette Charleux, directrice de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130973DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Chevallier, directrice de l'unité UMR5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130974DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Villeval, directrice de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130975DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Jannick Rumeau, directrice de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et Polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130976DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Boire, directeur de l'unité UMR6284 intitulée Image Sciences for Interventional Techniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131337DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Dhome, directeur de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

DEC131338DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michael Heusener, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131339DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Bachelery, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131340DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Jurdic, directeur de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131341DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Germain Gillet, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131342DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Fourcade, directeur de l'unité USR3010 intitulée Laboratoire Joliot-Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131343DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Raffaele Flaminio, directeur de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des matériaux avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131344DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131346DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Charles Moretti, responsable de l'antenne de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique basée à Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131100DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Berard, responsable de l'équipe basée à Bourg-en-Bresse de l'UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131101DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Jannick Rumeau, directrice de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et Polymères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131104DR07 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France Joubert, directrice de l'unité UMR5306, intitulée Institut Lumière Matière, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131107DR07 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France Joubert, directrice de l'unité UMR5306, intitulée Institut Lumière Matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131108DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Rieutort, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131347DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Bayart, directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131348DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Hatem Fessi, directeur de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131267DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Joly, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131268DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-François Moreau, directeur de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131270DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pascal Bassino, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131271DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Claude de Meric de Bellefon, directeur de l'unité UMR5285 intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131307DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Puisieux, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131308DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lance, directeur de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131309DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Joël Courbon, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131310DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Denis Mazuyer, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131311DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Florent Pigeon, directeur de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire Hubert Curien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131312DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Mouchiroud, directeur de l'unité UMR5534 intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131313DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Leclercq, directeur de l'unité GDR3305 intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131358DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Manchon, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131359DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Claude-Henri Lamarque, directeur de l'unité GDR3437 intitulée Dynamique des structures et approches de dynamique non linéaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131360DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Agilio Padua, directeur de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131361DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Lefèvre, directeur de l'unité GDR3543 intitulée Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131363DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jocelyn Bonjour, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre de thermique de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130956DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130957DR07 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Balanche, directeur de l'unité UMR5291, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130958DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Peyrin, directrice de l'unité GDR2647, intitulée STIC Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130983DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sandra Teston-Bonnard, directrice de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131217DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle Vila, directrice de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131218DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle Brunet, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131220DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Royer, directeur de l'unité GDR2251 intitulée Structuration de la Théorie des Nombres, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131227DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sautet, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131254DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131255DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Drapier, directeur de l'unité FR3410 intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131257DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Joël Courbon, directeur de l'unité FR3411 intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131258DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Mailhot, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131259DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Epicier, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131261DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Schmitt, directrice de l'unité USR3439, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130984DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Berthaud, directrice de l'unité UPS2275, intitulée Centre pour la communication scientifique et directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130985DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Maïté Carre-Pierrat, directrice de l'unité UMS3421, intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130986DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie Delort, directrice de l'unité UMR6296, intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130987DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Vaury Zwiller, directrice de l'unité UMR6293, intitulée Génétique, reproduction et développement, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC130988DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Kern, directrice de l'unité UMR5596, intitulée Dynamique du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130989DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Kern, directrice de l'unité UMR5596, intitulée Dynamique du langage, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130990DR07 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Clerc, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131263DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Atilla Baskurt, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131296DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Renaud Payre, directeur de l'unité UMR5206 intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131297DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Cassagnau, directeur de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131298DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Vincent Laudet, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131299DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. David Dureisseix, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131300DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Charles Raux, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131327DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic Odoni, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131303DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Albaredé, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131304DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Henri Delalu, directeur de l'unité UMR5278 intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131305DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Toussaint, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131328DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Régnier, directeur de l'unité UMR5611 intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131329DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Hours, directeur de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131111DR07 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-René Duhamel, directeur de l'unité UMR5229, intitulée Centre de neurosciences cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131112DR07 - 15/01/2013



- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131113DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131115DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Bertrand, directeur de l'unité UMR5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131116DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gérard Montarou, directeur de l'unité GDR2917 intitulée Instrumentation et Modélisation pour l'Imagerie Biomédicale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131349DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Geminard, directeur de l'unité GDR2949 intitulée Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131352DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Combes, directeur de l'unité GDR2989 intitulée Economie du Développement et de la Transition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131353DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Blanc-Benon, directeur de l'unité GDR3058 intitulée Thermoacoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131354DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Claude-Gilles Dussap, directeur de l'unité GDR3071 intitulée Ingénierie des biosystèmes : de la cellule au procédé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131355DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Hoc, directeur de l'unité GDR3162 intitulée Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131357DR07 - 15/01/2013

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie par M. Jean-Michel POUVESLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 intitulée "Applications Biomédicales des Plasmas" (ABIOPLAS). - DEC131504DR08 - 12/04/2013
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'unité GDR3374 intitulée "Applications biomédicales des plasmas" - ABIOPLAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131293DR08 - 05/04/2013

##### 07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie par Mme Catherine BESSADA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" (CEMHTI). - DEC131503DR08 - 17/04/2013
- Délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131500DR08 - 18/04/2013
- Délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations" (CRIBL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131499DR08 - 18/04/2013
- Délégation de signature consentie par M. Séphane CORDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée "Modélisation et simulations numériques écoulement gravitaires et risques naturels" - EGRIN - DEC131295DR08 - 04/04/2013

- Délégation de signature consentie à M. Stéphane CORDIER, Directeur de l'unité GDR3485 intitulée "Modélisation et simulations numériques écoulements gravitaires et risques naturels" - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131294DR08 - 05/04/2013

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Hintermeyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3578 intitulée « Cultures et sociétés en Europe » - DEC130836DR10 - 08/03/2013

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Maryline Crivello-UMR7303) - DEC121473DR12 - 15/05/2012

##### 07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Hintermeyer, directeur de l'unité FRE3578 intitulée « Cultures et sociétés en Europe », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130817DR10 - 08/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131239DR11 - 10/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Alain JOYE, directeur du groupement de recherche GDR3274 Dynamique Quantique (DYNQUA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130870DR11 - 12/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Serge COSNIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5250 Département de Chimie Moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130794DR11 - 06/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Philippe CARDIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5275 Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131059DR11 - 29/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Claude VERDIER, directeur du groupement de recherche GDR3570 Mécanique des matériaux et fluides biologiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131060DR11 - 29/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Monica BACIU, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5105 Laboratoire de Psychologie et Neurocognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130941DR11 - 21/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130776DR11 - 15/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frank HEKKING, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130928DR11 - 20/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à M Jean-Jacques CREBIER, directeur de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131230DR11 - 05/04/2013

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.03. 2011

- Délégation de signature consentie à Jean-Marc TALBOT UMR6166 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC111825DR12 - 01/06/2011

##### 07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Maryline CRIVELLO UMR7303, par le délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121472DR12 - 20/04/2012

#### 07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature d'Antoine Aiello en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMS3514 - DEC130979DR12 - 29/03/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Marie-Brigitte Carre UMR7299) - DEC131049DR12 - 26/03/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM Alain Enjalbert UMR7286 - DEC131388DR12 - 10/04/2013

- Délégation de signature de Marie-Brigitte Carre en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7299) - DEC131048DR12 - 26/03/2013

- Délégation de signature d'Alain Enjalbert UMR7286 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131387DR12 - 10/04/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Xavier Lafon - USR3155) - DEC131264DR12 - 08/04/2013

- Délégation de signature à Xavier LAFON (USR3155) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131262DR12 - 08/04/2013

- Délégation de signature de Guy Treglia en sa qualité d'ordonnateur secondaire (GDR3532) - DEC131014DR12 - 08/04/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Guillaume Masson INT UMR7289) - DEC130878DR12 - 25/03/2013

- Délégation de signature de Guillaume MASSON en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7289) - DEC130873DR12 - 25/03/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Maryline Crivello UMR7303) - DEC130704DR12 - 26/02/2013

- Délégation de signature de Maryline Crivello en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7303) - DEC130703DR12 - 26/02/2013

- Délégation de signature Jean-François Santucci en sa qualité d'ordonnateur secondaire FR3041 - DEC130605DR12 - 04/04/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Rachid Bouchakour - UMR7334) - DEC131149DR12 - 02/04/2013

- Délégation de signature de Rachid Bouchakour (UMR7334) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131148DR12 - 02/04/2013

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.05. 2013

- Délégation de signature de M. Jean-Christophe AUFFRAY UMR5554 - DEC131422DR13 - 17/04/2013

- UMR5554 - Délégation de signature PRM de Jean-Christophe AUFFRAY - DEC131423DR13 - 17/04/2013

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.05. 2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Azzedine Bousseksou de l'UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination - DEC130670DR14 - 21/02/2013

- Délégation de signature consentie à M. Bruno Chaudret par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131085DR14 - 28/03/2013

- Délégation de signature consentie à M. Patrick Cattiaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC130673DR14 - 21/02/2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Patrick Cattiaux de l'UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse  
- DEC130674DR14 - 21/02/2013
- Délégation de signature consentie à M. Azzedine Bousseksou par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- DEC130668DR14 - 21/02/2013
- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Bruno Chaudret, directeur de l'UMR5215 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets - DEC131086DR14 - 28/03/2013

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) FR3383 - DEC120335DR15 - 26/01/2012

##### 07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5185 - DEC130739DR15  
- 27/02/2013

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par le délégué régional en tant qu'ordonnateur secondaire - DEC131389DR16 - 15/04/2013

-

- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'Institut de Chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- DEC131236DR16 - 05/04/2013

#### 07.02.16. DR17

##### 07.02.16.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131171DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution FRE3478 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131178DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131179DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131184DR17 - 03/04/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC131424DAJ - 23/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131483DR17 - 24/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131035DR17 - 26/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par la déléguée régionale par intérim en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131052DR17 - 26/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131055DR17 - 26/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131056DR17 - 26/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131057DR17 - 26/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Alexandre Valance, directeur du groupement de recherche GDR3276 intitulé Transport solide naturel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131180DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Daniel Boujard, directeur de l'unité mixte de service UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131181DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131182DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas directeur de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131186DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131188DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131191DR17 - 03/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130991DR17 - 25/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130992DR17 - 25/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130999DR17 - 25/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC131134DR17 - 29/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche FR3473 intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131135DR17 - 29/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131136DR17 - 17/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes, par la déléguée

régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131138DR17 - 29/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- DEC131142DR17 - 29/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131143DR17 - 29/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131032DR17 - 25/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
  
- DEC131081DR17 - 28/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche GDR2822 intitulé Ethologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131082DR17 - 28/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131084DR17 - 28/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Bachir Bekka, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131005DR17 - 25/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature (Délégation Bretagne et Pays de la Loire) - DEC131273DAJ - 08/04/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Greneche, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131074DR17 - 27/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service UMS3480 intitulée Biologie - Santé, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131077DR17 - 27/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service UMS3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131137DR17 - 29/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131139DR17 - 29/03/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Yves Le Mest, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire  
- DEC131154DR17 - 02/04/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131168DR17 - 02/04/2013  
- Décision donnant délégation de signature à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131175DR17 - 02/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131176DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131177DR17 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Claude Roy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans - DEC131486DR17 - 25/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131070DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Benoit Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131071DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche GDR2945 intitulé Singularités et applications, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131066DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Olivier Grasset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131067DR17 - 15/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131069DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche FR3173 intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131075DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131150DR17 - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130994DR17 - 25/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Pierre Landesman, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131145DR17 - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131146DR17 - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131065DR17 - 27/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131073DR17 - 27/03/2013

- Décision donnant délégation de signature à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131053DR17 - 26/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche n°3178 intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131054DR17 - 26/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Christian Le Bart, directeur de l'unité de service et de recherche USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131147DR17 - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Hervé Le Marec, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6291, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131153DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131156DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131158DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de recherche USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131160DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131161DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131167DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6299 intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131155DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6597 intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131157DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131162DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131163DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131164DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Eric Pottier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131165DR17 - 02/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale par



intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131166DR17 - 02/04/2013

## 07.02.17. DR18

### 07.02.17.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie APRILE, directrice de l'unité mixte de recherche UMR8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS), par la Déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130775DR18 - 04/03/2013
- Décision portant modification de la décision DEC105283DAJ modifiée du 1er janvier 2011 portant délégation de signature (Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie) - DEC123062DAJ - 16/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume DECOCQ directeur de l'unité FRE3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131206DR18 - 03/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel Galvez-Behar directeur de l'unité de service et de recherche UMR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130846DR18 - 08/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François PAUWELS directeur de l'unité UMR 8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130367DR18 - 01/02/2013

## 07.02.18. DR19

### 07.02.18.05. 2013

- Décision délégation de signature PRM Vincent Goujon MOY1900 - DEC130648DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS GDR2286 MIA Mohamed-Jalal Fadili - DEC130712DR19 - 21/02/2013
- Décision de délégation de signature PRM GDR2286 MIA Mohamed-Jalal Fadili - DEC130713DR19 - 21/02/2013

## 07.02.19. DR20

### 07.02.19.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (M. LANZ - UMR7293) - DEC131244DR20 - 04/04/2013
- Délégation de signature à M. LANZ directeur UMR7293 - DEC131243DR20 - 04/04/2013
- Délégation de signature à M. GILSON directeur UMR7284 - DEC130916DR20 - 20/02/2013
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (M. GILSON - UMR7284) - DEC130917DR20 - 20/02/2013

## 07.02.20. Administration centrale

### 07.02.20.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature (direction des ressources humaines) - DEC130981DAJ - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources - DEC131240DAJ - 05/04/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrick Nedellec, directeur du Bureau du CNRS à Pékin - DEC131472DAJ - 24/04/2013
- Décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) - DEC130978DAJ - 29/03/2013

## 07.02.21. Instituts

### 07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes - DEC131078DAJ - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature (institut de Chimie) - DEC131043DAJ - 26/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC131430DAJ - 18/04/2013

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.01. DR1

07.03.01.05. 2013

- Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3597 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED) - DEC130688INSHS - 02/04/2013

### 07.03.10. DR11

07.03.10.05. 2013

- Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche UMR5217 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) » - DEC131323INS2I - 18/04/2013

### 07.03.15. DR16

07.03.15.05. 2013

- Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 Transitions, changement de son intitulé et portant nomination du directeur et directeur adjoint. - DEC130889INSHS - 15/04/2013

## 07.04. Décisions tarifaires

### 07.04.02. DR2

07.04.02.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée IBPC - DEC131251DR02 - 08/04/2013

### 07.04.08. DR8

07.04.08.05. 2013

- Décision relative au tarif du soufflage de verre et de quartz de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP - DEC131301DR08 - 20/02/2013

- Décision relative au tarif du spectromètre IRM 7T de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM - DEC131302DR08 - 20/02/2013

### 07.04.12. DR13

07.04.12.05. 2013

- UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme Protéine Recombinante (ProRec) - DEC131133DR13 - 03/03/2013

- UMR5140 Archéologie des Sociétés Méditerranéennes Plateforme APAGEO - DEC131468DR13 - 26/04/2013

### 07.04.13. DR14

07.04.13.05. 2013

- Décision relative au tarif des coûts d'utilisation des avions de recherche de l'unité SAFIRE UMS2859 - DEC130881DR14 - 13/03/2013

- Décision relative au tarif des prestations d'imagerie de la FR3450 Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (A.I.B) - DEC131287DR14 - 10/04/2013

### 07.04.15. DR16

07.04.15.05. 2013

- Décision relative aux tarifs d'inscription à la formation "du détecteur à la mesure 2013" organisée par l'IN2P3 du CNRS - DEC131212DR16 - 04/04/2013

- Décision portant création d'une régie de recettes temporaire auprès de l'IN2P3 du CNRS - DEC131214DR16 - 04/04/2013

## 07.06. Autres décisions

### 07.06.01. DR1

07.06.01.05. 2013

- Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) - DEC131213INSHS - 18/04/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH) - DEC131252DR01 - 26/04/2013

07.06.02. DR2

07.06.02.05. 2013

- Création de conseil de service à la délégation de Paris B - DEC130790DR02 - 06/03/2013

07.06.06. DR6

07.06.06.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri Poincaré - UMR7117 - DEC131087DR06 - 28/03/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - UPS76 - DEC131020DR06 - 25/03/2013

07.06.08. DR8

07.06.08.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Catherine Bessada directrice par intérim de l'unité propre de recherche UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation - CEMHTI - DEC131061INC - 08/04/2013

- Décision portant nomination de M. Ludovic BRUTINOT aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche UMR3079 intitulée « Conditions Extrêmes Matériaux : Haute Température et Irradiation » CEMHTI - DEC131072INC - 27/03/2013

- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité FRE3511 intitulée "Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires" (IPBC) - DEC131502DR08 - 19/04/2013

07.06.09. DR10

07.06.09.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7156 intitulée GMGM (Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie) - DEC131215DR10 - 04/04/2013

07.06.12. DR13

07.06.12.05. 2013

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH) - DEC131373DR13 - 12/04/2013

07.06.14. DR15

07.06.14.05. 2013

- Création de conseil de laboratoire UMR5234 - DEC130632DR15 - 11/02/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique - DEC131127SGCN - 29/03/2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein des Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique. - DEC131493SGCN - 26/04/2013

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information - DEC130847DR17 - 26/03/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - DEC131129DR17 - 28/03/2013

07.06.16.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine - DEC130850DR17 - 26/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - DEC130848DR17 - 26/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes - DEC130844DR17 - 26/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique - DEC131453DR17 - 18/04/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe - DEC131452DR17 - 18/04/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans - DEC131412DR17 - 15/04/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel - DEC131122DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - DEC131092DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation - DEC131130DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique - DEC131425DR17 - 17/04/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermocinétique de Nantes - DEC131128DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique - DEC130831DR17 - 26/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques - DEC131131DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers - DEC131088DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée Institut du thorax - DEC130851DR17 - 26/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines - DEC131457DR17 - 19/04/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire - DEC131089DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans - DEC131126DR17 - 28/03/2013
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management - DEC131109DR17 - 28/03/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée

- DEC131118DR17 - 28/03/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest - DEC130852DR17 - 26/03/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin - DEC131433DR17 - 17/04/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques - DEC131124DR17 - 28/03/2013

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.05. 2013

- Décision modifiant la décision DEC122908DRH du 23/11/2012 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires (campagne 2012) - DEC131282DRH - 08/04/2013

- Décision fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2013 - DEC130931DRH - 04/03/2013

**DEC131152DAJ**

**Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil d'administration du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du [29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS](#) ;

**Vu** la décision n°122720DAJ du 22 octobre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** la décision n°130143DAJ du 21 janvier 2013 fixant le calendrier de l'élection au conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** la décision n° 130145DAJ du 21 janvier 2013 fixant la composition de la commission électorale pour l'élection au conseil d'administration du CNRS ;

**Vu** la proposition de la commission électorale en date du 2 avril 2013,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> - Objet**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, la présente décision arrête la liste électorale proposée par la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS.

La liste électorale définitive est consultable au siège du CNRS (DAJ/SECA – 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

**Art. 2.- Publication**

La présente décision publiée au *Bulletin officiel* du CNRS est consultable au siège du CNRS ainsi que sur le site web « Elections ».

Fait à Paris, le 4 avril 2013

Alain Fuchs

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**  
**95<sup>ème</sup> séance**  
**Jeudi 28 mars 2013**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 28 mars 2013.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 6 décembre 2012**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte rendu des débats de la séance du 6 décembre 2012.

**3. Budget rectificatif d'inventaire 2012**

Le Conseil d'administration approuve, **par 17 voix pour, 2 abstentions**, le projet de budget rectificatif d'inventaire ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2012 à 4 176 302 144 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 083 167 037 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 650 135 107 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 443 000 000 € en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est à 2 083 195 255 €.

#### **4. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2012**

##### **I. Comptes sociaux**

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Conseil d'administration, délibère et arrête le compte financier. Il décide ensuite de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration arrête et approuve, **à l'unanimité**, le compte financier 2012 qui fait apparaître un résultat comptable négatif de 41 126 451,47 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2012 de 631 030 829,45 euros. Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de négatif de 41 126 451,47 euros au compte « report à nouveau ».

##### **II. Comptes consolidés**

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le Conseil d'administration, arrête les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif
  - CNRS éditions SA ;
  - FIST SA.
  
- Entités sous contrôle conjoint
  - la société civile Synchrotron Soleil ;
  - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
  - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
  - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
  - le Canada France Hawaï Telescope Corporation (CFHTC) ;
  - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).
  
- Entité sous influence notable
  - le GIP RENATER.

#### **5. Budget rectificatif 2013 n°1**

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le projet de budget rectificatif n°1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2013 à 4 196 828 355 € hors taxes en recettes et en dépenses.



Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 143 190 330 €uros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 689 638 025 €uros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 364 000 000 €uros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est fixé à 2 125 420 889 €uros.

#### **6. Compte-rendu des décisions 2012 du Président en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale et définition des orientations stratégiques 2013 du CNRS**

Le Conseil d'administration prend acte, **par 13 voix pour et 6 voix contre**, en matière de participation, des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir au titre de l'année 2012 et approuve les orientations stratégiques qui lui ont été présentées pour l'année 2013.

#### **7. Société d'accélération de transfert de technologie**

Le Conseil d'administration approuve, **par 13 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre** la prise de participation du CNRS à hauteur de 330 000 euros au capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) suivante (groupe C) : Lyon Saint-Etienne : 330 000 €.

#### **8. Création d'une structure juridique pour la coordination de l'infrastructure européenne Infrafrontier**

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, la participation du CNRS à la création de la société de droit allemand, la GmbH, qui assurera la coordination de l'infrastructure européenne Infrafrontier.

Le Conseil d'administration autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération, notamment les statuts de la GmbH.

(16 votants à 11h30 : départ de 2 administrateurs dont 1 muni d'un pouvoir à 11h15)

#### **9. IEED IDEEL**

Le Conseil d'administration approuve, **par 11 voix pour et 5 abstentions**, la prise de participation du CNRS au capital de la SAS IDEEL dans les conditions et sous les réserves suivantes :

- le montant de la participation du CNRS dans la SAS IDEEL est de 60 000 euros ;
- la prise de participation réalisée par le CNRS est subordonnée au versement préalable au CNRS des fonds correspondants par l'Agence nationale de la recherche (ANR), conformément au règlement financier fixé par cette dernière pour l'attribution des aides aux Instituts d'excellence dans le domaine

des énergies décarbonnées (IEED) ;

- la prise de participation du CNRS ne peut intervenir qu'après envoi, par le comité de pilotage des projets IEED à la Commission européenne, de la lettre d'information sur l'aide d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation accordée à l'IEED IDEEL, puis signature de la convention attributive d'aide entre l'ANR et la SAS IDEEL au titre de l'appel à projet IEED.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document à cet effet. Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance, des engagements qu'il a souscrits pour l'application de la présente délibération.

#### **10. Schéma pluriannuel de Stratégie immobilière**

Le Conseil d'administration approuve, **par 10 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre**, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CNRS pour la période 2010-2015.

#### **11. Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels au profit du CNRS par l'Ecole Normale Supérieure – Projet Ecotron Ile-de-France.**

Le Conseil d'administration autorise, **à l'unanimité**, le Président du CNRS à signer avec l'Ecole Normale Supérieure une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, pour une durée de 30 ans et pour une redevance domaniale d'un montant qui sera déterminé par France Domaine, portant sur :

- un droit de disposer d'une emprise foncière incluse dans les parcelles cadastrales ZE 134 et ZE 135 de la commune de Saint Pierre-lès-Nemours et de la surface nécessaire pour des ouvrages et infrastructures ;
- un droit réel sur les ouvrages, les constructions, les infrastructures et les installations à caractère immobilier.

#### **12. Bail pour l'implantation de la Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Le Conseil d'administration donne son accord, **par 12 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre**, pour la prise à bail de 1 231 m<sup>2</sup> dans un immeuble à RENNES, auprès de la société MAVERICK PROMOTION, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013, pour un loyer annuel de 162 125 €.

#### **13. Autorisation d'occupation temporaire d'un tènement entre la commune de Saint Gervais les Bains (74) et le CNRS pour l'Observatoire Vallot**

Le Conseil d'administration autorise le Président du CNRS, **à l'unanimité**, à signer avec la commune de Saint Gervais les Bains une convention d'occupation temporaire d'une durée de 70 ans constitutive de droits réels :

- droit de disposer des parcelles cadastrales n°584 et n°1929p2 et de la surface nécessaire pour une

- emprise au sol d'une extension du bâtiment existant,
- droit réel sur les ouvrages, les constructions et les installations à caractère immobilier.

#### **Questions diverses :**

##### **14. Attribution du titre de directeur de recherche émérite**

Le Conseil d'administration décide, **par 15 voix pour, 1 abstention**, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur la liste ci-jointe (1<sup>ères</sup> demandes et demandes de renouvellement).

##### **15. Délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur et de rabais, remise, ristourne à des fins commerciales**

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, est consentie au Président du CNRS, **à l'unanimité**, en sa qualité d'ordonnateur, une délégation de pouvoir relative aux créances de l'établissement qui peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur, d'une remise gracieuse des intérêts moratoires, d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable, de rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales.

Cette délégation de pouvoir est consentie dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 300 000€ HT.

Fait à Paris, le 28 mars 2013

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**95<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 28 mars 2013**

**Président de séance**

**M. Alain FUCHS**

**Sont présents :**

Roger GENET

Simone BONNAFOUS

*(S. B. départ à 11h15)*

François POUGET

Simone CASSETTE

Martha HEITZMANN

*(M. H. départ 11h15)*

Jacques FOSSEY

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

Charles KLEIBER

Agnès PAILLARD

Martine DE ANGELIS

Lise CARON

Patrick MONFORT

Daniel STEINMETZ

**Sont absents :**

Jean-Pierre MACHELON, a donné pouvoir à Robert MAHLER

Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Dominique VERNAY, a donné pouvoir à Martha HEITZMANN

Guy CATHELINÉAU a donné pouvoir à Agnès PAILLARD

Jean SALENÇON, excusé

Michel MAFFESOLI

**(19 votants)**

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Voix consultative :**

Bruno CHAUDRET, absent

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

**Invités permanents :**

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Hélène NAFTALSKI

Jean-Jacques RIVY

**DEC131427DAJ**

Décision portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Catherine Jessus, directrice de recherche, est nommée directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 2 mai 2013, en remplacement de M. Patrick Netter.

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Alain Fuchs

**DEC131039DAJ**

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'institut de Chimie (M. Dominique Massiot)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Dominique Massiot, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'institut de Chimie à compter du 2 avril 2013, en remplacement de M. Régis Réau.

**Art. 2** – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Dominique Massiot, délégué scientifique de l'institut de Chimie en charge de l'interdisciplinarité.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2013

ALAIN FUCHS

**DEC131272DAJ**

Décision portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Clarisse David, ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2013

Alain Fuchs

DEC122309DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Djellali KACHER agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC90004ACPL du 30 mars 2009 portant nommant Monsieur Benoît LABATUT agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 10 août 2012 donnant agrément à Monsieur Djellali KACHER, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris A »

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Djellali KACHER, inspecteur des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Paris A » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Art 2 - A la même date Monsieur Benoît LABATUT cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Paris A »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 août 2012

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



**Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC111333INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas ROMER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 février 2012 ;

Considérant que Mme **Anaïs GOULIAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Anaïs GOULIAN**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Mme **Anaïs GOULIAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Anaïs GOULIAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Thomas ROMER

directeur de l'UMR 7192  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France

**DEC131235DR01**

**Décision portant nomination de M. Sébastien LORENZINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management et nommant Mme Isabelle HUAULT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 décembre 2009;

**Considérant** que **M. Sébastien LORENZINI** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1er avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Sébastien LORENZINI**, TCN, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**M. Sébastien LORENZINI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Sébastien LORENZINI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Isabelle HUAULT

Directrice de l'UMR 7088  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCHE, président de l'Université Paris-Dauphine

**DEC130927DR01**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas BRIAND, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité mixte 7152 intitulée Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action (LPPA)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC110029DR01 du 26 mai 2011 portant nomination de M. Nicolas BRIAND aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Nicolas BRIAND, dans l'unité mixte du CNRS n°7152 à compter du 31 décembre 2012 .

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 20 mars 2013

Sidney WIENER

Directeur de l'UMR 7152

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

**DEC131234DR01**

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc CHOUKROUN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management et nommant Mme Isabelle HUAULT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 juin 2010 ;

**Considérant** que Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris Michel-Ange, du 28 au 30 janvier, puis du 10 au 13 mars 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Jean-Luc CHOUKROUN**, AI, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7088 intitulée Dauphine - Recherches en Management à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 .

**M. Jean-Luc CHOUKROUN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Luc CHOUKROUN** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Isabelle HUAULT

Directrice de l'UMR 7088  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine

**DEC130868INSHS**

**Décision portant nomination de Mme Marie-Laure DERAT aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) et nommant M. Pierre BOILLEY directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Marie-Laure DERAT, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 juillet 2013, en remplacement de Mme Dominique JUHE-BEAULATON, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



**DEC131205DR01**

**Décision portant nomination de Mme Anaïs GOULIAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures et nommant M. Thomas ROMER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 février 2012 ;

Considérant que Mme **Anaïs GOULIAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Anaïs GOULIAN**, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme **Anaïs GOULIAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Anaïs GOULIAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Thomas ROMER

directeur de l'UMR 7192  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France

**DEC131233DR01**

**Décision portant nomination de Mme Christine RIVIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7528 intitulée Mondes iranien et indien**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien et nommant Mme Pollet SAMVELIAN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Christine RIVIERE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Christine RIVIERE**, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme **Christine RIVIERE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Christine RIVIERE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Pollet SAMVELIAN

Directrice de l'UMR 7528  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY, présidente de l'Université Paris 3

DEC130787DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Cécile Pebay, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 121966DR02 du 03/07/2012 portant nomination de Mme Cécile Pebay aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Cécile Pebay, dans l'unité du CNRS n°8640, à compter du 01/04/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05/03/2013

Le directeur de l'unité  
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC130918INC

**Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Pascale MASSIANI, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale MASSIANI demeure affectée à l'UMR 7197 « Laboratoire Réactivité des surfaces» CNRS - Université Pierre et Marie Curie, site d'Ivry Le Raphaël, 3 rue Galilée 94200 Ivry s/Seine.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2013 Mme Pascale MASSIANI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 avril 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC131516DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Pascaline SAWADOGO, agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France» secteur est du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 100003ACPL du 14 juin 2010 nommant Madame Pascaline SAWADOGO agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France », secteur est, à compter du 15 juin 2010

VU, l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques, agent comptable principal du CNRS

#### **DECIDE**

Art. 1er –Madame Pascaline SAWADOGO, cadre supérieur de La Poste, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France », secteur est, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2013

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC131517DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Luc Ravoux aux fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Ile de France », secteur est

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifié portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 131516DCIF du 29 avril 2013 portant cessation de fonctions de Mme Pascaline SAWADOGO agent comptable secondaire de la délégation régionale "Ile de France », secteur est à compter du 1er mai 2013.

VU, la lettre de la direction générale des finances publiques du 26 avril 2013 donnant agrément à M. Luc Ravoux pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire par intérim

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Luc RAVOUX, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Ile de France» secteur est à compter du 1er mai 2013.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2013

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



DEC130793INSIS

**Décision portant nominations par intérim de M. Salah Naili, aux fonctions de directeur, et de Mme Gilberte Chambaud, aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche n° 8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8208 intitulée « Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) » et nommant M. Christian Soize directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. M. Salah Naili, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 4 février au 3 août 2013 en remplacement de M. Christian Soize, démissionnaire.
- II. Mme Gilberte Chambaud, Professeur à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 4 février au 3 août 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**15 AVR. 2013**



---

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC131189DR04

**Décision portant nomination de M. Jean-Claude BARBET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMI3191 intitulée Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122736DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'unité n° UMI3191 intitulée Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information, dont le Directeur est M. Joseph-Jean MARIANI ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Claude BARBET, Ingénieur de recherche 2ème classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMI3191 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 9 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Joseph-Jean MARIANI



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131190DR04

**Décision portant nomination de Mme Jessica MARTINEZ, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8000 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UMR8000 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE, dont le Directeur est M. Mehran MOSTAFAVI ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

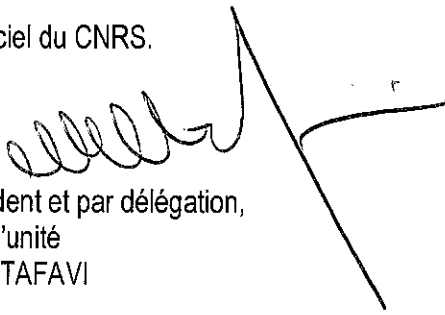
**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Jessica MARTINEZ, Assistant ingénieur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8000 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 11 avril 2013

  
Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Mehran MOSTAFAVI



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131193DR04

**Décision portant nomination de M. François MARABELLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant création, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, dont le Directeur est M. Cyril MOULIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. François MARABELLE, Ingénieur du CEA de catégorie 3, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8212 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 16 avril 2013

Pour le président et par délégation,

le Directeur d'unité  
Cyril MOULIN  
Le Directeur



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131187DR04

**Décision portant nomination de Mme Anne-Pascale JAUDIER, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité IFR115 intitulée Génomes, Transcriptomes, Protéomes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° IFR115 intitulée Génomes, Transcriptomes, Protéomes, dont le Directeur est M. Ronald MELKI ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne-Pascale JAUDIER, Ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité IFR115 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 9 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Ronald MELKI



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131183DR04

**Décision portant nomination de M. Jean-Pierre SCARPELLI, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRC3115 intitulée Centre de recherche de Gif-sur-Yvette**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité n° FRC3115 intitulée Centre de recherche de Gif-sur-Yvette, dont la Directrice est Mme Hélène BARBIER-BRYGOO ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

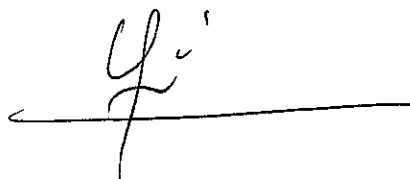
M. Jean-Pierre SCARPELLI, Ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRC3115 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 8 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
la Directrice d'unité  
Hélène BARBIER-BRYGOO



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

## DEC131047DR04

Décision portant nomination de Mme Sarah-Morgane ZAOUÏ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS n° UPR3404 intitulée Centre de génétique moléculaire

### LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI portant création de l'unité n° UPR3404 à compter du 01/01/2011, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

Considérant que Mme Sarah-Morgane ZAOUÏ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS les 3, 4, 5 mars 2009 et 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009.

### DECIDE :

**Article 1 :** Mme Sarah-Morgane ZAOUÏ, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS n° UPR3404, à compter du 21/02/2012.

Mme Sarah-Morgane ZAOUÏ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

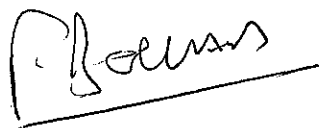
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sarah-Morgane ZAOUÏ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2013  
Le directeur de l'unité  
Frédéric BOCCARD



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131224DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-François WALTER, agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France» secteurs ouest et nord du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 060002ACPL du 28 avril 2006 nommant M. Jean-François WALTER agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France », secteurs ouest et nord, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009

VU, l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques, agent comptable principal du CNRS

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - Monsieur Jean-François WALTER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France », secteurs ouest et nord, à compter du 15 avril 2013.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2013

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



DEC130897INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur adjoint l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « Professions Institutions Temporalités »- M Laurent WILLEMEZ**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8085 intitulée « [Professions Institutions Temporalités](#) » (PRINTEMPS) ;

**Vu** la décision n° DEC111469INSHS, du 7 novembre 2011 nommant M Jérôme PELISSE directeur de l'UMR8085 PRINTEMPS.

**Vu** la décision n° DEC122394INSHS, du 20 septembre 2012 nommant M Laurent WILLEMEZ, directeur adjoint par intérim de l'UMR8085 PRINTEMPS.

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Laurent WILLEMEZ, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M Marnix DRESSEN, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC130832DR05

**Décision portant nomination de M. Luc Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses – LULI.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses et nommant M. François Amiranoff en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc Martin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Luc Martin, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Luc Martin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc Martin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Le directeur de l'UMR 7605  
François Amiranoff

Visa du délégué régional du CNRS  
Gilles Traimond

Visa du président de l'Université

DEC130331DR05

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Hélène Coulis, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY 500 intitulée Délégation Ile-de-France Ouest et Nord.**

## **LE DÉLÉGUÉ**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC060011DR05 du 26/01/06 portant nomination de Mme Marie-Hélène Coulis aux fonctions d'ACMO,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marie-Hélène Coulis, dans l'unité du CNRS n° MOY 500, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 janvier 2013

Visa du délégué régional du CNRS  
Gilles Traimond

DEC130707INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Blandine NOUVEL, directrice du groupement de service n°3378 intitulée « Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100038ISHS en date du 17 mai 2010 portant création du groupement de service intitulé « Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) » et nommant Mme Brigitte LEQUEUX directrice de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Blandine NOUVEL, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice du groupement de service susvisé, à compter du 7 janvier 2013, en remplacement de Mme Brigitte LEQUEUX, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 MARS 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC130828DR05

**Décision portant nomination de Mme Elodie Dubois aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7653 intitulée Hétéroéléments et coordination**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7653 intitulée Hétéroéléments et coordination et nommant Mme Corinne Gosmini en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 octobre 2012 ;

Considérant que Mme Elodie Dubois a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique du 12 au 14 novembre et du 10 au 12 décembre 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie Dubois, Assistante Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7653 intitulée Hétéroéléments et coordination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Elodie Dubois exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie Dubois est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 février 2013

La directrice de l'UMR 7653  
Corinne Gosmini

Visa du délégué régional du CNRS  
Gilles Traimond

Visa du chef d'établissement partenaire



DEC131316DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-François WALTER, agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France» secteurs ouest et nord du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 060002ACPL du 28 avril 2006 nommant M. Jean-François WALTER agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France », secteurs ouest et nord, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006

VU, l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – La décision 131224DCIF du 5 avril 2013 est abrogée

Art. 2 - Monsieur Jean-François WALTER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation «Ile de France », secteurs ouest et nord, à compter du 17 avril 2013.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2013

Alain FUCHS

**DEC131458DR05**

**Décision portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la Direction des Ressources Humaines du 19 avril 2013 <sup>1</sup> ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jérôme Paret, Ingénieur de Recherche, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord en remplacement de Mme Clarisse David appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Gilles Traimond

---

<sup>1</sup> Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du(de la) délégué(e) régional(e), ou du(de la) délégué(e) régional(e) adjoint(e)

DEC 131326DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Luc Ravoux aux fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Ile de France », secteurs ouest et nord

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifié portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 131316DCIF du 10 avril 2013 portant cessation de fonctions de M. Jean-François WALTER agent comptable secondaire de la délégation régionale "Ile de France », secteurs ouest et nord à compter du 17 avril 2013.

VU, la lettre de la direction générale des finances publiques du 11 avril 2013 donnant agrément à M. Luc Ravoux pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire par intérim

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Luc RAVOUX, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Ile de France » secteur ouest et nord à compter du 17 avril 2013.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 avril 2013

Alain FUCHS

**Décision portant nomination de Mme Céline Dirand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction SHSE/CHSCT/Fiche 2/26/11/2012 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Bourgogne (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)** et nommant M. Alain Dereux en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 avril 2012 et du 27 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Céline Dirand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et L'université de Lorraine du 14 au 15 février 2013 – du 21 au 22 février 2013 et du 14 et 15 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Céline Dirand, Technicienne, CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)**, à compter du 18 mars 2013.

Mme Céline Dirand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Céline Dirand est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 18 mars 2013

Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université ..... (ou de son délégué)

DEC131151DR06

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Buchmann Marianne, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre Est.**

#### **LE DELEGUE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 112307DR06 du 8 décembre 2011 portant nomination de Mme Marianne Buchmann aux fonctions d'ACMO,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marianne Buchmann, dans l'unité du CNRS n°MOY600, à compter du 2 avril 2013 .

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 avril 2013.

Le directeur de l'unité  
Philippe Pieri

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

DEC131208INSU

**Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Sylvie André-Mayer et de M. Philippe de Donato aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée « GéoRessources »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée GéoRessources et nommant M. Jacques Pironon directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne-Sylvie André-Mayer, professeur des universités à l'université de Lorraine et M. Philippe de Donato, directeur de recherche au CNRS, sont nommés par intérim, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131003DR06

**Décision portant nomination de M. Aubert Michel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les ARCHEOMATERIAUX, laboratoire de métallurgies et cultures.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux et nommant M. Philippe Fluzin en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **3 juillet 2012** ;

Considérant que M. Aubert Michel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 24 au 26/11/1997 et du 19 au 21/01/1998

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Aubert Michel, assistant ingénieur AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux, laboratoire de métallurgies et cultures.

M. Aubert Michel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aubert Michel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort, le 10 avril 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe Fluzin

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Pascal Brochet (ou de son délégué)

**DEC130656DR06**

**Décision portant nomination de M. Grégory Gadret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction SHSE/CHSCT/Fiche 2/26/11/2012 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Bourgogne (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n° 6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne** et nommant **M. Alain Dereux** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **20 avril 2012 et du 27 novembre 2012** ;

Considérant que M. Grégory Gadret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine du 14 au 15 février 2013 – du 21 au 22 février 2013 et du 14 et 15 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Grégory Gadret, Ingénieur de recherche, CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**, à compter du 18 mars 2013 .

M. Grégory Gadret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Grégory Gadret est placé directement sous l'autorité du directeur) d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Dijon, le 18 mars 2013

Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université ..... (ou de son délégué)

DEC131012DR06

**Décision portant nomination de Mme Sylvie Danin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre Est**

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23/06/2010 nommant Philippe Pieri, délégué régional de la circonscription Centre-Est

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 23 avril 2012;

Considérant que Mme Sylvie Danin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine **les : 14, 15, 21, 22 février 2013 et les: 14 et 15 mars 2013,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sylvie Danin, Technicienne TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° MOY600 intitulée Délégation Centre Est, à compter du 18 mars 2013.

Mme Sylvie Danin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie Danin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 avril 2013.

Le directeur de l'unité  
Philippe Pieri

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130653DR06

**Décision portant cessation de fonctions de M. Julien FATOME, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC070201DR06 du 1<sup>er</sup> juin 2007 portant nomination de M. Julien Fatome aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Julien Fatome, dans l'unité du CNRS n°6003, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 8 février 2013

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC130251INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Rémi MARTINEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 6298 intitulée Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés et nommant M. Jean-Paul GUILLAUMET directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Paul GUILLAUMET de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 2 décembre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Rémi MARTINEAU, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**19 FEV. 2013**



---

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC130654DR06**

**Décision portant nomination de M. Juan Arocas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction SHSE/CHSCT/Fiche 2/26/11/2012 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Bourgogne (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n° 6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne** et nommant **M. Alain Dereux** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **20 avril 2012 et du 27 novembre 2012** ;

Considérant que M. Juan Arocas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine du 14 au 15 février 2013 – du 21 au 22 février 2013 et du 14 et 15 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Juan Arocas, Assistant-Ingénieur, CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**, à compter du 18 mars 2013.

M. Juan Arocas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Juan Arocas est placé directement sous l'autorité du directeur) d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 18 mars 2013

Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université ..... (ou de son délégué)



DEC131508DR06

**Décision portant nomination de M. Olivier Servas, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 01/01/2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont la Directrice est Mme Eva Buchi;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre-Est;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Servas, Ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7118 à compter du 26/04/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à NANCY, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
la Directrice d'unité  
Eva Buchi

**DEC130825INC**

**Décision portant nomination de M. Timothy MCKENNA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5265 intitulée « Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5265 intitulée « Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés » et nommant Mme Bernadette CHARLEUX directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Timothy MCKENNA, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## **DEC130919INC**

Portant modification de la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1 de la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » sont modifiées, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit :

- Ajouter : « Directeur-adjoint : M. Yannick POUILLOUX, Professeur des universités »

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 avril 2013

Alain FUCHS

DEC130623DR10

**Décision portant nomination de Madame Emilie Couzigne aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Emilie Couzigne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2011 et du 14 au 16 juin 2011.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Emilie Couzigne, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Madame Emilie Couzigne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Emilie Couzigne est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur de l'unité  
Stefan Haacke

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

DEC130514DR10

**Décision portant nomination de Mme Caroline Schneider aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) et nommant M. Paolo Samori en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Caroline Schneider a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2010 et du 14 au 16 juin 2010.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline Schneider, technicienne, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7006 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Caroline Schneider exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline Schneider est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

Le directeur de l'unité  
Paolo Samori

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

DEC130526DR10

**Décision portant nomination de Mme Anne-Marie Heckel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) et nommant M. Ivan Tarassov en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Anne-Marie Heckel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne-Marie Heckel, assistante ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Anne-Marie Heckel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Marie Heckel est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013



Le directeur de l'unité  
Ivan Tarassov





Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz



DEC131246INC

Décision portant renouvellement de nomination de Melle Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Christian GAUTHIER, M. Nicolas GIUSEPPONE, M. Jean-François LUTZ aux fonctions de sous-directrice et sous-directeurs de l'unité propre de recherche n° 22 intitulée « Institut Charles Sadron »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée « Institut Charles Sadron » ;

**Vu** la décision 120006INC en date du 12 janvier 2012 portant nomination de M. Jean-Michel GUENET directeur de l'UPR22 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

**Vu** la décision 121699INC en date du 31 mai 2012 portant nomination de Melle Fouzia BOULMEDAIS, M. Philippe CHOFFEL, M. Christian GAUTHIER, M. Nicolas GIUSEPPONE, M. Jean-François LUTZ aux fonctions de sous-directrice et sous-directeurs de l'UPR22 ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

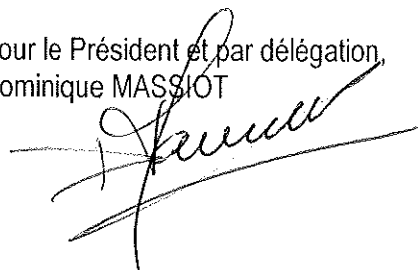
Melle Fouzia BOULMEDAIS, chargée de recherche CNRS de 1<sup>ère</sup> classe ,  
M. Philippe CHOFFEL, ingénieur d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe,  
M. Christian GAUTHIER, professeur de 1<sup>ère</sup> classe de Strasbourg,  
M. Nicolas GIUSEPPONE, professeur de 2<sup>ème</sup> classe de Strasbourg,  
M. Jean-François LUTZ, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe,  
sont renouvelés dans leurs fonctions de sous-directrice et sous-directeurs de l'unité propre de recherche intitulée Institut Charles Sadron n° 22 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2013

Pour le Président et par délégation,  
Dominique MASSIOT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

DEC130724DR10

**Décision portant nomination de M. Michel Buchholz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123202DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) et nommant M. Bertrand Koebel en qualité de directeur ;

Considérant que M. Michel Buchholz a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Strasbourg du 11 au 18 octobre 2010.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Michel Buchholz, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Michel Buchholz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel Buchholz est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur de l'unité  
Bertrand Koebel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

DEC130855DR10

**Décision portant nomination de M. Jean-Olivier Dalbavie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC130492INC portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean Weiss, directeur par intérim de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg

Considérant que M. Jean-Olivier Dalbavie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2009 et du 9 au 11 juin 2009.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Olivier Dalbavie, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Jean-Olivier Dalbavie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Olivier Dalbavie est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

Le directeur de l'unité  
Jean Weiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

DEC130606DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3578 intitulée Cultures et Sociétés en Europe**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS portant création de l'unité FRE3578 intitulée Cultures et Sociétés en Europe et nommant Monsieur Pascal Hintermeyer en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Patrick Schmoll a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Patrick Schmoll, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3578 intitulée Cultures et Sociétés en Europe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur Patrick Schmoll exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Patrick Schmoll est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur d'unité  
Pascal Hintermeyer

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz



DEC130617DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Eric Schaeffer aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice ;

Considérant que Monsieur Eric Schaeffer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Eric Schaeffer, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Monsieur Eric Schaeffer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Eric Schaeffer est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

La directrice de l'unité  
Christelle Roy

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

**DEC123239INSHS**

**Décision portant nomination de Mme Rachel THOMAS aux fonctions de directrice- adjointe de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée *Ambiances architecturales et urbaines***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée « Ambiances architecturales et urbaines » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Rachel THOMAS, CR1 au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en remplacement de M. Grégoire CHELKOFF, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**21 MARS 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC 121285 DR 11

**Décision portant nomination de Monsieur O. MAGAND aux fonctions de personne compétente en radioprotection pour les personnels CNRS travaillant dans les UMR<sup>1</sup> CNRS/CEA hébergées sur le site du CEA Grenoble et dépendant de l'Institut de Recherche en Technologies des Sciences du Vivant (IRTSV/CEA)**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 101425INSU du 22/02/2010 nommant Monsieur Paolo LAJ directeur de l'unité UMR 5183 ;

**Vu** les attestations de formation dans le secteur industrie et recherche relatives 1°) à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, 2°) ainsi qu'à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivrées à Monsieur Olivier MAGAND le 16 mars 2012 par le CNRS formation entreprises ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Nomination**

Monsieur Olivier MAGAND, ingénieur d'étude est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 4 ans et quatre mois à compter du 16 mars 2012

### **Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

Monsieur Olivier MAGAND exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Monsieur Olivier MAGAND sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 26 novembre 2012

Le directeur d'unité



**PAOLO LAJ**  
Directeur du LGGE

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

DEC130803INP

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. André-Jean Attias, directeur par intérim et de M. Frédéric Chandezon, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires » et nommant M. Jean-Pierre Travers, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. A compter du 1<sup>er</sup> février 2013, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre Travers, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée et de M. Roberto Calemczuk, directeur-adjoint.

II. A compter de cette même date et jusqu'au 30 juin 2013, M. André-Jean Attias, professeur d'université à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

M. Frédéric Chandezon, chercheur du CEA de catégorie 2, est nommé directeur-adjoint pour cette même période.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC 131 473 DR 11

**Décision portant nomination de Mme FIZE Jennifer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte LCBM UMR 5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC110305DR11 du 01/01/2011 portant renouvellement de l'unité mixte n°5249 intitulée LCBM et nommant M. MENAGE Stéphane en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 Novembre 2012;

Considérant que Mme FIZE Jennifer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 3 au 5 février 2009 et du 14 au 26 février 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme FIZE Jennifer, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5249 intitulée LCBM, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2013

Mme FIZE Jennifer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme FIZE Jennifer est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 Mars 2013

Le directeur de l'unité  
Stéphane Ménage



Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du Responsable de l'IRTSV



**Dr Jérôme GARI**  
Chef de l'IRTSV



DEC130396DR12

**Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent LONG, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122991DR12 du 26 octobre 2012 portant nomination de M. Vincent LONG aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Vincent LONG, dans l'unité du CNRS n°UMR7345 à compter du 31 mars 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le

Le directeur de l'unité  
Jean-Marc LAYET

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire  
M. Yvon BERLAND, Président d'AMU

**DEC131123DR12**

**Décision portant nomination de Mme Julia FARGEOT aux fonctions d'adjointe au responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse**



Délégation Provence  
et Corse

[www.provence-corse.cnrs.fr](http://www.provence-corse.cnrs.fr)

31, chemin Joseph Aiguier  
13402 Marseille cedex 20

Tél. 04 91 16 40 00  
Fax 04 91 77 93 04

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121838DAJ du 26/06/12 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Julia FARGEOT, IE2, est nommée, à compter du 01/04/13, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28/03/2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis HERMES

DEC131288DR13

**Décision portant nomination de Mme LUCIE SUBIRANA aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 7232 intitulée BIOM**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7232 intitulée BIOM et nommant M HERVE MOREAU en qualité de directeur;

Considérant que Mme LUCIE SUBIRANA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par UPMC du 22/05/2012 au 14/06/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme LUCIE SUBIRANA, ITA, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°7232 intitulée BIOM, à compter du 14/06/2012.

Mme LUCIE SUBIRANA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme LUCIE SUBIRANA est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 09/04/2013

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS

Le Directeur de l'unité  
M HERVE MOREAU

DEC130613 INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Sylvie MAZZELLA, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7305 intitulée LAMES.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7305 intitulée LAMES et nommant M. Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de cette unité;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. [Jean-Samuel BORDREUIL](#), directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- II. A compter de cette même date, Mme Sylvie MAZZELLA, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2013, soit 6 mois.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130552DR15

**Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BENARAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER) et nommant M. Ricardo ETXEPARE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10/09/2012 ;

Considérant que Mme Anne-Marie BENARAB a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Midi-Pyrénées en janvier 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne-Marie BENARAB, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER) à Bayonne, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Anne-Marie BENARAB exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Marie BENARAB est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité  
Ricardo ETXEPARE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

Visa du président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Jean-Paul JOURDAN

DEC130554DR15

**Décision portant nomination de Mme Sabrina BICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) et nommant M. Antoine GREMARE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21/02/2012 ;

Considérant que Mme Sabrina BICHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sabrina BICHON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) – Bât. Station Marine d'Arcachon à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Sabrina BICHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sabrina BICHON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité  
Antoine GREMARE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS



DEC130421DR15

**Décision portant nomination de M. Jean-Christophe AUGUET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5254<sup>1</sup> intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 nommant M. Olivier DONARD, directeur de l'UMR5254 – Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Jean-Christophe AUGUET le 5 octobre 2012 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 04/06/2012,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Jean-Christophe AUGUET, chargé de recherches, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 5 octobre 2012.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. Jean-Christophe AUGUET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Christophe AUGUET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 février 2013

Le directeur d'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

**Décision portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Philippe RICHETTI directeur de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/05/2012 ;

Considérant que M. Mathieu ROUZIERES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mathieu ROUZIERES, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Mathieu ROUZIERES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu ROUZIERES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130620DR15

**Décision portant nomination de M. Frédéric NAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16/12/2011 ;

Considérant que M. Frédéric NAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Sud du 5 octobre 2010 au 7 octobre 2010 et du 15 novembre 2010 au 17 novembre 2010,

**DECIDE :**

M. Frédéric NAUDET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte du CNRS n° 5293 – Institut des maladies neurodégénératives (IMN), à compter du 5 mars 2012.

M. Frédéric NAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric NAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2013

Le directeur de l'unité  
Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC130425DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Claire CARRION, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR7276 intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC050122DR15 du 12 septembre 2005 portant nomination de Mme Claire CARRION aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Claire CARRION, dans l'unité du CNRS n° 7276, à compter du 31 décembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité  
Michel COGNE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa de la présidente de l'Université de Limoges  
Hélène PAULIAT

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC130277INSHS

**Décision portant nomination de M. Pierre-Yves SAILLANT en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur d'études est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2013. Sa mission est de piloter la réalisation du premier salon de la valorisation en sciences humaines et sociales intitulé « innovatives SHS » dont il assurera le commissariat général.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC130466DR15

**Décision portant nomination de M. Roger DE BREZE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) et nommant Mme Valérie FROMENTIN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date de fin avril 2013 ;

Considérant que M. Roger DE BREZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Roger DE BREZE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM), à compter du 17 décembre 2012.

M. Roger DE BREZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Roger DE BREZE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

La directrice de l'unité  
Valérie FROMENTIN

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Jean-Paul JOURDAN

DEC130478DR15

**Décision portant nomination de M. Frédéric LOUERAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR8641 intitulée Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Philippe RICHETTI directeur de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 23/11/2012 ;

Considérant que M. Frédéric LOUERAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Frédéric LOUERAT, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 8641 – Centre de recherches Paul Pascal (CRPP), à compter du 17 décembre 2012.

M. Frédéric LOUERAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric LOUERAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130500DR15

**Décision portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3551 intitulée Archéovision – UPS SHS – 3D**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC121176INSHS du 16 avril 2012 nommant M. Robert VERGNIEUX directeur de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 09/10/2012 ;

Considérant que Mme Caroline DELEVOIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline DELEVOIE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D, à compter du 15 octobre 2012.

Mme Caroline DELEVOIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline DELEVOIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité  
Robert VERGNIEUX

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130602DR15

**Décision portant nomination de Mme Chantal TRIBOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5060<sup>1</sup> intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 nommant M. Pierre GUIBERT, directeur de l'UMR5060 – Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Chantal TRIBOLO le 8 février 2013 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 26/02/2013 (assemblée générale de l'IRAMAT-CRP2A)

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Chantal TRIBOLO, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 février 2013.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

Mme Chantal TRIBOLO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. La répartition des tâches entre Mr Stéphan Dubernet (PCR principal) et Mme Chantal Tribolo (PCR adjointe) est précisée en annexe.

**Article 3 : Communication obligatoire**

---

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

L'identité et les coordonnées de Mme Chantal TRIBOLO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 février 2013

Le directeur d'unité  
Pierre GUIBERT

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Jean-Paul JOURDAN

## Document annexe

### Répartition des tâches entre Mr Dubernet (PCR) et Mme Tribolo (PCR adjointe)

Stéphan Dubernet en tant que PCR principale :

- Organisation générale de la radioprotection au sein du laboratoire (IRAMAT-CRP2A, locaux de Pessac), dont le suivi dosimétrique des agents « badgés », la formation triennale du personnel concerné par la radioprotection.
- Gérer l'établissement du Plan Interne d'Urgence.
- Gérer et organiser l'évacuation des sources non utilisées avec la direction du laboratoire et les autres acteurs de la sécurité (PCR adjointe, notamment) : Identifier les repreneurs, faire établir les devis de reprise, définition des calendriers, etc. La direction veille à mettre à disposition les fonds nécessaires à cette opération.
- Assurer la gestion spécifique du dossier radioprotection des générateurs RX et des appareils en contenant.

Chantal Tribolo, en tant que PCR adjointe :

- Assister Stéphan Dubernet dans l'établissement des dossiers généraux sur la radioprotection.
- Organiser et formaliser le suivi des contrôles de radioprotection des sources scellées utilisées en datation et des appareils en contenant.
- Organiser et formaliser le suivi des contrôles dosimétriques mensuels des appareils de luminescence et des postes de travail correspondants.
- Formation spécifique des utilisateurs des machines de luminescence à la radioprotection.

DEC130423DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Eric LAURICHESSE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UPR8641 intitulée Centre de recherches Paul Pascal (CRPP)**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC070169DR15 du 15 octobre 2007 portant nomination de M. Eric LAURICHESSE aux fonctions d'ACMO,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Eric LAURICHESSE, dans l'unité du CNRS n° 8641, à compter du 31 décembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DEC131044DR16

**Décision portant cessation de fonctions de M. Benoît ETCHEVERLEPO comme ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision N°121011DR16 portant nomination de M. Benoît ETCHEVERLEPO aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange, exercées, à temps partiel, par M. Benoît ETCHEVERLEPO à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le Délégué Régional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC131019DR16

**Décision portant cessation de fonctions de M. Eric GOLUBIC, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMS n°3365 intitulée Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion**

**LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°111539DR16 du 12 juillet 2011 portant nomination de M. Eric GOLUBIC aux fonctions d'ACMO dans l'UMS n°3365 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Eric GOLUBIC, dans l'UMS n°3365 « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion », à compter du 31 mars 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2013

Le Délégué Régional de  
Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC131207DR16

**Décision portant nomination de Mme Hélène LENISTON aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du Directeur de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Hélène LENISTON, ingénieur d'études, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2013, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris Michel-Ange en remplacement de Mme Daphnée RAFFINI, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Gilles Sentise

DEC131210DR16

**Décision portant nomination de Mme Fanny DESTOMBES aux fonctions d'adjointe de la responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Fanny DESTOMBES, agent contractuel, est nommée, à compter du 1er Avril 2013, adjointe de la responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris Michel-Ange.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Gilles Sentise

DEC131015DR16

**Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane RICHARD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMS n°3365 intitulée Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion**

#### **LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 111541DR16 du 12 juillet 2011 portant nomination de M. Stéphane RICHARD aux fonctions d'ACMO ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Stéphane RICHARD, dans l'UMS n°3365 « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion » à compter du 31 mars 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2013

Le Délégué Régional de  
Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC131031DR17

**Décision portant nomination de Didier Guillot, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Didier Guillot, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6502 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Guy Ouvrard

DEC131029DR17

**Décision portant nomination de Véronique Biquand, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Véronique Biquand, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6552 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 04 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité

Martine Hausberger

DEC131024DR17

**Décision portant nomination de Frédéric Gloaguen, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves Le Mest ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric Gloaguen, Directeur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6521 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Yves Le Mest



DEC131004DR17

**Décision portant nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire Européen de la Mer**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer et nommant Yves-Marie Paulet, en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 04 mars 2013 ;

Considérant que Mme Florence L'Hostis a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Florence L'Hostis, Ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service n°3313 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer à compter du 01 janvier 2013.

Mme Florence L'Hostis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence L'Hostis est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 25 mars 2013

Le directeur de l'unité

Yves-Marie Paulet

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS

Florence Morineau

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

**Décision portant nomination de Christophe Héligon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de service UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénope**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, dont le directeur est Daniel Boujard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Héligon, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de service n°3387 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Daniel Boujard

**Décision portant nomination de Jean-Michel Barbet, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Michel Barbet, Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6457 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Bernd Grambow

DEC131370DR17

**Décision portant nomination de Guillaume Raffy, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume Raffy, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6251 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Jean-Pierre Landesman

**Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Caron, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité de service et de recherche n°3151 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 13 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité

Sandrine Ruchaud

DEC131345DR17

**Décision portant nomination de Carole Goma-Broussard, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Carole Goma-Broussard, Assistante-ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6144 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 15 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Jack Legrand

DEC130820IN2P3

**Décision portant nomination de Monsieur Bernd GRAMBOW aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bernd GRAMBOW, professeur des universités de première classe, directeur de l'UMR6457, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la direction du défi NEEDS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bernd GRAMBOW demeure affecté à l'UMR6457 (Subatech) à Nantes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014, Monsieur Bernd GRAMBOW percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et pays de Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs



DEC130663DR17

**Décision portant cessation de fonctions de Florence L'Hostis, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC120991DR17 du 06 mars 2012 portant nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Florence L'Hostis dans l'unité du CNRS n°6523 à compter du 01 janvier 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 27 février 2013

Le directeur de l'unité

Claude Roy

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



**Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144, intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Caron, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°7144 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 29 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

François Lallier

**Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7150 intitulée Mer et Santé**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7150, intitulée Mer et Santé, dont le directeur est Patrick Cormier ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Caron, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°7150 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 24 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Patrick Cormier

**Décision portant nomination d'Olivier Garo, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Garo, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6625 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Bachir Bekka

DEC131364DR17

**Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Caron, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°7139 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 11 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité

Catherine Boyen

DEC131351DR17

**Décision portant nomination de Boris Martin, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Boris Martin, Assistant-Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6164 à compter du 01 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Eric Pottier

DEC123144DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie José FLEURY agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7338 intitulée BioMécanique et BioIngénierie BMBI**

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC10D113DR18 du 20/09/2010 portant nomination de Mme Marie José FLEURY aux fonctions d'ACMO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité( ACMO) exercées par Mme Marie José FLEURY, dans l'unité du CNRS n°7338, à compter du 01/12/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille le 10/12/2012

la directrice de l'unité  
Marie-Christine HO BA TO

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

P/la Déléguée Régionale  
Empêchée par délégation  
L'adjoint à la Déléguée Régionale  
Vincent BÉNAVENT

Visa du chef d'établissement partenaire  
Alain STORCK





**LE PRESIDENT  
DU CENTRE NATIONAL DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**DEC130977DCIF**

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 09-0009ACPL du 15 octobre 2009 nommant Monsieur Dominique GALLOIS, agent comptable secondaire de la délégation régionale "Nord, Pas-de-Calais, Picardie" à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009

VU, la lettre du Ministre de l'économie et des finances du 14 mars 2013 donnant agrément à M. Gery DUPONCHEL pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation "Nord, Pas-de-Calais, Picardie" à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013

VU, l'avis favorable de l'Agent Comptable Principal

**D E C I D E**

Article 1er Monsieur Gery DUPONCHEL, inspecteur des finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation «Nord, Pas-de-Calais, Picardie» à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, la remise de service ayant lieu le 2 avril 2013.

Article 2 : A la même date, Monsieur Dominique GALLOIS, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation "Nord, Pas-de-Calais, Picardie".

Article 3 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du C.N.R.S.

Fait à Paris, le 22 mars 2013

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

**DEC130980DAJ**

Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Isabelle Longin, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

ALAIN FUCHS

**DEC130964DAJ**

Décision portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°123110DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions d'adjointe au directeur des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Myriam FADEL, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe des affaires juridiques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, en remplacement de Mme Isabelle Longin appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La décision n°123110DAJ susvisée est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Alain Fuchs

DEC131317DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Jean-François Walter aux fonctions de chef du Service Central du Traitement de la Dépense à la direction des comptes et de l'information financière

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS

VU, la décision 131316DCIF du 10 avril 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-François Walter, agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France » secteurs ouest et nord

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - La présente décision abroge la décision 130639DCIF du 5 avril 2013.

Art. 2- Monsieur Jean-François Walter, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques est nommé chef du Service Central du Traitement de la Dépense à la direction des comptes et de l'information financière à compter du 17 avril 2013

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2013

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC130639DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Jean-François Walter aux fonctions de chef du service du Traitement Central de la Dépense à la direction des comptes et de l'information financière

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS

VU, la décision 100171DAJ portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Jean-François Walter, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques est nommé chef du service du Traitement Central de la Dépense à la direction des comptes et de l'information financière à compter du 15 avril 2013

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2013

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

**DEC130982DAJ**

Décision portant nomination de M. Robert Chénorkian aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 080138DAJ du 8 décembre 2008 portant cessation de fonctions et nomination de M. Robert Chénorkian en qualité de directeur scientifique adjoint respectivement au département scientifique Sciences humaines et sociales et au département scientifique Environnement et développement durable ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Robert Chénorkian, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INEE en charge de la politique de site, du suivi des dispositifs de partenariats en écologie et environnement (DIPEE) ainsi que du pilotage et du développement des Observatoires Hommes-Milieux et de Sites d'Etude en Ecologie Globale (SEEG), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Art. 2.** – La décision n°080138DAJ susvisée est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Alain Fuchs

**DEC131276DAJ**

Décision portant nomination de M. Gérard Eldin aux fonctions de délégué scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Gérard Eldin, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique à l'INSU en charge du domaine Océan - Atmosphère, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, en remplacement de M. Philippe Bertrand, appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Alain Fuchs

DEC130278INSHS

**Décision portant nomination de Mme Maria-Teresa PONTOIS en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Maria-Teresa PONTOIS, ingénieur de recherche est nommée chargée de mission pour l'Alliance ATHENA auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Maria-Teresa PONTOIS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 16 – Paris Michel-Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



DEC131016INEE

## Décision portant nomination de M. Didier Binder aux fonctions de chargé de mission

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10000DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Didier Binder, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014. En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus et développement durable », la mission de Didier Binder a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la préhistoire et à l'archéologie, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, M. Didier Binder demeure affecté à l'UMR7264 Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM) – CNRS, Pôle universitaire SJA3 - 24 avenue des Diables Bleus - 06357 NICE Cedex 4.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014, M. Didier Binder, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

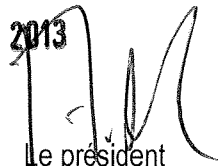
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 20 Côte d'Azur.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 AVR. 2013

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC130638INSHS

**Décision portant nomination de M. Alain BIDEAU en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain BIDEAU, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 juillet 2013. Sa mission est centrée sur le suivi du salon intitulé Innovatives SHS et des relations avec les entreprises.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain BIDEAU demeure affecté à l'UMR 5190 – Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2013, M. Alain BIDEAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 7 – Rhône Auvergne.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain FUCHS

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BORSENBARGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse organique et modélisation par apprentissage**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7084, intitulée « Synthèse organique et modélisation par apprentissage », dont la directrice est Madame Janine COSSY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BORSENBARGER, Technicien de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**(La délégation de signature donnée à Madame Isabelle BORSENBARGER est limitée à 3 000 euros H.T pour les missions et les commandes de fonctionnement)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

La Directrice d'unité  
Janine COSSY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131063DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Rita HERMON-BELOT, directrice de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8216, intitulée « Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux », dont la directrice est Madame Rita HERMON-BELOT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Rita HERMON-BELOT, directrice de l'unité UMR8216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rita HERMON-BELOT directrice, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DANGLES-LUCA, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 mars 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131436DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse organique et modélisation par apprentissage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7084, intitulée « Synthèse organique et modélisation par apprentissage, dont la directrice est Madame Janine COSSY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Janine COSSY, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BORSENBARGER, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(La délégation de signature donnée à Madame Isabelle BORSENBARGER est limitée à 3 000 euros H.T pour les missions et les commandes de fonctionnement)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131064DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Nathalie DANGLES-LUCA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8216, intitulée « Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux », dont la directrice est Madame Rita HERMON-BELOT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nathalie DANGLES-LUCA, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2013

La Directrice d'unité  
Rita HERMON-BELOT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC131283DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX, directrice de l'unité GDR3476 intitulée Statistiques et santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant création de l'unité GDR3476, intitulée « Statistique et santé », dont la directrice est Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX, directrice de l'unité GDR3476, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX, délégation de signature est donnée à Madame Annie RAOULT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 9 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131284DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Annie RAOULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3476 intitulée Statistiques et santé**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant création de l'unité GDR3476, intitulée « Statistique et santé », dont la directrice est Madame Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Annie RAOULT, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 avril 2013

La Directrice d'unité  
Chantal GUIHENNEUC-JOUYAUX

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131435DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Laure DERAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 28 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Laure DERAT, Chargé de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Laure DERAT, délégation est donnée à Madame Véronique LAUTIER, Ingénieur d'études 1<sup>er</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Laure DERAT et de Madame Véronique LAUTIER, délégation est donnée à Madame Odile JOURNET, Directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Le Directeur d'unité  
Pierre BOILLEY

DEC131419DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Natalia ALVES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles, (MASCIP0)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112669INSHS du 9 janvier 2012 portant nomination de Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168, intitulée « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles » MASCIP0 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Natalia ALVES, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2013

La directrice d'unité  
Véronique BOYER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131418DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168 intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles (MASCIPPO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC112669INSHS du 9 janvier 2012 portant nomination de Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168, intitulée « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème-XXIème siècles » MASCIPPO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR8168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOYER, délégation de signature est donnée à Madame Natalia ALVES, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 17 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC131420DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC123285INSHS du 19 février 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ZIMMERMANN directrice de l'UMR8131, intitulée « Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bénédicte ZIMMERMANN, directrice de l'unité UMR8131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte ZIMMERMANN, délégation de signature est donnée à Madame Florence DELTEIL, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131421DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Florence DELTEIL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° dec123285INSHS du 19 février 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ZIMMERMANN de l'unité UMR8131, intitulée « Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Florence DELTEIL, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2013

La Directrice d'unité  
Bénédicte ZIMMERMANN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131434DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée « Centres d'Etudes des Mondes Africains », dont le directeur est Monsieur Pierre BOILLEY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BOILLEY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOILLEY, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure DERAT, Chargé de recherches, Madame Véronique LAUTIER, Ingénieur d'études 1<sup>er</sup> classe, et à Madame Odile JOURNET, Directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**DEC131132DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR 7190 intitulée Institut Jean le rond d'Alembert, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A004DSI du 12/19/2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7190, intitulée Institut Jean le rond d'Alembert, dont le directeur est Stéphane Zaleski ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21/12/2012, portant prorogation de l'unité UMR 7190, intitulée Institut Jean le rond d'Alembert, dont le directeur est Stéphane Zaleski ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR 7190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Stéphane Zaleski**, délégation de signature est donnée à

- **Monsieur Pierre Sagaut, professeur,**
- **Monsieur Christophe Josserand, Directeur de Recherche,**
- **Monsieur Hugues Genevois, Ingénieur de Recherche,**
- **Monsieur Guillaume Legros, Maitre de Conférence,**

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° **120547DR02 du 23 janvier 2012** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/03/2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de la FR2764 intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, responsable gestion financière LUMAT/ISMO, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Madame Danielle DOWEK  
Directeur de l'unité n° FR2764

**Madame Bernadette ROME**



DEC130890DR04

**Délégation de signature consentie à Madame Danielle DOWEK, directeur de la FR2764  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de la FR2764 intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle DOWEK, délégation de signature est donnée à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121350DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2013



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Madame Danielle DOWEK**



**Madame Bernadette ROME**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8506 intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La décision n° 121419DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

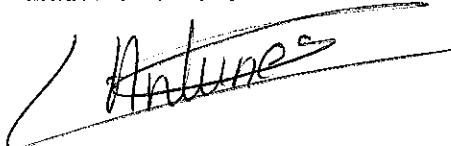
**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2013

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU  
Directeur de l'unité n° UMR8506

**Madame Laurence ANTUNES**



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131385DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'UMR8506 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8506 intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU**, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121418DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

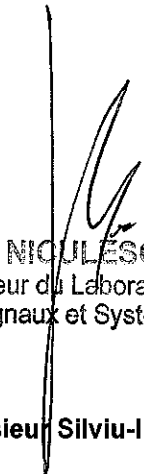
**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2013



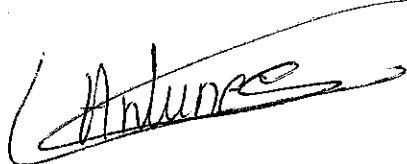
**S. I. NICULESCU**  
Directeur du Laboratoire  
des Signaux et Systèmes

**Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU**



**Véronique DEBISSCHOP**  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Madame Laurence ANTUNES**



DEC131141DR05

**Décision donnant délégation de signature à M.Yvan Martel directeur de l'unité UMR7640, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7640, intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, dont le directeur est M. Yvan Martel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Yvan Martel, directeur de l'unité UMR 7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Martel, délégation de signature est donnée à M. François Golse, DRCE, et Mme Pascale Fuseau, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC122923DR05 du 16 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2013 et rendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 mars 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130882DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Rémi Martineau, directeur par intérim de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC130251INSHS du 19 février 2013 nommant Rémi Martineau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Rémi Martineau**, directeur par intérim de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi Martineau, délégation de signature est donnée à **Martine Clouzot**, professeur à l'université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC120091DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 02 décembre 2012

Philippe Piéri

Rémi Martineau

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité par intérim

Martine Clouzot

La délégataire



**DEC130883DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Martine Clouzot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC130251INSHS du 19 février 2013 nommant Rémi Martineau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Martine Clouzot**, professeur à l'université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 02 décembre 2012

Le directeur d'unité par intérim

Rémi Martineau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130886DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Annie Dumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC130251INSHS du 19 février 2013 nommant Rémi Martineau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Annie Dumont**, ingénieur de recherche au Ministère de la Culture, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1<sup>er</sup> février 2013

Le directeur d'unité par intérim

Rémi Martineau

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130884DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Rémi Martineau, directeur par intérim de l'unité UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC130251INSHS du 19 février 2013 nommant Rémi Martineau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de recherche et de service n°6298, intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Rémi Martineau**, directeur par intérim de l'unité UMR6298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi Martineau, délégation de signature est donnée à **Annie Dumont**, ingénieur de recherche au Ministère de la Culture, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC130882DR06 du 02 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> février 2013

Philippe Piéri

Rémi Martineau

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité par intérim

Annie Dumont

La délégataire



**DEC130955DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Bruno Jeandidier et Catherine Tromson-Pallix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°75225, intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Bruno Jeandidier**, chargé de recherche CNRS, directeur adjoint en charge de la composante lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Jeandidier, délégation est donnée à **Catherine Tromson-Pallix**, ingénieur d'étude CNRS, responsable administrative de la composante lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Bertrand Koebel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**DEC130023DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Eric Gaffet, directeur de l'unité UMR7198 intitulée «Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces », dont le directeur est Eric Gaffet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Eric Gaffet**, directeur de l'unité UMR7198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric Gaffet, délégation de signature est donnée à **Gérard Henrion**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et chef du département CP2S, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

### Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux personnels suivants :

- à **Denis Fix**, secrétaire général, **jusqu'à concurrence de 90 000 €** ;
- à **Pierre Brunet**, ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, **jusqu'à concurrence de 90 000 €** ;
  
- à **Michel Vergnat**, professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et **chef du département P2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Sabine Denis**, professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe et **chef du département SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Mustapha Nadi**, professeur à l'université de Lorraine, **chef du département N2EV, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
  
- à **Martine Tailleur**, assistant ingénieur CNRS, responsable des ressources humaines, à **Sophie Klein**, assistant ingénieur CNRS, responsable des recettes et à **Hélène Huon**, assistant ingénieur CNRS, responsable des dépenses, **jusqu'à concurrence de 4 000 €**.

### Article 4

Les décisions DEC121974DR06 du 03 juillet 2012 et DEC111356DR06 du 15 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Eric Gaffet

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Gérard Henrion  
Directeur adjoint – Dpt C2S

Denis Fix  
Secrétaire Général

Le délégué

Le délégué

Pierre Brunet  
Directeur adjoint

Le délégué

Michel Vergnat  
Directeur adjoint – Dpt P2M

Le délégué

Sabine Denis  
Directrice adjointe – Dpt SI2M

La déléguée

Mustapha Nadi  
Dpt N2EV

Le délégué

Sophie Klein  
Responsable recettes

La déléguée

Martine Tailleux  
Responsable ressources humaines

La déléguée

Hélène Huon  
Responsable dépenses

La déléguée

**DEC130954DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Bertrand Koebel, directeur de l'unité UMR7522 intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°75225, intitulée « bureau d'économie théorique et appliquée » ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Bertrand Koebel**, directeur de l'unité UMR7522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bertrand Koebel, délégation de signature est donnée à **Bruno Jeandidier**, chargé de recherche CNRS, directeur adjoint en charge de la composante lorraine et à **Catherine Tromson-Pallix**, ingénieur d'étude CNRS, responsable administrative de la composante lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

La décision DEC100201DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Bertrand Koebel

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Bruno Jeandidier

Catherine Tromson-Pallix

Le délégataire

La délégataire

**DEC130012DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit et Jeanine Fourier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FRE3564, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est Alain Durand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, chargée de recherche CNRS, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Christine Averlant-Petit, délégation est donnée à **Jeanine Fourier**, assistant ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Alain Durand

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130001DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Blin, directeur de l'unité FR2843 intitulée «Institut Jean Barriol» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2843 intitulée « Institut Jean Barriol », dont le directeur est Jean-Luc Blin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Jean-Luc Blin**, directeur de l'unité FR2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

La décision DEC100212DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Jean-Luc Blin

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité



**DEC130011DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Alain Durand, directeur de l'unité FRE3564 intitulée «Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FRE3564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire », dont le directeur est Alain Durand ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Alain Durand**, directeur de l'unité FRE3564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Durand, délégation de signature est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, chargée de recherche CNRS, directrice adjointe et à **Jeanine Fourier**, assistant ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

La décision n°DEC100211DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Alain Durand

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Marie-Christine Averlant-Petit

Jeanine Fourier

La délégataire

La délégataire

## **DEC120474DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Charles MORETTI, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision N° DEC122733DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'unité USR 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, dont le directeur est Monsieur Renaud ROBERT ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Charles MORETTI, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles MORETTI, délégation de signature est donnée à Madame Liliane RABATEL, Professeur, et à Madame Myriam FINCKER, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC120472DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> décembre 2012

Amandine Lhéritier-Chabran  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120470DR07**

***Décision donnant délégation de signature à Madame Laurence BERARD, responsable de l'équipe basée à Bourg-en-Bresse de l'UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **La déléguée régionale par intérim**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision N° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, dont le directeur est Monsieur Serge BAHUCHET ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Laurence BERARD, Responsable au sein de l'UMR7206 de l'équipe « Ressources des Terroirs : cultures, usages, sociétés » basée à Bourg-en-Bresse, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n° DEC112998DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> décembre 2012

Amandine Lhéritier-Chabran  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## **DEC131221DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle MAGNIN, directrice de l'unité UMR5220 intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé, dont la directrice est Mme Isabelle MAGNIN ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Isabelle MAGNIN, directrice de l'unité UMR5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAGNIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy PROST, Professeur, et à Monsieur Olivier BEUF, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120344DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131222DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique MOUCHIROUD, directrice de l'unité UMR5558 intitulée Biométrie et biologie évolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558, intitulée Biométrie et biologie évolutive, dont la directrice est Mme Dominique MOUCHIROUD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, directrice de l'unité UMR5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent DURET, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120443DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130959DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5304, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, dont la directrice est Mme Tatjana NAZIR ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité UMR5304, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tatjana NAZIR, délégation de signature est donnée à Mme Anne REBOUL, directrice adjointe, et à Mme Christiane BATTOUE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131119DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra Fargeot, Ingénieure d'études, à Mme Sandrine Forel, Technicienne, à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, à Mme Véronique Pelamatti, Technicienne, et à Mme Christine Tuffereau, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La déléguée régionale par intérim  
Amandine LHERITIER-CHABRAN

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131225DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Laurent BERGER, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, dont le directeur est M. Laurent BERGER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Laurent BERGER, directeur de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BERGER, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel GIROUX, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131225DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131226DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel GIROUX, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées, dont le directeur est M. Emmanuel GIROUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Emmanuel GIROUX, directeur de l'unité UMR5669, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel GIROUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude SIKORAV, Professeur, à Madame Magalie LE BORGNE, Technicienne, et à Madame Virginia GONCALVES, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC131225DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 20 février 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131220DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Mme Michèle BRUNET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent COULON, Directeur adjoint, et à Monsieur Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120339DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131314DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée Ecologie microbienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée Ecologie microbienne, dont le directeur est M. Yvan MOENNE-LOCCOZ ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoit COURNOYER, Directeur-adjoint, et à Madame Béatrice BIGAI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Dominique BOULANGER, Technicienne, à l'effet de signer uniquement les commandes, factures, états de frais et ordres de mission dans la limite de 2 500 euros HT.

### **Article 3**

La décision n° DEC120441DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131315DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont le directeur est M. Bruno GUIDERDONI ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'unité UMR5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Alban REMILLIEUX, Ingénieur de recherche, et à Madame Béatrice MEZIERE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120444DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131090DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, dont le directeur est M. Jacques CHIFFOLEAU ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHIFFOLEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis GAULIN, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120125DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131091DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée Reproduction et développement des plantes, dont le directeur est M. Jan TRAAS ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan TRAAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry GAUDE, Directeur de recherche, à Madame Gwyneth INGRAM, Chargée de recherche, et à Madame Laetitia PAYET, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120126DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131093DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, dont le directeur est M. Guy CHANFRAY ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CHANFRAY, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève GATEAUD, Ingénieure d'études, à Monsieur Patrice VERDIER, Chargé de recherche, à Monsieur Thierry OLLIVIER, Ingénieur de recherche, à Madame Annick BLAINVILLE, Ingénieure d'études, et à Madame Marie-France de MARINIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120127DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131094DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans, dont le directeur est M. Pierre SCHIANO ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SCHIANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROCHE, Chargé de recherche, et à Mademoiselle Nadia JEANMAIRE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120129DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131095DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Alain FALVARD, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, dont le directeur est M. Alain FALVARD ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'unité UMR6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril GALPIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120130DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131096DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Patrick PLANE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis COMBES, Directeur-adjoint, et à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120132DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131097DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité USR6402, intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules, dont le directeur est M. Pierre-Etienne MACCHI ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Etienne MACCHI, délégation de signature est donnée à Madame Christèle AULAS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC131098DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131098DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité USR6402, intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules, dont le directeur est M. Pierre-Etienne MACCHI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre-Etienne MACCHI, directeur de l'unité USR6402, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Etienne MACCHI, délégation de signature est donnée à Madame Christèle AULAS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120105DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131110DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas REVEYRON, directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, dont le directeur est M. Nicolas REVEYRON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Nicolas REVEYRON, directeur de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas REVEYRON, délégation de signature est donnée à Madame Christine OBERLIN, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120109DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131114DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, dont le directeur est M. Loïc BLUM ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves QUENEAU, Directeur adjoint, à Madame Anne-Marie FERRER, Ingénieure de recherche, et à Madame Laure BLACHERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120117DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131117DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité UMR5305 intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5305, intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, dont le directeur est M. Bernard VERRIER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité UMR5305, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard VERRIER, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Sigaud-Roussel, directrice de recherche, et à Mme Corinne Uberty, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131121DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité UMR5305 intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5305, intitulée Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique, dont le directeur est M. Bernard VERRIER ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité UMR5305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard VERRIER, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Sigaud-Roussel, directrice de recherche, et à Mme Corinne Uberty, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131117DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131172DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole COTTE PATTAT, directrice de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240, intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, dont la directrice est Mme Nicole COTTE PATTAT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Nicole COTTE PATTAT, directrice de l'unité UMR5240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole COTTE PATTAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BRUEL, Directeur-adjoint, et à Madame Isabelle THEVENOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120346DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131173DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilles VILLARD, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, dont le directeur est M. Gilles VILLARD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Gilles VILLARD, directeur de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VILLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume HANROT, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120451DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131219DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée Laboratoire de chimie, dont la directrice est Mme Marie-Chantal ANDRAUD ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure BOCQUET, Directeur de recherche, et à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120338DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131256DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Marc BUFFAT, directeur de l'unité FR3403 intitulée Fédération lyonnaise de modélisation et sciences numériques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3403, intitulée Fédération lyonnaise de modélisation et sciences numériques, dont le directeur est M. Marc BUFFAT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Marc BUFFAT, directeur de l'unité FR3403, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120306DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC130966DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5304, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, dont la directrice est Mme Tatjana NAZIR ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité UMR5304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tatjana NAZIR, délégation de signature est donnée à Mme Anne REBOUL, directrice adjointe, et à Mme Christiane BATTOUE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130959DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130968DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est M. Michel LACROIX ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, pour un montant allant jusqu'à 10000 euros pour toute nature de dépenses.

## **Article 3**

La décision n° DEC130957DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130969DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3302, intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, et à Monsieur Bernard VERRIER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Mademoiselle Karine LEJARZA, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

### **Article 3**

La décision n° DEC123269DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130970DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Christine RIVIERE, Technicienne, et à Madame Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

### **Article 3**

La décision n° DEC123271DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC130971DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle SAYN, directrice de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, dont la directrice est Mme Isabelle SAYN ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Isabelle SAYN, directrice de l'unité UMR5137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SAYN, délégation de signature est donnée à Madame Sylvaine LAULOM, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC123272DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131223DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Hugues DECHAUX, directeur de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont le directeur est M. Jean-Hugues DECHAUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Hugues DECHAUX, directeur de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Hugues DECHAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, à Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, et à Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120432DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130965DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jocelyn BONJOUR, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre de thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008, intitulée Centre de thermique de Lyon, dont le directeur est M. Jocelyn BONJOUR ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jocelyn BONJOUR, directeur de l'unité UMR5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn BONJOUR, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé PABIOU, Chargé de recherche, et à Monsieur Shihe XIN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130956DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130967DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5291, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, dont le directeur est M. Fabrice BALANCHE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité UMR5291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BALANCHE, délégation de signature est donnée à M. Salah TRABELSI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130958DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131330DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Christian BRYLINSKI, directeur de l'unité UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5615, intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, dont le directeur est M. Christian BRYLINSKI ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Christian BRYLINSKI, directeur de l'unité UMR5615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BRYLINSKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BRIOUDE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120450DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131331DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672, intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon, dont le directeur est M. Thierry DAUXOIS ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité UMR5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DAUXOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick OSWALD, Directeur de recherche, et à Madame Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120453DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131332DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Wolfram WOBROCK, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur est M. Wolfram WOBROCK ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Wolfram WOBROCK, directeur de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfram WOBROCK, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël VAN BAELEN, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120454DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131333DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Téléspore SIME-NGANDO, directeur de l'unité UMR6023 intitulée Microorganismes : génome et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6023, intitulée Microorganismes : génome et environnement, dont le directeur est M. Téléspore SIME-NGANDO ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Téléphore SIME-NGANDO, directeur de l'unité UMR6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Téléphore SIME-NGANDO, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DELBAC, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120456DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131334DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Serge GUIMOND, directeur de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024, intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive, dont le directeur est M. Serge GUIMOND ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Serge GUIMOND, directeur de l'unité UMR6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge GUIMOND, délégation de signature est donnée à Madame Delphine MARTINOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120457DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131335DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc PEIRY, directeur de l'unité UMR6042 intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6042, intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, dont le directeur est M. Jean-Luc PEIRY ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PEIRY, directeur de l'unité UMR6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PEIRY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick MIRAS, Directeur-adjoint, et à Madame Chantal MENAUT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120458DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131336DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Alain QUILLIOT, directeur de l'unité UMR6158 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes, dont le directeur est M. Alain QUILLIOT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Alain QUILLIOT, directeur de l'unité UMR6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Farouk TOUMANI, Directeur-adjoint, et à Madame Béatrice BOURDIEU, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120459DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130972DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabeth MIRONESCU, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Mme Elisabeth MIRONESCU ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth MIRONESCU, directrice de l'unité UMR5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth MIRONESCU, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BENZONI, Directrice adjointe, et à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120111DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC130973DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette CHARLEUX, directrice de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont la directrice est Mme Bernadette CHARLEUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Bernadette CHARLEUX, directrice de l'unité UMR5265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette CHARLEUX, délégation de signature est donnée à Madame Véronique DUFAUD, Directeur de recherche, à Madame Nathalie JOUGLARD, Technicienne, et à Mademoiselle Chloé THIEULEUX, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120119DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130974DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, dont la directrice est Mme Catherine CHEVALLIER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SEASSAL, Directeur-adjoint, à Madame Rosaria FERRIGNO, Professeur, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120120DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130975DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, dont la directrice est Mme Marie-Claire VILLEVAL ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire VILLEVAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane RIOU, Directeur-adjoint, et à Monsieur Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120128DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130976DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC130185DGDS du 21 février 2013, portant création de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, dont la directrice est Mme Jannick RUMEAU ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick RUMEAU, délégation de signature est donnée à Madame Margarida COSTA-GOMES, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131104DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131337DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves BOIRE, directeur de l'unité UMR6284 intitulée Image Sciences for Interventional Techniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6284, intitulée Image Sciences for Interventional Techniques, dont le directeur est M. Jean-Yves BOIRE ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Yves BOIRE, directeur de l'unité UMR6284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120460DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131338DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel DHOME, directeur de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602, intitulée Institut Pascal, dont le directeur est M. Michel DHOME ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michel DHOME, directeur de l'unité UMR6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DHOME, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne GIL, Directrice-adjointe, et à Madame Pascale BALLETT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120464DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131339DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michael HEUSENER, directeur de l'unité UMR6620 intitulée Laboratoire de Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6620, intitulée Laboratoire de Mathématiques, dont le directeur est M. Michael HEUSENER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michael HEUSENER, directeur de l'unité UMR6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael HEUSENER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean PICARD, Professeur, à Monsieur Youcef AMIRAT, Professeur, à Monsieur Rachid TOUZANI, Professeur, et à Mme Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120467DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131340DR07**

***Décision donnant délégation de signature à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122739DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Patrick BACHELERY ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BACHELERY, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Directrice-adjointe, à Monsieur Philippe LABAZUY, Directeur-adjoint, et à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120468DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131341DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre JURDIC, directeur de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC110279INSB du 4 avril 2011, portant création de l'unité UMS3444, intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, dont le directeur est M. Pierre JURDIC ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre JURDIC, directeur de l'unité UMS3444, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JURDIC, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana EVLACHEV, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120755DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131342DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Germain GILLET, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC111095INSB du 20 mai 2011, portant création de l'unité UMS3453, intitulée Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est M. Germain GILLET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Germain GILLET, directeur de l'unité UMS3453, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Germain GILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe VANBELLE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120477DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131343DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand FOURCADE, directeur de l'unité USR3010 intitulée Laboratoire Joliot-Curie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC105379INSB du 10 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité USR3010, intitulée Laboratoire Joliot-Curie, dont le directeur est M. Bertrand FOURCADE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Bertrand FOURCADE, directeur de l'unité USR3010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand FOURCADE, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien Mongelard, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120480DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131344DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Raffaele FLAMINIO, directeur de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009, portant création de l'unité USR3264, intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Raffaele FLAMINIO ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Raffaele FLAMINIO, directeur de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raffaele FLAMINIO, délégation de signature est donnée à Madame Renée PIGNARD, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120481DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131346DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Djamel Abdelkader ZIGHED, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité USR3385, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le directeur est M. Djamel Abdelkader ZIGHED ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Djamel Abdelkader ZIGHED, directeur de l'unité USR3385, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120482DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131100DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Charles MORETTI, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision N° DEC122733DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, dont le directeur est Monsieur Renaud ROBERT ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Charles MORETTI, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles MORETTI, délégation de signature est donnée à Madame Liliane RABATEL, Professeur, et à Madame Myriam FINCKER, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC120474DR07 du 1<sup>er</sup> décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131101DR07**

***Décision donnant délégation de signature à Madame Laurence BERARD, responsable de l'équipe basée à Bourg-en-Bresse de l'UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision N° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et ethnobiologie, dont le directeur est Monsieur Serge BAHUCHET ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Laurence BERARD, Responsable au sein de l'UMR7206 de l'équipe « Ressources des Terroirs : cultures, usages, sociétés » basée à Bourg-en-Bresse, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n° DEC120470DR07 du 1<sup>er</sup> décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Délégué Régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131104DR07

**Décision donnant délégation de signature à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, dont la directrice est Mme Jannick RUMEAU ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Margarida COSTA-GOMES, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La déléguée régionale par intérim  
Amandine LHERITIER-CHABRAN

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131107DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5306, intitulée Institut Lumière Matière, dont la directrice est Mme Marie-France JOUBERT ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Alfonso SAN MIGUEL, Directeur adjoint, et à Mme Dominique FARJOT, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131108DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5306, intitulée Institut Lumière Matière, dont la directrice est Mme Marie-France JOUBERT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Alfonso SAN MIGUEL, Directeur adjoint, et à Mme Dominique FARJOT, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131107DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131347DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Laurent RIEUTORT, directeur de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC121178INSHS du 20 avril 2012, portant création de l'unité USR3550, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Laurent RIEUTORT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Laurent RIEUTORT, directeur de l'unité USR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RIEUTORT, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle WRZESNIEWSKI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120484DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131348DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric BAYART, directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI du 29 février 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2753, intitulée Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités, dont le directeur est M. Frédéric BAYART ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Frédéric BAYART, directeur de l'unité GDR2753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BAYART, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud GUILLIN, Professeur, et à Madame Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120504DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131267DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Hatem FESSI, directeur de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5007, intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, dont le directeur est M. Hatem FESSI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Hatem FESSI, directeur de l'unité UMR5007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120312DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131268DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre JOLY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, dont le directeur est M. Pierre JOLY ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves PERRODIN, Directeur-adjoint, et à Madame Gudrun BORNETTE, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120313DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131270DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-François MOREAU, directeur de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5037, intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, dont le directeur est M. Pierre-François MOREAU ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre-François MOREAU, directeur de l'unité UMR5037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Antony Mc KENNA, Professeur, et à Mme Anne-Laure MOTKIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120314DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131271DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie orientale, dont le directeur est M. Jean-Pascal BASSINO ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal BASSINO, délégation de signature est donnée à Madame Christine CORNET, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120315DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131307DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Claude DE MERIC DE BELLEFON, directeur de l'unité UMR5285 intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5285, intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques, dont le directeur est M. Claude DE MERIC DE BELLEFON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Claude DE MERIC DE BELLEFON, directeur de l'unité UMR5285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DE MERIC DE BELLEFON, délégation de signature est donnée à Madame Valérie MEILLE, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120433DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131308DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Alain PUISIEUX, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5286, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon, dont le directeur est M. Alain PUISIEUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Alain PUISIEUX, directeur de l'unité UMR5286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PUISIEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MEHLEN, Directeur de recherche, à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, Professeur, à Monsieur Fabien ZOULIM, Professeur, et à Madame Marina ROQUES-RAIMONDI, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120434DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131309DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel LANCE, directeur de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5509, intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, dont le directeur est M. Michel LANCE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michel LANCE, directeur de l'unité UMR5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANCE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BLANC-BENON, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120435DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131310DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Joël COURBON, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, dont le directeur est M. Joël COURBON ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Joël COURBON, directeur de l'unité UMR5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël COURBON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CHEVALIER, Professeur, à Monsieur Bernard NORMAND, Professeur, et à Monsieur Xavier KLEBER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120436DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131311DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Denis MAZUYER, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, dont le directeur est M. Denis MAZUYER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Denis MAZUYER, directeur de l'unité UMR5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MAZUYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice THOUVEREZ, Directeur-adjoint, et à Monsieur Claude-Henri LAMARQUE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120437DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131312DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Florent PIGEON, directeur de l'unité UMR5516 intitulée Laboratoire HUBERT CURIEN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5516, intitulée Laboratoire HUBERT CURIEN, dont le directeur est M. Florent PIGEON ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Florent PIGEON, directeur de l'unité UMR5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent PIGEON, délégation de signature est donnée à Madame Patricia LOUIS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120438DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131313DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMR5534 intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5534, intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, dont le directeur est M. Guy MOUCHIROUD ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMR5534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno ALLARD, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Guy MOUCHIROUD et Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à Madame Géraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, et à Monsieur Sébastien GAILLARD, Technicien, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement uniquement.

## Article 3

La décision n° DEC120440DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131358DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis LECLERCQ, directeur de l'unité GDR3305 intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, portant création de l'unité GDR3305, intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, dont le directeur est M. Jean-Louis LECLERCQ ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis LECLERCQ, directeur de l'unité GDR3305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis LECLERCQ, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne-Marie GUE, Directrice-adjointe, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120512DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131359DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Dominique MANCHON, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A013DSI du 26 mars 2010, portant création de l'unité GDR3340, intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques, dont le directeur est M. Dominique MANCHON ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Dominique MANCHON, directeur de l'unité GDR3340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MANCHON, délégation de signature est donnée à Monsieur Michael HEUSENER, Professeur, à Monsieur Jean PICARD, Professeur, et à Madame Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120515DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131360DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Claude-Henri LAMARQUE, directeur de l'unité GDR3437 intitulée Dynamique des structures et approches de dynamique non linéaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, portant création de l'unité GDR3437, intitulée Dynamique des structures et approches de dynamique non linéaire, dont le directeur est M. Claude-Henri LAMARQUE ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Claude-Henri LAMARQUE, directeur de l'unité GDR3437, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120516DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131361DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Agilio PADUA, directeur de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3541, intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, dont le directeur est M. Agilio PADUA ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Agilio PADUA, directeur de l'unité GDR3541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120517DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131363DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric LEFEVRE, directeur de l'unité GDR3543 intitulée Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3543, intitulée Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces, dont le directeur est M. Frédéric LEFEVRE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Frédéric LEFEVRE, directeur de l'unité GDR3543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn Bonjour, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120518DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



DEC130956DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. Jocelyn BONJOUR, directeur de l'unité UMR5008 intitulée Centre de thermique de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008, intitulée Centre de thermique de Lyon, dont le directeur est M. Jocelyn BONJOUR ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jocelyn BONJOUR, directeur de l'unité UMR5008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jocelyn BONJOUR, délégation de signature est donnée à M. Hervé PABIOU, Chargé de recherche, et à M. Shihe XIN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC120157DR07 du 1<sup>er</sup> décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La déléguée régionale par intérim  
Amandine LHERITIER-CHABRAN

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130957DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est M. Michel LACROIX ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, pour un montant allant jusqu'à 10000 euros pour toute nature de dépenses.

## **Article 3**

La décision n° DEC120121DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130958DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité UMR5291 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5291, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, dont le directeur est M. Fabrice BALANCHE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité UMR5291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BALANCHE, délégation de signature est donnée à M. Salah TRABELSI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130983DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise PEYRIN, directrice de l'unité GDR2647 intitulée STIC Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2647, intitulée STIC Santé, dont la directrice est Mme Françoise PEYRIN ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Françoise PEYRIN, directrice de l'unité GDR2647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PEYRIN, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MAGNIN, Directrice de recherche, à Madame Florence RIVE, Ingénieure d'études, et à Monsieur Jean-Baptiste MOURGUES, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120502DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131217DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Sandra TESTON-BONNARD, directrice de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5191, intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, dont la directrice est Mme Sandra TESTON-BONNARD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Sandra TESTON-BONNARD, directrice de l'unité UMR5191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra TESTON-BONNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NICCOLAI, Directeur-adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120340DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131218DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle VILA, directrice de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133, intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, dont la directrice est Mme Emmanuelle VILA ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle VILA, directrice de l'unité UMR5133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle VILA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre LOMBARD, Directeur adjoint, et à Madame Marie LE MIERE, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120337DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131220DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Mme Michèle BRUNET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent COULON, Directeur adjoint, et à Monsieur Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120339DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131227DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité GDR2251 intitulée Structuration de la Théorie des Nombres, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2251, intitulée Structuration de la Théorie des Nombres, dont le directeur est M. Emmanuel ROYER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Emmanuel ROYER, directeur de l'unité GDR2251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel ROYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Michael HEUSENER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120485DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131254DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est M. Philippe SAUTET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à Monsieur Loïc Blum, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120304DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131255DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, dont le directeur est M. Fabrice VALLEE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice VALLEE, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PUMIR, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120420DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131257DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain DRAPIER, directeur de l'unité FR3410 intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3410, intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, dont le directeur est M. Sylvain DRAPIER ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Sylvain DRAPIER, directeur de l'unité FR3410, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120307DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131258DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Joël COURBON, directeur de l'unité FR3411 intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3411, intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, dont le directeur est M. Joël COURBON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Joël COURBON, directeur de l'unité FR3411, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120308DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131259DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, dont le directeur est M. Gilles MAILHOT ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAILHOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis JULIEN, Directeur-adjoint, et à Monsieur Christian AMBLARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC120309DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131261DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Thierry EPICIER, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3507, intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, dont le directeur est M. Thierry EPICIER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Thierry EPICIER, directeur de l'unité FR3507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry EPICIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne SNOECK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120310DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130984DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Anne SCHMITT, directrice de l'unité USR3439 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC110248INSHS du 11 février 2011, portant création de l'unité USR3439, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, dont la directrice est Mme Anne SCHMITT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Anne SCHMITT, directrice de l'unité USR3439, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SCHMITT, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DONJON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120483DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130985DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UPS2275 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC113087DAJ du 2 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UPS2275, intitulée Centre pour la communication scientifique et directe, dont la directrice est Mme Christine BERTHAUD ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UPS2275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BERTHAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent CAPELLI, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120479DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC130986DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Maité CARRE-PIERRAT, directrice de l'unité UMS3421 intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMS3421, intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, dont la directrice est Mme Maité CARRE-PIERRAT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Maité CARRE-PIERRAT, directrice de l'unité UMS3421, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maité CARRE-PIERRAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy MOUCHIROUD, Directeur de recherche, à Madame Géraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, et à Monsieur Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120752DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130987DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6296, intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Mme Anne-Marie DELORT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'unité UMR6296, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DELORT, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude FORANO, Professeur, et à Madame Carole TURPIN, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120462DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130988DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal VAURY ZWILLER, directrice de l'unité UMR6293 intitulée Génétique, reproduction et développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6293, intitulée Génétique, reproduction et développement, dont la directrice est Mme Chantal VAURY ZWILLER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Chantal VAURY ZWILLER, directrice de l'unité UMR6293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal VAURY ZWILLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël DREVET, Directeur-adjoint, et à Monsieur Franck TEILLET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120623DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC130989DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie KERN, directrice de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée Dynamique du langage, dont la directrice est Mme Sophie KERN ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Sophie KERN, directrice de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie KERN, délégation de signature est donnée à Madame Harriet JISA, Directrice-adjointe, et à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC130990DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC130990DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie KERN, directrice de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée Dynamique du langage, dont la directrice est Mme Sophie KERN ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Sophie KERN, directrice de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie KERN, délégation de signature est donnée à Madame Harriet JISA, Directrice-adjointe, et à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120124DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2013

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131263DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Guy CLERC, directeur de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005, intitulée Laboratoire Ampère, dont le directeur est M. Guy CLERC ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Guy CLERC, directeur de l'unité UMR5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CLERC, délégation de signature est donnée à Monsieur François BURET, Directeur-adjoint, et à Madame Silvia RIBOT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120311DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131296DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Atilla BASKURT, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, dont le directeur est M. Atilla BASKURT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Atilla BASKURT, directeur de l'unité UMR5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Atilla BASKURT, délégation de signature est donnée à Monsieur Mohand-Saïd HACID, Directeur-adjoint, et à Madame Catherine LOMBARDI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120341DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131297DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Renaud PAYRE, directeur de l'unité UMR5206 intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5206, intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, dont le directeur est M. Renaud PAYRE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Renaud PAYRE, directeur de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud PAYRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre POTIER, Directeur-adjoint, et à Monsieur Pascal ALLAIS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120342DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131298DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CASSAGNAU, directeur de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, dont le directeur est M. Philippe CASSAGNAU ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe CASSAGNAU, directeur de l'unité UMR5223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CASSAGNAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne FLEURY, Directeur-adjoint, à Monsieur Christian CARROT, Directeur-adjoint, et à Madame Sylvie NOVAT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120345DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131299DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BLEICHER, Directrice-adjointe, et à Madame Fabienne ROGOWSKY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120347DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131300DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, dont le directeur est M. David DUREISSEIX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DUREISSEIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, Professeur, à Monsieur Yves BERTHIER, Directeur de recherche, à Monsieur Philippe VELEX, Professeur et à M. Daniel NELIAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120348DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131327DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Charles RAUX, directeur de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire d'économie des transports, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5593, intitulée Laboratoire d'économie des transports, dont le directeur est M. Charles RAUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Charles RAUX, directeur de l'unité UMR5593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles RAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Directeur-adjoint, et à Monsieur Yves CROZET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120446DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131303DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic ODONI, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Ludovic ODONI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Ludovic ODONI, directeur de l'unité UMR5268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic ODONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120349DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131304DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Francis ALBAREDE, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, dont le directeur est M. Francis ALBAREDE ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Francis ALBAREDE, directeur de l'unité UMR5276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis ALBAREDE, délégation de signature est donnée à Madame Janne BLICHERT-TOFT, Directrice adjointe, Monsieur Stéphane LABROSSE, Directeur adjoint, Madame Emanuela MATTIOLI, Directrice adjointe et Yanick RICARD, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120350DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131305DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Henri DELALU, directeur de l'unité UMR5278 intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5278, intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, dont le directeur est M. Henri DELALU ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Henri DELALU, directeur de l'unité UMR5278, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri DELALU, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Julie BOUGRINE, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120353DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131328DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600, intitulée Environnement, ville, société, dont le directeur est M. Jean-Yves TOUSSAINT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves TOUSSAINT, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé PIEGAY, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er, et à Mme Séverine MORIN, Assistant ingénieur, uniquement pour la signature des factures, bordereaux d'envoi de factures et des états de frais d'un montant inférieur ou égal à 500 euros TTC.

### **Article 3**

La décision n° DEC120448DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131329DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe REGNIER, directeur de l'unité UMR5611 intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5611, intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles, dont le directeur est M. Philippe REGNIER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe REGNIER, directeur de l'unité UMR5611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe REGNIER, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TREFF, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120449DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131111DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bernard HOURS, directeur de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), dont le directeur est M. Bernard HOURS ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Bernard HOURS, directeur de l'unité UMR5190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard HOURS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique GRANDJEAN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120110DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131112DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-René DUHAMEL, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Centre de neuroscience cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229, intitulée Centre de neuroscience cognitive, dont le directeur est M. Jean-René DUHAMEL ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-René DUHAMEL, directeur de l'unité UMR5229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-René DUHAMEL, délégation de signature est donnée à Madame Christèle VALLERIE, Technicienne, à l'effet de signer toute commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT uniquement.

## Article 3

La décision n° DEC120115DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131113DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Madame Andrée DEFOURS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120116DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131115DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, dont le directeur est M. Michel LACROIX ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Delichere, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 10 000 euros.

## **Article 3**

La décision n° DEC120118DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131116DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, dont le directeur est M. Olivier BERTRAND ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Alain ESCODA, Ingénieur d'études, à Mme Anne DIDIER, Professeur, à M. Rémi GERVAIS, Professeur, à Mme Barbara TILLMANN, Directeur de recherche, à M. Laurent BEZIN, Chargé de recherche, à M. Pierre Hervé LUPPI, Directeur de recherche, à Mme Joëlle SACQUET, Assistant ingénieur, à M. Jean-Pierre ROYET, Directeur de recherche, à M. Nicolas GRIMAUULT, Chargé de recherche, à M. Fabien PERRIN, Maître de conférences, à Mme Frédérique COHEN-ADAD, Ingénieure d'études, à M. Patrice FORT, Directeur de recherche, à Mme Martine THEILLERE, Technicienne, à Mme Geneviève LAUMON, Assistant ingénieur, et à Mme Florence LEGER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120122DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131349DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gérard MONTAROU, directeur de l'unité GDR2917 intitulée Instrumentation et Modélisation pour l'Imagerie Biomédicale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A014DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2917, intitulée Instrumentation et Modélisation pour l'Imagerie Biomédicale, dont le directeur est M. Gérard MONTAROU ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Gérard MONTAROU, directeur de l'unité GDR2917, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120505DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131352DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité GDR2949 intitulée Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A013DSI du 26 mars 2010, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2949, intitulée Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires, dont le directeur est M. Jean-Christophe GEMINARD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur de l'unité GDR2949, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120506DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC131353DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis COMBES, directeur de l'unité GDR2989 intitulée Economie du Développement et de la Transition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A014DSI du 26 mars 2010, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2989, intitulée Economie du Développement et de la Transition, dont le directeur est M. Jean-Louis COMBES ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis COMBES, directeur de l'unité GDR2989, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COMBES, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick PLANE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120754DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131354DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BLANC BENON, directeur de l'unité GDR3058 intitulée Thermoacoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3058, intitulée Thermoacoustique, dont le directeur est M. Philippe BLANC BENON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe BLANC BENON, directeur de l'unité GDR3058, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120508DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131355DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Claude-Gilles DUSSAP, directeur de l'unité GDR3071 intitulée Ingénierie des biosystèmes : de la cellule au procédé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3071, intitulée Ingénierie des biosystèmes : de la cellule au procédé, dont le directeur est M. Claude-Gilles DUSSAP ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Claude-Gilles DUSSAP, directeur de l'unité GDR3071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC120509DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC131357DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Thierry HOC, directeur de l'unité GDR3162 intitulée Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI modifiée du 29 février 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3162, intitulée Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques, dont le directeur est M. Thierry HOC ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Thierry HOC, directeur de l'unité GDR3162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC120510DR07 du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



**DEC131504dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-Michel POUVESLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 intitulée « Applications biomédicales des plasmas » (ABIOPLAS).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A013DSI modifiée du 26 mars 2010 portant création de l'unité GDR n°3374, intitulée « Applications biomédicales des plasmas », dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>, pour les bons de commandes et missions n'excédant pas 5 000 euros.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1er janvier 2012.

Fait à Orléans, le 12 avril 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Michel POUVESLE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC131293dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications biomédicales des plasmas » (ABIOPLAS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création de l'unité GDR n°3374, intitulée « Applications biomédicales des Plasmas», dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR n°3374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 euros, à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle au sein de l'UMR7344, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La présente décision annule et remplace la décision N°DEC120316dr08 du 23 janvier 2012.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Fait à Orléans, le 05 avril 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC131503dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par Mme Catherine BESSADA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

**Vu** la décision N°DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de Directrice par intérim de l'Unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 02 avril 2013.

Fait à Orléans, le 17 avril 2013

La directrice d'unité  
Catherine BESSADA

**DEC131500dr08**

**Délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

**Vu** la décision N°DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de Directrice par intérim de l'Unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, Directrice par intérim de l'unité UPR n °3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études, à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 02 avril 2013.

Fait à Orléans, le 18 avril 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC131499dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7276, intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, dont le directeur est M. Michel COGNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR n°7276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherches à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 18 avril 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC131295dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Stéphane CORDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques des écoulements gravitaires et risques naturels » (EGRIN).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR n°3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques des écoulements gravitaires et risques naturels », dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1er janvier 2013.

Fait à Orléans, le 04 avril 2013

Le directeur d'unité  
Stéphane CORDIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC131294dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Stéphane CORDIER, Directeur de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements gravitaires et risques naturels » (EGRIN) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR n°3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements gravitaires et risques naturels», dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité GDR n°3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 05 avril 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

DEC130836DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Hintermeyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3578 intitulée « Cultures et sociétés en Europe »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122889DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3578, intitulée « Cultures et sociétés en Europe » dont le directeur est M. Pascal Hintermeyer.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cathie Reibel [AI-CNRS] ainsi qu'à Mme Nicoletta Diasio [DR-adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 8 mars 2013

Le directeur d'unité  
Pascal Hintermeyer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

**Pascal Hintermeyer :**

**Cathy Reibel :**

**Nicoletta Diasio :**

## **DEC121473DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

**Vu** la décision n° 121120INSHS du 13/04/2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice par intérim de l'UMR7303 à compter du 01/02/2012 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure VERDON, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/04/2012

La directrice d'unité

#### La délégataire

Nom :
Signature :

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Hintermeyer, directeur de l'unité FRE3578 intitulée « Cultures et sociétés en Europe », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122889DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3578, intitulée « Cultures et sociétés en Europe » dont le directeur est M. Pascal Hintermeyer.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Hintermeyer, directeur de l'unité FRE3578, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Hintermeyer, délégation de signature est donnée à Mme Cathie Reibel [AI - CNRS] ainsi qu'à Mme Nicoletta Diasio [DR-adjoint], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 8 mars 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

**Pascal Hintermeyer :**

**Cathy Reibel :**

**Nicoletta Diasio :**

DEC131239DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 1 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Pierre LABBE ;

**Vu** la décision n° 130604INC du 12 mars 2013 portant nomination de M. Sylvain COTTAZ aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain COTTAZ, directeur de la FR22607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain COTTAZ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, gestionnaire financière et comptable, TCN CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122980DR11 du 23 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 avril 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC130870DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Alain JOYE, directeur du groupement de recherche GDR3274 Dynamique Quantique (DYNQUA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du groupement de recherche GDR3274 Dynamique Quantique (DYNQUA), dont le directeur est M. Alain JOYE ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Alain JOYE, directeur de l'unité GDR 3274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 2**

La décision n° 110559DR18 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 mars 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC130794DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Serge COSNIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5250 Département de Chimie Moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5250 Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. DUMY ;

**Vu** la décision n° 121822INC du 17 juillet 2012 portant nomination du directeur M Serge COSNIER de l'unité mixte de recherche intitulée « Département de Chimie Moléculaire ».

**Vu** la décision n°123118INC portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche intitulée « Département de Chimie Moléculaire ».

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Serge COSNIER , délégation de signature est donnée à Mme MILET Anne, Pr UJF, à M. BOTURYN Didier, DR CNRS, à M. SAINT-AMAN Eric, Pr UJF, à M. POISSON Jean-François aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 90.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° 122901DR11 du 09 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 mars 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



DEC131059DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Philippe CARDIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5275 Institut des Sciences de la Terre (ISterre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche UMR5275 Institut des Sciences de la Terre (ISterre), dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

**Vu** la décision n°130586INSU portant nomination par intérim de M. Stéphane GUILLOT et de M. Philippe LESAGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre ».

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe CARDIN, directeur de l'unité UMR 5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Philippe CARDIN , délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, IE1, Directeur adjoint, à M. GUEGUEN Philippe, DR, Directeur Adjoint, à M. GUILLOT Stéphane, DR, Directeur Adjoint, et à Mme MEUGNIOT Claudine, IE2, Responsable Gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122647DR11 du 24 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

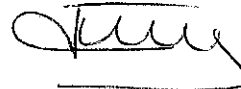
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 29 mars 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre





**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE**  
**POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Philippe CARDIN






E-mail : [direction.isterre@ujf-grenoble.fr](mailto:direction.isterre@ujf-grenoble.fr), Directeur de l'unité :

Code Unité : UMR5275 .....

Intitulé : ISTERRE (Institut des Sciences de la Terre)

Adresse : Bât OSUG-C – 1381 Rue de la Piscine Domaine Universitaire – BP53 – 38041 Grenoble Cedex 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 130 000 euros HT à la date de signature de la commande, dans la limite des crédits de l'unité,
  - et (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB) les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes.

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	CARDIN Philippe DR, Directeur		oui	oui	
Mandataire éventuel	BLANC France IE1, Directeur-Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	GUÉGUEN Philippe DR, Directeur-Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	GUILLOT Stéphane DR, Directeur-Adjoint		oui	oui	
Mandataire éventuel	MEUGNIOT Claudine IE2, Responsable Gestion		oui	oui	

Date : 21 mars 2013

**Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9**

Dossier suivi par : Guylaine Omnes-Sabardak – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [guylaine.omnes@dr11.cnrs.fr](mailto:guylaine.omnes@dr11.cnrs.fr)

DEC131060DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Claude VERDIER, directeur du groupement de recherche GDR3570 Mécanique des matériaux et fluides biologiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 130184DGDS du 21 février 2013 portant création du groupement de recherche GDR3570 Mécanique des matériaux et fluides biologiques, dont le directeur est M. Claude VERDIER.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Claude VERDIER, directeur de l'unité GDR 3570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude VERDIER, délégation de signature est donnée à Mme Annick COTILLARD, IE1, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 avril 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC130941DR11

**Décision donnant délégation de signature à Madame Monica BACIU, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5105 Laboratoire de Psychologie et Neurocognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5105 laboratoire de Psychologie et Neurocognition, dont la directrice est Mme Sylviane VALDOIS ;

**Vu** la décision n° 123240INSB portant nomination de Mme Monica BACIU aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR 5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et Neurocognition.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monica BACIU, délégation de signature est donnée à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110266DR11 du 18 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 mars 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC130776DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5194 Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont le directeur est M. Guy SAEZ;

**Vu** la décision n° 112879INSHS du 2 mars 2012 portant nomination de M Nicolas BUCLET aux fonctions de directeur, et M Alain FAURE et M Romain LAJARGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5194 PACTE «Politiques publiques, Action politique, Territoires» dirigé par M Guy SAEZ.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Nicolas BUCLET, directeur de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Nicolas BUCLET, délégation de signature est donnée à M. Alain FAURE, DR CNRS Directeur adjoint, M. Romain LAJARGE, MCF UJF Directeur Adjoint, Mme Véronique STRIPPOLI IE Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à Mme Elisabeth BLANC, T Gestionnaire et à Mme Céline RIVAL aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 5.00 euros .

## **Article 3**

La décision n° 120405DR11 du 11 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 avril 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. Frank HEKKING, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), dont le directeur est M. Bart VAN TIGGELEN;

**Vu** la décision n° 123190INP du 12 février 2013 portant nomination de M Frank HEKKING aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5493 intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C)»

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Frank HEKKING, directeur de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Frank HEKKING, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, IRHC, responsable du suivi budgétaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110297DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 mars 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131230R11

**Décision donnant délégation de signature à M Jean-Jacques CREBIER, directeur de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 1116161INS2I du 21 décembre 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets (CMP), dont le directeur est M. COURTOIS ;

**Vu** la décision n° 130722INS2I portant nomination du directeur M Jean-Christophe CREBIER aux fonctions de l'unité mixte de service ums3040 intitulée « Circuits Multi-Projets (CMP) »

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS 3240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme AMIELH Isabelle, Assistante de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110400DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 avril 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111825DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc TALBOT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité UMR 6166, intitulée « Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille », dont le directeur est M. Jean-Marc TALBOT ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Jean-Marc TALBOT**, directeur de l'unité UMR 6166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Marc TALBOT*, délégation de signature est donnée à *M. Alexis NASR*, professeur et à *Mme Martine QUESSADA*, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°101861 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom : Jean-Marc TALBOT	Nom : Alexis NASR	Nom : Martine QUESSADA
Signature 	Signature 	Signature 

## **DEC121472DR12**

**Délégation de signature consentie à *Maryline CRIVELLO*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

**Vu** la décision n° 121120INSHS du 13/04/2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice de l'UMR7303 par intérim à compter du 01/02/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Maryline CRIVELLO, directrice de l'unité UMR 7303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Maryline CRIVELLO**, délégation de signature est donnée à Laure VERDON, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120674DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/04/2012

Younis HERMES

La Directrice

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC130979DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS 3514 intitulée Stella Mare, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122893DGDS du 19/12/12 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3514, intitulée Stella Mare, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine AIELLO, directeur de l'unité UMS 3514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La décision n° 112494DR12 du 01/06/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22/03/13

Le délégué régional

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

## DEC131049DR12

### Décision donnant délégation de signature à *Mme Cristel LANATA* pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7299 intitulée Centre Camille Jullian

#### LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7299, intitulée « Centre Camille Jullian », dont le directeur est Dominique GARCIA ;

**Vu** la décision n° 120808INSHS du 20/03/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice par intérim du Centre Camille Jullian à compter du 01/01/2012 ;

**Vu** la décision n° 121639INSHS du 04/06/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice du Centre Camille Jullian à compter du 01/05/2012 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Cristel LANATA, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/03/13

La directrice d'unité  
Marie-Brigitte CARRE

##### La délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## **DEC131388DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Julien STEFANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7286 intitulée *Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille***

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7286, intitulée « Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille », dont le directeur est Alain ENJALBERT ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, IE, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI, délégation est donnée à Mme Mireille POGGETTI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI et de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée à M. Mikaël GUIHARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10/04/13

Le directeur d'unité  
Alain ENJALBERT

Les délégués :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC131048DR12**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Brigitte CARRE, directrice de l'unité UMR 7299 intitulée Centre Camille Jullian par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7299, intitulée « Centre Camille Jullian », dont le directeur est Dominique GARCIA ;

**Vu** la décision n° 120808INSHS du 20/03/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice par intérim du Centre Camille Jullian à compter du 01/01/2012 ;

**Vu** la décision n° 121639INSHS du 04/06/12 nommant Mme Marie-Brigitte CARRE directrice du Centre Camille Jullian à compter du 01/05/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, directrice de l'unité UMR 7299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Brigitte CARRE**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Christophe SOURISSEAU**, directeur adjoint et à **Mme Cristel LANATA**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 121252DR12 du 06/04/12. donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/03/2013

Younis HERMES

La Directrice

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :



## **DEC131387DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'unité UMR 7286 intitulée Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7286, intitulée « Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille », dont le directeur est Alain ENJALBERT ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'unité UMR 7286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Alain ENJALBERT**, délégation de signature est donnée à Julien STEFANINI, IE, Mireille POGGETTI, AI, et Mikael GUIHARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 122842DR12 du 29/10/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10/04/13

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :                      Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## DEC131264DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

**Vu** la décision n° 130407INHS du 13/03/13 nommant M. Xavier LAFON directeur par intérim de l'USR 3155 à compter du 01/01/2013;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/04/13

Le directeur d'unité

Le délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## **DEC131262DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Xavier LAFON, directeur de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

**Vu** la décision n° 130407INHS du 13/03/13 nommant M. Xavier LAFON directeur par intérim de l'USR 3155 à compter du 01/01/2013;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de l'unité USR 3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier LAFON**, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 121765DR12 du 15/05/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/04/13

Younis HERMES

Le Directeur

Le délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## DEC131014DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Guy TREGLIA, directeur de l'unité GDR 3532 intitulée Modélisation des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29/02/12 portant création de l'unité GDR 3532, intitulée Modélisation des matériaux, dont le directeur est Guy TREGLIA;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Guy TREGLIA, directeur de l'unité GDR 3532, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18/03/13

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature

## **DEC130878DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent VINAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7289 intitulée Institut de Neurosciences de la Timone**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7289, intitulée « Institut des neurosciences de la Timone », dont le directeur est Guillaume MASSON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent VINAY, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VINAY, délégation est donnée à Mme Isabelle PELLEGRIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/03/2013

Le directeur d'unité  
**Guillaume MASSON**

Les délégués :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC130873DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR 7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7289, intitulée « Institut des neurosciences de la Timone », dont le directeur est Guillaume MASSON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMR 7289, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Guillaume MASSON**, délégation de signature est donnée à Laurent VINAY, directeur adjoint, Isabelle PELLEGRIN, secrétaire générale, ASI, Joëlle FORESTIER, gestionnaire AI et Joëlle DADOUN-RUEMGARDT, gestionnaire AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 121086DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/03/2013

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC130704DR12**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laure VERDON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

**Vu** la décision n° 121956INSHS du 18/07/2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice de l'UMR7303 à compter du 01/08/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure VERDON, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure VERDON, délégation est donnée à Mme Caroline CHAGNIOT (TESTANIERE), gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/02/13

La directrice d'unité

#### Les délégués

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC130703DR12**

**Décision donnant délégation de signature à Mme *Maryline CRIVELLO*, directrice de l'unité UMR 7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

**Vu** la décision n° 121956INSHS du 18/07/2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice de l'UMR7303 à compter du 01/08/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryline CRIVELLO, directrice de l'unité UMR 7303, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maryline CRIVELLO**, délégation de signature est donnée à Mme Laure VERDON, Maître de conférences, et Mme Caroline CHAGNIOT (TESTANIERE), technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 121472DR12 du 20/04/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/02/13

Le délégué régional  
Younis HERMES

La Directrice

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## DEC130605DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François SANTUCCI, directeur de l'unité FR 3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19/12/12 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont le directeur est Jean-françois SANTUCCI;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-françois SANTUCCI, directeur de l'unité FR 3041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



### **Article 3**

La décision n° 101806DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 février 2013

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature

## **DEC131149DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence***

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS et de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN et M. Jean-Louis CHASSAING délégation est donnée à Mme Nathalie MAIRATA, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Nathalie MAIRATA délégation est donnée à M.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Nathalie MAIRATA et M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Mama BEN NOUAR, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Nathalie MAIRATA, M. Yves KLEIN et Mme Mama BEN NOUAR, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 avril 13

Le directeur d'unité  
**Rachid BOUCHAKOUR**

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Nom :	Nom :	Nom :	
Signature :	Signature :	Signature :	

## DEC131148DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR 7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR 7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid BOUCHAKOUR**, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Nathalie MAIRATA, AI, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Mama BEN NOUAR, TCN et à Mme Joëlle NELSON, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 122726DR12 du 10/10/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 avril 13

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'UMR 5554, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier, dont le Directeur est M. Jean-Christophe AUFFRAY.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'unité UMR 5554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'unité UMR 5554, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MIGNOT, PR2, à M. Rachid CHEDDADI, DR2, à M. Jean-François AGNESE, DR2, à M. Sébastien GIBERT, IE2, et à M. Sébastien PICARD, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100024DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

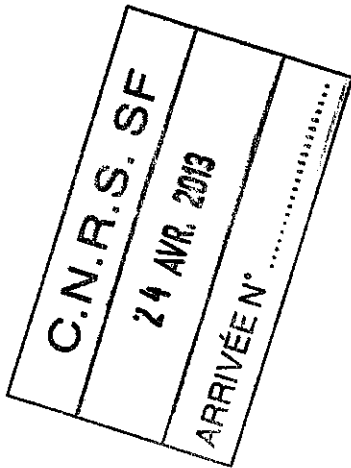
Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2013



Ghislaine GIBELLO

DEC131423DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe AUFFRAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5554 intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier.**



**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier, dont le directeur est M. Jean-Christophe AUFFRAY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnès MIGNOT, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MIGNOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Rachid CHEDDADI, Directeur Adjoint ;

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid CHEDDADI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Jean-François AGNESE, Directeur Adjoint ;

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François AGNESE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Sébastien GIBERT, Administrateur ;

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Sébastien PICARD, Gestionnaire ;

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



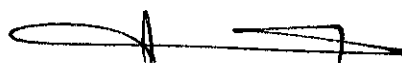
## Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2013



M. Jean-Christophe AUFFRAY

## **DEC130670DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Azzedine Bousseksou, Directeur de l'UPR8241 intitulée « Laboratoire de Chimie de Coordination »**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche ;

**Vu** la décision n° 130250INC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant nomination de M. Azzedine Bousseksou aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n° 8241 intitulée « Laboratoire de Chimie de Coordination » ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Patricia Fouquereau, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Fouquereau, délégation est donnée à M. Noël Lugan, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Fouquereau et de Noël Lugan, DR, délégation est donnée à M. Denis Neibecker, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Le directeur d'unité

M. Azzedine Bousseksou

## **DEC131085DR14**

**Délégation de signature consentie à M. Bruno Chaudret par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets, dont le directeur est M. Bruno Chaudret ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Chaudret, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Chaudret, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Viau, Pr, et à Mme Elisabeth Lance, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 112757DR14 du 6 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC130673DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Patrick Cattiaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5219, intitulée « Institut de Mathématiques de Toulouse », dont le directeur est M. Patrick Cattiaux ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Cattiaux, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Cattiaux, délégation de signature est donnée à M. Serge Cohen, PR et Mme Céline Rozier, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

### **Article 3**

La décision n° 112841DR14 du 9 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## DEC130674DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Patrick Cattiaux de l'UMR5219 intitulée « Institut de Mathématique de Toulouse ».

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5219, intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse, dont le directeur est M. Patrick Cattiaux ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Serge Cohen, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Cohen délégation est donnée à Mme Céline Rozier, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Le directeur d'unité

M. Patrick Cattiaux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



## **DEC130668DR14**

**Délégation de signature consentie à M. Azzedine Bousseksou par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche ;

**Vu** la décision n° 130250INC du 1<sup>er</sup> février 2013 portant nomination de M. Azzedine Bousseksou aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de recherche n° 8241 intitulée « Laboratoire de Chimie de Coordination » ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Azzedine Bousseksou, directeur par intérim de l'unité propre de recherche n° 8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine Bousseksou, délégation de signature est donnée à Patricia Fouquereau, AI, à M. Noël Lugan, DR, et à M. Denis Neibecker, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC131086DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Bruno Chaudret, directeur de l'UMR5215 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets, dont le directeur est M. Bruno Chaudret ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume Viau, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Viau, délégation est donnée à Mme Elisabeth Lance, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2013

Le directeur d'unité

M. Bruno Chaudret

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC120335DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux, dont le directeur est Henri Duday ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Morel-Chevillet, Administratrice, délégation est donnée à M. Jean-François Caro, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 janvier 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC130739DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Denis Rétaillé, directeur de l'unité UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, dont le directeur est Denis Retaille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis Rétaillé, directeur de l'unité UMR5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Rétaillé, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Vignolles, Ingénieure d'Etudes et M. Frédéric Thion, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110839DR15 du 4 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 février 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC131389DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par le délégué régional en tant qu'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe COUDROY aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n°130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Madame Isabelle LONGIN aux fonctions de Directrice Adjointe des Ressources Humaines ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe COUDROY**, Directeur des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY et de Madame Isabelle LONGIN, délégation est aussi donnée à :

- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels ;
  - **Madame Michèle DESLANGLES**, chargée des affaires générales pour les crédits de la dotation globale ;
- aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2013



Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**DEC131236DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'Institut de Chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°090144DAJ du 16 novembre 2009 nommant Monsieur Philippe CAVELIER, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie ;

**Vu** la décision n°131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de Monsieur Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Dominique MASSIOT**, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Massiot, délégation est donnée à **M. Philippe CAVELIER**, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



DEC131171DR17

**Décision donnant délégation de signature à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche n°3151, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Sandrine Ruchaud, délégation de signature est donnée à Stéphane Bach, Ingénieur de recherche, Marc Menevrol, Ingénieur de recherche et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131178DR17

**Décision donnant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution FRE3478 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3478, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles Tellier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution n°3478, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles Tellier, délégation de signature est donnée à Yves-Henri Sanejouand, Chargé de recherche, Fabrice Fleury, Professeur, Pierre Weigel, Maître de conférences et Christophe Thiriet, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131179DR17

**Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche n°1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Henry Torgue, délégation de signature est donnée à Pascal Joanne, Maître-assistant de classe exceptionnelle, Marjorie Musy, Ingénieure de recherche hors classe et Thomas Leduc, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131184DR17

**Décision donnant délégation de signature à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno Bujoli ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche n°6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Bujoli, délégation de signature est donnée à Serge Akoka, Professeur, Mohammed Boujtita, Maître de conférences, Sébastien Gouin, Chargé de recherche et Denis Jacquemin, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**DEC131424DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 131272DAJ portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 28 mars 2013 autorisant la prise à bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** le projet de bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire dans un immeuble à Rennes, auprès de la société Maverick Promotion, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013,

**DECIDE :**

**Article 1.** – Délégation est donnée à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la prise à bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire dans un immeuble à Rennes, auprès de la société Maverick Promotion, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Alain Fuchs

DEC131483DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Roy, délégation de signature est donnée à Bruno Blanke, Directeur-adjoint, Xavier Carton, Professeur des universités de classe exceptionnelle, Thierry Terre Terrillon, Directeur-adjoint et Françoise Cudennec, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131035DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre Cointe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche n°6241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Cointe, délégation de signature est donnée à Colin De La Higuera, Professeur et Anne-Françoise Quin, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131052DR17

**Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire, dont le directeur est Christoph Sorger ;

**Vu** la décision n°DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche n°2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Colin, délégation de signature est donnée à Laurent Guillopé, Professeur des universités de classe exceptionnelle 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre Ferrant ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche n°6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Ferrant, délégation de signature est donnée à Anne Lagatu, Assistante ingénieure et Jean-François Hetet, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision donnant délégation de signature à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël Gilbert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël Gilbert, délégation de signature est donnée à Laurent Simon, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision donnant délégation de signature à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont la directrice est Anne Godfroy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche n°6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne Godfroy, délégation de signature est donnée à Mohamed Jebbar, Professeur, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131180DR17

**Décision donnant délégation de signature à Alexandre Valance, directeur du groupement de recherche GDR3276 intitulé Transport solide naturel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC09A001DSI du 19 février 2009 portant création du groupement de recherche n°3276, intitulé Transport solide naturel, dont le directeur est Alexandre Valance ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alexandre Valance, directeur du groupement de recherche n°3276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alexandre Valance, délégation de signature est donnée à Alain Crave, Chargé de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131181DR17

**Décision donnant délégation de signature à Daniel Boujard, directeur de l'unité mixte de service UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénope, dont le directeur est Daniel Boujard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Daniel Boujard, directeur de l'unité mixte de service n°3387, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel Boujard, délégation de signature est donnée à Brigitte Guillet, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131182DR17

**Décision donnant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche n°7139, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Philippe Potin, Directeur de recherche, Mirjam Czjzek, Directrice de recherche, Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131186DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service n°855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Calzas, délégation de signature est donnée à Françoise Le Corre, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131188DR17

**Décision donnant délégation de signature à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, dont la directrice est Cathy Castelain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche n°6607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Cathy Castelain, délégation de signature est donnée à Nathalie Robert, Ingénieure d'études et Brigitte Rousseau, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131191DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC120445INSMI du 06 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, dont le directeur est Jacquelin Charbonnel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacquelin Charbonnel, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC130991DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Luc Adam, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc Adam, délégation de signature est donnée à Jean-François Carpentier, Professeur, Marc Fourmigue, Directeur de recherche, Jean-Claude Guillemin, Directeur de recherche, Maryline Guilloux-Viry, Professeur, Yvelise Raskin, Ingénieure d'études et Karine Périgois, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC130992DR17

**Décision donnant délégation de signature à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont le directeur est Hervé Andrieu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche n°2488, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Hervé Andrieu, délégation de signature est donnée à Isabelle Calmet, Maître de conférence et Marjory Musy, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC130999DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes dont la directeur est Michel Ballèvre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Ballèvre, délégation de signature est donnée à Aline Dia, Directrice de recherche et Chantal Perot Busnel, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131134DR17

**Décision donnant délégation de signature à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche n°6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Hillion, délégation de signature est donnée à Gilles Coppin, Directeur Général Adjoint, Jean-Marc Boucher, Directeur-Adjoint, Gilles Burel, Directeur-Adjoint et Guy Cogniat, Directeur-Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131135DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche FR3473 intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3473, intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, dont le directeur est Pascal Jaouen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche n°3473, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Jaouen, délégation de signature est donnée à Jérémy Pruvost, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131136DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric Benhamou ;

**Vu** la décision n° DEC122410INS2I du 07 septembre 2012 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, à compter du 01 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche n°2819, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Jard, délégation de signature est donnée à Laurence Drant, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131138DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité mixte de recherche n°6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc Jézéquel, délégation de signature est donnée à Bruno Arnaldi, Professeur, Evelyne Orain, Assistante ingénieure et Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131142DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6566, intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, dont le directeur est Pierre-Yves Laffont ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche n°6566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Yves Laffont, délégation de signature est donnée à Grégor Marchand, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131143DR17

**Décision donnant délégation de signature à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche n°7144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de François Lallier, délégation de signature est donnée à Marc Menevol, Ingénieur de recherche, Céline Manceau, Assistante ingénieure, Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131032DR17

**Décision donnant délégation de signature à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc Chaumont ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche n°6093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Loïc Chaumont, délégation de signature est donnée à Jean-Jacques Loeb, Professeur et Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131081DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche n°6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Alban Lemasson, Maître de conférences et Sophie Lumineau, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131082DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche GDR2822 intitulé Ethologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08N002DSI du 02 avril 2008 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2822, intitulé Ethologie, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche n°2822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Isabelle George, Chargée de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131084DR17

**Décision donnant délégation de signature à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche n°6214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à Laurent Loufrani, Directeur de recherche et Nathalie Guérineau, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131005DR17

**Décision donnant délégation de signature à Bachir Bekka, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bachir Bekka, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bachir Bekka, délégation de signature est donnée à Christophe Cheverry, Professeur et Chantal Halet, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

## **DEC131273DAJ**

Décision donnant délégation de signature (Délégation Bretagne et Pays-de-la Loire)

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070003DR17 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du développement des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112046DR17 du 2 septembre 2011 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

**Vu** la décision n° 112744DAJ du 20 décembre 2011 portant fin de fonctions et nomination de Mme Florence Morineau pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** la décision n° 131272DAJ portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation permanente est donnée à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

### **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale, et de Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation et Mme Valérie Roch, responsable du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2013

Alain Fuchs

DEC131074DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Grenèche, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Grenèche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Marc Grenèche, directeur de l'unité mixte de recherche n°6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc Grenèche, délégation de signature est donnée à Florent Calvayrac, Professeur, Gilles Dujardin, Directeur de recherche, Philippe Lacorre, Directeur de recherche et Taco Nicolăi, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131077DR17

**Décision donnant délégation de signature à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service UMS3480 intitulée Biologie - Santé, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121103INSB du 10 avril 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3480, intitulée Biologie - Santé, dont le directeur est Thierry Guillaudeux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service n°3480, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Guillaudeux, délégation de signature est donnée à Christelle Chapron, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe et Michel Samson, Chargé de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131137DR17

**Décision donnant délégation de signature à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service UMS3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121667INSHS du 14 juin 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3554, intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, dont le directeur est Philippe Jarnoux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service n°3554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Jarnoux, délégation de signature est donnée à Philippe Lagadec, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131139DR17

**Décision donnant délégation de signature à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2424, intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche n°2424, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard Kloareg, délégation de signature est donnée à Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131154DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves Le Mest, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves Le Mest ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Yves Le Mest, directeur de l'unité mixte de recherche n°6521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yves Le Mest, délégation de signature est donnée à Philippe Schoolhammer, Professeur et Isabelle L'Hostis, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131168DR17

**Décision donnant délégation de signature à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Robin, délégation de signature est donnée à Aziz Ballouche, Professeur, Louis Brigand, Professeur, Françoise Gourmelon, Directrice de recherche, Olivier Maquaire, Professeur, Denis Mercier, Professeur et Hervé Quénot, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131175DR17

**Décision donnant délégation de signature à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Sallé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche n°6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Sallé, délégation de signature est donnée à Marie-Thérèse Trumeau, Technicienne et Philippe Blanchard, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131176DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à Tanguy Rouxel, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131177DR17

**Décision donnant délégation de signature à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Arnaud Poitou ;

**Vu** la décision n° DEC122092INSIS du 26 juillet 2012 portant cessation de fonctions de Arnaud Poitou et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, Laurent Stainier et Frédéric Jacquemin, à compter du 01 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Stainier, délégation de signature est donnée à Nicolas Moes, Professeur et Christophe Binetroy, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131486DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Roy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Blanke, Directeur-adjoint, M. Xavier Carton, Professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Thierry Terre Terrillon, Directeur-adjoint et Mme Françoise Cudennec, Technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 25 avril 2013

Le directeur d'unité

Claude Roy

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131070DR17

**Décision donnant délégation de signature à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Binet, délégation de signature est donnée à Sandra Rigaud, Assistante ingénieure, Joan Van Baaren, professeur et Philippe Vernon, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131071DR17

**Décision donnant délégation de signature à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoît Grébert, délégation de signature est donnée à Anne Philippe, Professeur et Stéphanie Benoît, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131066DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche GDR2945 intitulé Singularités et applications, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC06A001DSI du 06 avril 2006 portant création du groupement de recherche n°2945, intitulé Singularités et Applications, dont le directeur est Jean-Michel Granger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche n°2945, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Granger, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131067DR17

**Décision donnant délégation de signature à Olivier Grasset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, dont le directeur est Eric Humler ;

**Vu** la décision n° DEC130302INSU du 14 février 2013 portant nomination par intérim de Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de Frans Jorissen et Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Olivier Grasset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier Grasset, délégation de signature est donnée à Frans Jorissen, Professeur classe exceptionnelle et Antoine Mocquet, Professeur 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont la directeur est Pascal Besnard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à Alain le Corre, Professeur, Jean-Claude Simon, Professeur et Dominique Bosc, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131075DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche FR3173 intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°3173, intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, dont le directeur est Pascal Gressier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche n°3173, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Gressier, délégation de signature est donnée à Guy Ouvrard, Professeur et Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131150DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche n°6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jack Legrand, délégation de signature est donnée à Patrick Legentilhomme, Professeur et Jérémie Pruvost, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC130994DR17

**Décision donnant délégation de signature à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche n°6258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Antoine, délégation de signature est donnée à Nathalie Blanchard, Ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131145DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Pierre Landesman, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Pierre Landesman, directeur de l'unité mixte de recherche n°6251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre Landesman, délégation de signature est donnée à Nathalie Chouteau, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131146DR17

**Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service n°3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick Launeau, délégation de signature est donnée à Eric Humler, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision donnant délégation de signature à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche n°6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernd Grambow, délégation de signature est donnée à Sophie Girault, Ingénieure d'études et Isabelle Ollitrault, Technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131073DR17

**Décision donnant délégation de signature à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoît Grébert, délégation de signature est donnée à Anne Philippe, Professeur et Stéphanie Benoît, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131053DR17

**Décision donnant délégation de signature à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche n°6538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Delacourt, délégation de signature est donnée à Jacques Deverchère, Professeur et Sébastien Briand, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131054DR17

**Décision donnant délégation de signature à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche GDR3178 intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC120060DSI du 27 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°3178, intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche n°3178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Rafael Encinas de Munagorri, délégation de signature est donnée à Karine Cantèle, Assistante ingénieure et David Imbert, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131147DR17

**Décision donnant délégation de signature à Christian Le Bart, Directeur de l'unité de service et de recherche USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Christian Le Bart, directeur de l'unité de service et de recherche n°3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Bart, délégation de signature est donnée à Valérie Bleunven, Ingénieure d'études et Christian Bougeard, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mars 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131153DR17

**Décision donnant délégation de signature à Hervé Le Marec, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée Institut du thorax, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6291, intitulée Institut du Thorax, dont le directeur est Hervé Le Marec ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Hervé Le Marec, directeur de l'unité mixte de recherche n°6291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Hervé Le Marec, délégation de signature est donnée à Isabelle Rivaud, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131156DR17

**Décision donnant délégation de signature à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche n°6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Levasseur, délégation de signature est donnée à Quansheng Liu, Professeur et Marc Quincampoix, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131158DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Martin, délégation de signature est donnée à Erik Neveu, Professeur, Denis Ruellan, Professeur et Marylène Bercegeay, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131160DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de recherche USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine Mespoulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de recherche n°3491, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Mespoulet, délégation de signature est donnée à David Imbert, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131161DR17

**Décision donnant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Ouvrard, délégation de signature est donnée à Guy Louarn, Professeur et Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131167DR17

**Décision donnant délégation de signature à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche n°6539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier Ragueneau , délégation de signature est donnée à Fabienne Guérard, Professeur, Pierre Boudry, Directeur de recherche, Anne Le Bourges Dhaussy, Ingénieure de recherche et Anne-Sophie Podeur, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131155DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6299 intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6299, intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers, dont le directeur est Jacques Le Pendu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche n°6299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Le Pendu, délégation de signature est donnée à Chafia Outerbah, Ingénieure d'études et Yannick Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131157DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6597 intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, dont le directeur est Michel Malabre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Malabre, délégation de signature est donnée à Franck Plestan, Professeur et Armelle Radigois, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131162DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yves-Marie Paulet, délégation de signature est donnée à Jean-Yves Royer, Directeur, Annie Cudennec, Professeur, Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Séverine Thomas, Ingénieure de recherche contractuelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131163DR17

**Décision donnant délégation de signature à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Pierre, délégation de signature est donnée à Isabelle Bosse-Platière, Professeur, Brigitte Feuillet-Liger, Professeur et Anthony Mergey, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131164DR17

**Décision donnant délégation de signature à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles Pinay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Gilles Pinay, directeur de l'unité mixte de service n°3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilles Pinay, délégation de signature est donnée à Erwan Hallot, Maître de conférences hors classe et Nadine Fouillé, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131165DR17

**Décision donnant délégation de signature à Eric Pottier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes, dont le directeur est Eric Pottier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Eric Pottier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Eric Pottier, délégation de signature est donnée à Jean-François Diouris, Professeur, Jean-François Hélard, Professeur et Ronan Sauleau, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



DEC131166DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche n°6290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Prigent, délégation de signature est donnée à Christian Jaulin, Directeur de recherche, Gilles Salbert, Professeur, Marie-Dominique Galibert, Professeur, Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure et Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC130775DR18

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie APRILE, directrice de l'unité mixte de recherche n°8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS), par la Déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) , dont la directrice est Madame Sylvie APRILE ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie APRILE, directrice de l'unité mixte de recherche n°8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie APRILE, délégation de signature est donnée à Mme Martine AUBRY, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 14 février 2013

Madame Sylvie Aprile  
Directrice de l'UMR 8529



Madame Françoise Paillous  
Déléguée régionale



Madame Martine Aubry  
Secrétaire générale



**DEC123062DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 105283DAJ modifiée du 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant délégation de signature (Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 modifiée portant délégation de signature (Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie) ;

**Vu** la décision n° 130226DR18 portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Nord-Pas De Calais et Picardie,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 les termes : « M. Gilles Pulvermuller » sont remplacés par les termes : « Mme Bénédicte Samyn-Petit ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2013

Alain Fuchs

DEC131206DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume DECOCQ directeur de l'unité FRE 3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122889 DGDS du 19/12/2012 portant création et renouvellement de la FRE 3498, intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés dont le directeur est M. Guillaume DECOCQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Guillaume DECOCQ*, directeur de l'unité FRE 3498, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DECOCQ, délégation de signature est donnée à Mme Déborah CLOSSET-KOPP, responsable de l'équipe Géo-écologie des Ecosystèmes et des Paysages, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

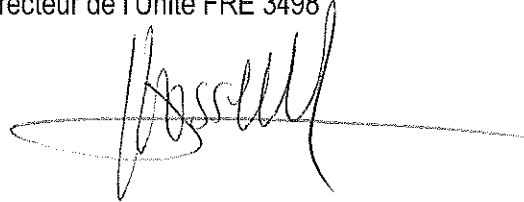
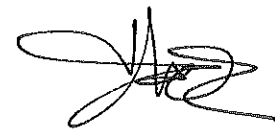
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 19/12/2012



Monsieur Guillaume DECOCQ  
Directeur de l'Unité FRE 3498

Madame Françoise PAILLOUS  
Déléguée Régionale



Madame Déborah CLOSSET-KOPP  
Responsable de l'équipe Géo-écologie  
des Ecosystèmes et des Paysages,

DEC130846DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel Galvez-Behar directeur de l'unité de service et recherche N°3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

**Vu** la décision n°DEC080026SCHS du 5 juillet 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, dont le directeur est M. Gabriel Galvez-Behar ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gabriel Galvez-Behar, directeur de l'unité de service et recherche N°3185, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel Galvez-Behar, délégation de signature est donnée à Mme Fariza Marecaille, Responsable du Pôle Financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> février 2013

Monsieur Gabriel GALVEZ-BEHAR  
Directeur de l'USR 3185

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line.

Madame Françoise PAILOUS  
Déléguée Régionale

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'F' followed by a horizontal line.

Madame Fariza MARECAILLE  
Responsable du Pôle Financier de l'USR 3185

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a horizontal line.

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François PAUWELS directeur de l'unité UMR 8522 intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 portant création et renouvellement de l'UMR 8522, intitulée Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A)], dont le directeur est M. Jean-François PAUWELS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Jean-François PAUWELS*, directeur de l'unité UMR 8522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François PAUWELS, délégation de signature est donnée à M. Laurent GASNOT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1/02/2013

Monsieur Jean-François PAUWELS  
Directeur de l'Unité UMR 8522

Madame Françoise PAILLOUS  
Déléguée Régionale

Monsieur Laurent GASNOT  
Professeur

DEC130648DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DANIEL, ingénieur de recherche, adjoint au délégué régional à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur de recherche, Responsable des Ressources Humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel METERREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Emmanuelle LEBRETON, Ingénieur d'études, Adjointe au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130712DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Mohamed-Jalal FADILI, Directeur de l'unité GDR 2286 intitulée Mathématiques de l'imagerie et de ses applications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC130184DGDS renouvelant l'unité GDR 2286 intitulée "Mathématiques de l'imagerie et de ses applications" dont le directeur est Monsieur Mohamed-Jalal FADILI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mohamed-Jalal FADILI, directeur de l'unité GDR 2286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohamed-Jalal FADILI, délégation de signature est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130713DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Agnès ZANNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR 2286 intitulée Mathématiques de l'imagerie et de ses applications.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130184DGDS du 21 février 2013 renouvelant l'unité GDR 2286 intitulée "Mathématiques de l'imagerie et de ses applications" dont le directeur est Monsieur Mohamed-Jalal FADILI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 février 2013

Mohamed-Jalal FADILI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131244DR20

**Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte GUARNIERI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, délégation est donnée à M. Alessandro MORBIDELLI, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI et de M. Alessandro MORBIDELLI, délégation est donnée à Mme Vanessa HILL, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, de M. Alessandro MORBIDELLI et de Mme Vanessa HILL, délégation est donnée à Mme Rose PINTO, administratrice gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUARNIERI, de M. Alessandro MORBIDELLI, de Mme Vanessa HILL, de Mme Rose PINTO délégation est donnée à M. Jean-Baptiste DABAN, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 04/04/2013

Le directeur d'unité  
Thierry LANZ

DEC131243DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J.-L. LAGRANGE, dont le directeur est Thierry LANZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry LANZ, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry LANZ, délégation de signature est donnée à Brigitte GUARNIERI, ingénieur d'étude, Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche, Vanessa HILL, chargée de recherche, Rose PINTO, assistant-ingénieur, Jean-Baptiste DABAN, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 120411DR20 du 23/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 04/04/2013

Le délégué régional  
Pierre DAUCHEZ

**DEC130916DR20**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric GILSON, directeur de l'unité UMR7284 intitulée *Centre Cancer et vieillissement* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement, dont le directeur est Eric GILSON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric GILSON, responsable de l'unité UMR7284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GILSON, délégation de signature est donnée M. Guerrino MENEGUZZI, directeur de recherche, Mme Carole PLATT-FRECHINGUE, technicienne, par dérogation exceptionnelle, Mme Carole LANGUENEUR, assistant-ingénieur, et Mme Laurence GENET, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°120877 du 24/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/02/2013

Le délégué régional  
Pierre DAUCHEZ

**DEC130917DR20**

**Décision donnant délégation de signature à M. Guerrino MENEGUZZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7284 intitulée *Centre Cancer et vieillissement*.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement, dont le directeur est Eric GILSON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guerrino MENEGUZZI, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du responsable d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI, délégation est donnée à Mme Carole FRECHINGUE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI et de Mme Carole FRECHINGUE, délégation est donnée à Mme Carole LANGUENEUR, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI, de Mme Carole FRECHINGUE et de Mme Carole LANGUENEUR, délégation est donnée à Mme Laurence GENET, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 20/02/2013

Le directeur d'unité  
Eric GILSON

**DEC130981DAJ**

Décision donnant délégation de signature (direction des ressources humaines)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

**Vu** la décision n° 100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence Bouyer, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;

**Vu** la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane Enamé, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

**Vu** la décision n° 100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine Jallut, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;



**Vu** la décision n° 100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal Loisel, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

**Vu** la décision n° 100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine Bec, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

**Vu** la décision n° 100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Gresik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

**Vu** la décision n° 111651DAJ du 22 août 2011 portant nomination de Mme Liliane Flabbée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

**Vu** la décision n° 112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

**Vu** la décision n°121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°121522DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°121523DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Frédérique Pelletier et nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°123088DAJ du 27 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service central des concours ;

**Vu** la décision n°130980DAJ portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines,

#### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;

- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche comprenant notamment :
  - les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié pour la région Ile-de-France ;
  - les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;
  - les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
  - les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;
  - les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées.
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;

- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Liliane Flabbée, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- Mme Hélène Lebas, responsable du Service développement professionnel chercheurs,
- M. François Gautron, responsable du Service développement ITA,
- Mme Brigitte Thibault, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion,
- Mme Florence Bouyer, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique,
- Mme Christiane Enamé, responsable du Service formation et itinéraires professionnels,
- Mme Martine Jallut, responsable du Service conseil et expertise juridique,
- M. Pascal Loisel, responsable du Service systèmes et traitement de l'information,
- Mme Ghislaine Bec, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap,
- Mme Corinne Quilgas Kacer, responsable du Service développement social,
- M. Sébastien Gresik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail,
- M. Jean Baty, responsable du Service central des concours

à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Alain Fuchs

DEC131240DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

**LE PRESIDENT,**

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 10 et 38 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la note du 28 février 2013 du ministre de l'économie et des finances, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué chargé du budget ;

Vu la note du 14 mars 2013 de l'Agent comptable principal du CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous les actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable principal du CNRS pour procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, **5 – AVR. 2013**

  
Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

## **DEC131472DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrick Nedellec, directeur du Bureau du CNRS à Pékin

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°105369DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Patrick Nedellec aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin ;

**Vu** le projet d'avenant n°1 de renouvellement de l'accord de coopération créant le pôle sino-français de recherche en sciences du vivant et génomique de Shanghai entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Institut Pasteur, le Shanghai Institute for Biological Sciences, le Ruijin Hospital, la Shanghai Jiaotong University Second School of Medicine, la Shanghai Jiaotong University Second School of Medicine, le Chinese National Human Genome Center Shanghai et le CNRS ;

**Vu** le projet de convention portant création du laboratoire international associé SALADYN entre l'Institut de Physique du Globe de Paris, l'Université Paris Diderot – Paris 7, l'Ecole Normale Supérieure de Paris, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monnet Saint Etienne, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université de Rennes I, le Cold and Arid Regions Environmental and Engineering Research Institute of the Chinese Academy of Sciences, le Xinjiang Institute of Ecology and Geography of the Chinese Academy of Sciences, l'Institute of Geochemistry of the Chinese Academy of Sciences, la Lanzhou University et le CNRS ;

**Vu** le projet de lettre d'intention portant sur la création d'un laboratoire international associé en sociologie entre le CNRS et l'Académie des Sciences Sociales de Chine,

### **DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Patrick Nedellec, directeur du Bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 de renouvellement de l'accord de coopération créant le pôle sino-français de recherche en sciences du vivant et génomique de Shanghai entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Institut Pasteur, le Shanghai Institute for Biological Sciences, le Ruijin Hospital, la Shanghai Jiaotong University Second School of Medicine, la Shanghai Jiaotong University Second School of Medicine, le Chinese National Human Genome Center Shanghai et le CNRS.

**Art. 2.** – Délégation est donnée à M. Patrick Nedellec, directeur du Bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du laboratoire international associé SALADYN entre l'Institut de Physique du Globe de Paris, l'Université Paris Diderot – Paris 7, l'Ecole Normale Supérieure de Paris, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monnet Saint Etienne, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université de Rennes I, le Cold and Arid Regions Environmental and Engineering Research Institute of the Chinese Academy of Sciences, le Xinjiang Institute of Ecology and Geography of the Chinese Academy of Sciences, l'Institute of Geochemistry of the Chinese Academy of Sciences, la Lanzhou University et le CNRS.

**Art. 3.** – Délégation est donnée à M. Patrick Nedellec, directeur du Bureau du CNRS à Pékin, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention portant sur la création d'un laboratoire international associé en sociologie entre le CNRS et l'Académie des Sciences Sociales de Chine.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

Alain Fuchs

**DEC130978DAJ**

Décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 110653DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 110856DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de M. Jean-Eudes Fountèze aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

**Vu** la décision n° 112604DAJ portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 123119DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 130964DAJ portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques,



## **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

### **a) En matière de contentieux :**

- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

### **b) En matière de dons et legs :**

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

### **c) En matière d'élections :**

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à, Mme Valérie Hospital, Mme Marine Forissier, M. Jean-Eudes Foumentèze et à Mme Julie Zeler, responsables juridiques au sein

de la direction des affaires juridiques, ainsi qu'à M. Jean-Jacques Rivy, délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Alain Fuchs

**DEC131078DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin, aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

**Vu** le projet la lettre d'intention pour l'extension géographique de l'UMI GeorgiaTech-CNRS au Maroc entre Georgia Institute of Technology, le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique marocain, l'université internationale de Rabat, l'université Moulay Ismaïl, l'université Mohammed V – Agdal, l'université Cadi Ayyad et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention pour l'extension géographique de l'UMI GeorgiaTech-CNRS au Maroc entre Georgia Institute of Technology, le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique marocain, l'université internationale de Rabat, l'université Moulay Ismaïl, l'université Mohammed V – Agdal, l'université Cadi Ayyad et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Alain Fuchs

## **DEC131043DAJ**

Décision donnant délégation de signature (institut de Chimie)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n°900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n°090144DAJ du 16 novembre 2009 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de directeur adjoint administratif ;

**Vu** la décision n°100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°131039DAJ portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'institut de Chimie (M. Dominique Massiot),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

## **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

## **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie, délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, directeur adjoint administratif de l'institut de Chimie, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3** – La présente décision, qui prend effet à compter du 2 avril 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2013

ALAIN FUCHS

## **DEC131430DAJ**

Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 122448DAJ du 1er octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 130603DAJ du 25 février 2013 portant nomination de Mme Sandra Guillemaud aux fonctions d'adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 131427DAJ portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

**A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

**B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**C) DECLARATIONS DIVERSES**

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se

prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;

- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application).

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques et de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à Mme Sandra Guillemaud, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

**Art. 3** – La présente décision, qui prend effet à compter du 2 mai 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Alain Fuchs



**DEC130688INSHS**

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution n°3597 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

Est créée, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la formation de recherche en évolution n°3597 intitulée «Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain» (LIED) :

Institut principal : Institut des sciences humaines et sociales

Instituts secondaires : Institut de physique

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Délégation : Paris A

Sections d'évaluation : 36, 33, 39, 5, 10

**Article 2 : Objet**

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité mixte de recherche.

**Article 3 : Nomination**

M. Hassan PEERHOSSAINI, professeur des universités à l'Université Paris-Diderot-Paris 7, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC131323INS2I

**Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche UMR5217 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5217 intitulée «Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG)» et nommant M. Hervé MARTIN, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR5217 sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

La ligne « Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2 »

est remplacée par

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2, INRIA ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC130889INSHS

**Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3199 Transitions, changement de son intitulé et portant nomination du directeur et directeur adjoint.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 080034SCHS du 25 juillet 2008 portant création de l'UMI3199-Transitions ;

**Vu** la convention CNRS/New-York University, établissement partenaire signée le 10 décembre 2012 ;

**Vu** l'accord de l'établissement partenaire ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est renouvelée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'unité mixte internationale n°3199.

A compter de cette même date, l'intitulé de l'unité est modifié comme suit : « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS) ».

**Article 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Monsieur Randall White, professeur, est nommé directeur de l'UMI3199 – CIRHUS.

**Article 3 :**

A compter de cette même date, Monsieur Nicolas Guilhot, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité susvisée.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC131251DR02

**Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

**Vu** la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de location de chambres d'hôtes réalisées par la FRC 550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 2 avril 2013.

**Article 3 :**

Cette décision annule et remplace celle référencée DEC130108DR02.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Paris, le 8 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Barème de location de chambres d'hôtes par l'IBPC (FRC 550)**

		Laboratoires et services IBPC Fondation PGG		Organismes secteurs publics		Visiteurs	
		Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits
Chambre occupée par 1 personne	Coût/nuitée HT	60.00 €	45.00 €	73.00 €	60.00 €	86.00 €	71.00 €
	TTC	<b>64.20 €</b>	<b>48.15 €</b>	<b>78.11 €</b>	<b>64.20 €</b>	<b>92.02 €</b>	<b>75.97 €</b>
Chambre partagée	Coût/nuitée HT	66.00 €	50.00 €	80.00 €	68.00 €	94.00 €	76.00 €
	TTC	<b>70.62 €</b>	<b>53.50 €</b>	<b>85.60 €</b>	<b>72.76 €</b>	<b>100.58 €</b>	<b>81.32 €</b>

**Ces prestations sont soumises à la TVA à 7%**

(à l'exception de celles faisant l'objet d'une facturation interne au CNRS, exonérées de TVA)

**DEC131301dr08**

**Décision relative au tarif du soufflage de verre et de quartz de l'unité UMR7285  
intitulée IC2MP**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des prestations de soufflage de verre et de quartz réalisées par l'UMR7285 intitulée IC2MP sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

# Tarifification de l'unité UMR7285 - IC2MP

Soufflage de verre & quartz du Pôle Ingénierie

Annexe à la décision tarifaire n°

**DEC131301DR08**

	<b>Interne et ANR</b>	<b>CNRS</b>	<b>Etablissement Public</b>	<b>Privé</b>
Soufflage Verre	22,00 €	33,00 €	38,00 €	50,00 €
Soufflage quartz	22,00 €	40,00 €	46,00 €	60,00 €

Les prestations sont tarifées à l'heure

**DEC131302dr08**

**Décision relative au tarif du spectromètre IRM 7T de l'unité UPR4301 intitulée CBM**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif ANR pour l'utilisation de la plateforme IRM 7T réalisées par l'UPR4301 intitulée CBM est fixé à 1 000 euros la journée.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE



**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Plateforme de Protéines Recombinantes (ProRec)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme de Protéines Recombinantes (ProRec) de l'UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 Avril 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 03 Avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

▪ **Prestations pour le public**

Code	Libellé	P.U HT
BM 01	Transformation plasmide & Maxiprep	36 €
BM 02	Clonage d'un ADN dans un vecteur d'expression	180 €
Bact 01	Transformation	10 €
Bact 02	Culture en erlen bafflé 1 L	72 €
Bact 03	Culture en fermenteur 1 L	156 €
Bact 04	Culture en fermenteur 4 L	240 €
Bact 05	Culture en fermenteur 15 L (LB)	540 €
Bact 06	Tests d'optimisation : Test 5 souches / 2 milieux / 2 températures + analyses sur gel + Western-Blot	300 €
Bact 07	Culture et récolte de cellules bactériennes standard en microfermenteur	72 €
Bact 08	Optimisation de culture en batterie de 8 microfermenteurs	300 €
Sf 01	Obtention d'un baculovirus à partir du vecteur de transfert et production du stock viral	312 €
Sf 02	Transfection de cellules sf9	120 €
Sf 03	Préparation d'un stock viral titré	192 €
Sf 04	Titration de virus	24 €
Sf 05	Production d'un litre de surnageant non purifié de cellules infectées	180 €
S2 01	Transfection de cellules de Drosophile	120 €
S2 02	Culture de 1L de cellules de Drosophile	180 €
PI 01	Obtention d'une levure recombinante	312 €
PI 02	Production d'un litre de levure en erlen	144 €
PI 03	Production d'un litre de levure en fermenteur	192 €
PI 04	Production de 5 litres de levure en fermenteur	480 €

PP 01	Préparation d'un extrait par cassage au broyeur de cellules (50 mL) + centrifugation	24 €
PP 02	Préparation d'un extrait par cassage au broyeur de cellules (gros volume) + centrifugation	34 €
PP 03	Purification IMAC standard (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	156 €
PP 04	Purification IMAC standard (colonne 5ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	360 €
PP 05	Purification GST standard (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	192 €
PP 06	Purification GST standard (colonne 5ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	480 €
PP 07	Purification échange d'ions (1ml) + analyse + rendements	102 €
PP 08	Purification sur protein A / G (1ml) + analyse + rendements	300 €
PP 09	Couplage sur colonne NHS	120 €
PP 10	Purification NHS (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	96 €
PP 11	Purification gel filtration + analyses sur gel	96 €
PP 12	Etape supplémentaire de purification	60 €
WB 01	Western blot anti-His-tag ou GST-tag	48 €
TEC 01	Test Refolding protéines 96 puits - Tecan	300 €
TEC 02	Tests d'optimisation : Test 5 souches / 2 milieux / 2 températures sur robot Tecan	300 €

▪ **Prestations pour le privé**

Code	Libellé	P.U HT
PK 01	Gène synthétique + clonage + tests d'optimisation coli + production 5 L + purification + analyses	8 500 €
PK 02	Gène synthétique + clonage + obtention baculovirus + production 2L Sf9 + purification + analyses	8 500 €
PK 03	Gène synthétique + clonage + obtention pichia + production 1L + purification + analyses	8 500 €
PK 04	Tests d'optimisation coli + production 5 L + purification + analyses	6 500 €
PK 05	Obtention baculovirus + production 2L Sf9 + purification + analyses	6 500 €
PK 06	Obtention pichia + production 1L + purification + analyses	6 500 €
Pr-01	Culture en fermenteur 1 L (bactéries ou levures)	600 €
Pr-02	Culture de 1L de cellules d'insectes (S2 ou baculovirus)	700 €
Pr-03	Purification (AFF, IEX et GF) + analyses sur gel + estimation des rendements	2200 €
Pr-04	Etape supplémentaire de purification	300 €

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5140 intitulée Archéologie des Sociétés Méditerranéennes : Plateforme de forage APAGEO**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de forage APAGEO de l'UMR5140 intitulée Archéologie des Sociétés Méditerranéennes sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 avril 2013.

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO



*ANNEXE à la DEC131468 DR13*  
*Utilisation de la plate-forme APAGEO de l'UMR 5140 CNRS*

Nouveaux tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013 :

- pour les laboratoires CNRS : tarif d'une journée d'utilisation :

**400,00 euros HT**

- pour les clients hors CNRS (clients publics ou privés) : tarif d'une journée d'utilisation

**880,00 euros HT**

## **DEC130881DR14**

### **Décision relative au tarif des couts d'utilisation des avions de recherche de l'unité SAFIRE UMS2859**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS2859 SAFIRE sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

**COÛTS D'UTILISATION DES AVIONS DE RECHERCHE SAFIRE**

**TARIF 2013 (applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013) en € HT - CD du 28 novembre 2012**

Pour établir le budget d'une campagne aéroportée utilisant les avions de SAFIRE, il doit être pris en compte :

- le nombre de journées de campagne (voir tarif Journée d'Immobilisation ci-après qui comprend les indemnités journalières des personnels Safire, pilotes et mécanicien inclus, sur la base d'un équipage standard. Remarque importante : que ce soit sur la base de Francazal, en France ou à l'étranger, chaque journée de campagne est comptabilisée, même si l'avion ne vole pas chaque jour.)
- le nombre d'heures de vol (voir tarif Heure de Vol ci-après)
- les frais de mise en place, d'infrastructure et de logistique sur le terrain (voir SAFIRE)
- les frais éventuels d'intégration et de certification des instruments (voir SAFIRE)

Tarif Journée d'Immobilisation et Heure de Vol en Euros-HT

<b>Tarif Recherche</b>		F20	ATR	Piper
Journée d'Immobilisation	Base(Francazal)	7 400	7 400	1600
	France	8 000	8 100	2100
	Etranger	8 600	9 000	2600
Heure de vol		2 600	2 000	300

<b>Tarif Partenaires</b>		F20	ATR	Piper
Journée d'Immobilisation	Base(Francazal)	1 000	1 000	200
	France	1 700	1 700	500
	Etranger	2 000	2 000	1000
Heure de vol		1 900	1 200	250

Par défaut, le coût de la participation d'un avion SAFIRE se base sur le « tarif recherche » sauf si le financement direct provient de l'une des Parties supportant SAFIRE (CNRS-INSU, CNES, Météo-France), auquel cas, le tarif « partenaires Safire » s'applique.

**Merci de contacter SAFIRE avant toute demande budgétaire pour obtenir confirmation du montant global à prévoir pour le financement de la campagne avions.**

Dans tout rapport ou bilan d'une campagne de mesure, quelle qu'elle soit, faisant intervenir un des avions de SAFIRE, le coût annoncé dans le rapport devra être le « tarif recherche ». Ceci afin de valoriser la contribution des Parties supportant SAFIRE.

**Clause de révision des prix** : si les coûts constitutifs du tarif de l'heure de vol (carburant, taxes, parité euro/dollar, ...) font l'objet d'une variation significative, à la hausse ou à la baisse, les tarifs pourront être révisés par le Comité de Direction. Le tarif appliqué est celui en vigueur au moment de la réalisation de la campagne.

La Présidente du Comité de Direction de SAFIRE



Sophie GODIN-BEEKMANN

## **DEC131287DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations d'imagerie de la FR3450 Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (A.I.B)**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n°111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations d'imagerie réalisées par la FR3450 intitulée «Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Cette décision abroge les décisions tarifaires n°121254DR14 du 6 avril 2012 et n°123187DR14 du 13 décembre 2012.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick Mounaud



## PRIX HEURE (HT)

	<b>FR3450</b>	<b>CNRS et autre EPST</b>	<b>PRIVE</b>
<b>FLIM</b>	22,50 €	37,00 €	130,00 €
<b>SPINNING DISK</b>	18,75 €	30,00 €	130,00 €
<b>CONFOCAL SP2</b>	18,75 €	30,00 €	100,00 €
<b>CONFOCAL AOBIS</b>	18,75 €	30,00 €	100,00 €
<b>MICRODISSECTION LASER</b>	15,75 €	30,00 €	100,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv1</b>	8,25 €	14,00 €	20,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv2</b>	8,25 €	14,00 €	20,00 €
<b>MACROSCOPE ZEISS</b>	4,00 €	5,00 €	20,00 €
<b>CRYOSTAT</b>	3,75 €	7,00 €	35,00 €
<b>ULTRACUT</b>	3,75 €	7,00 €	30,00 €
<b>VIBRATOME</b>	1,50 €	3,00 €	10,00 €
<b>HEURE INGENIEUR</b>	- €	- €	50,00 €

DEC131212DR16

**Décision relative aux tarifs d'inscription à la formation « du détecteur à la mesure 2013 » organisée par l'IN2P3 du CNRS**



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°040098DAJ en date du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles Sentise aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 100029DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs d'inscription à la formation intitulée « du détecteur à la mesure 2013 » (Action Nationale de Formation du CNRS organisée par l'IN2P3), qui aura lieu à la Villa Clythia à Fréjus, du dimanche 12 mai 2013 au soir au samedi 18 mai 2013 à midi sont fixés selon le barème détaillé dans le tableau ci-après.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 10 avril 2013

**Article 3 :**

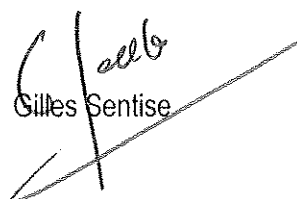
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Tableau des tarifs :

	<b>Participants extérieurs au CNRS en € TTC</b>
Frais d'enseignement	295
Séjour et contribution logistique (transport en sus)	565
<b>TOTAL</b>	<b>860</b>

Fait à Paris, le 4 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

  
Gilles Sentise

DEC131214DR16

**Décision portant création d'une régie de recettes temporaire auprès de l'Institut National de physique nucléaire et de physique des particules du Centre National de la Recherche Scientifique.**

#### **LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

**Vu** le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

**Vu** la décision tarifaire DEC131212DR16 du 4 avril 2013 ;

#### **DECIDE**

##### *Article premier*

Il est institué une régie de recettes auprès de l'Institut National de physique nucléaire et de physique des particules du Centre National de la Recherche Scientifique.

##### *Article 2*

Cette régie est installée au CAES, Villa Clythia, 83600 FREJUS.

##### *Article 3*

Le régisseur de recettes est Mr Bertrand DI CESARE.

##### *Article 4*

La régie fonctionne du 13 mai 2013 au 17 mai 2013.

##### *Article 5*

La régie encaisse les produits relatifs à la participation à la formation IN2P3 Fréjus 2013.

*Article 6*

Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées en numéraire et sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un récépissé.

*Article 7*

La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 5 est fixée au 17 mai 2013.

*Article 8*

Le régisseur est tenu de verser à l'agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange le montant total encaissé lors de cette formation le plus rapidement possible, et au plus tard le 21 mai 2013.

*Article 9*

Le régisseur transmet au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange la totalité des justificatifs des opérations de recettes (attestation de participation signée par les intéressés) le plus rapidement possible, et au plus tard le 21 mai 2013.

*Article 10*

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

*Article 11*

Le délégué régional et l'agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Article 12*

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 04 avril 2013

Vu, l'agent comptable principal

Bernard ADANS

Le Délégué Régional de Paris Michel-Ange

Vu, l'agent comptable secondaire

Luc RAVOUX

Gilles SENTISE

DEC131213INSHS

**Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n° 8533 intitulée « Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8533 intitulée « Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Dans la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR8533 intitulée « Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) » sont modifiées comme suit, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Institut des Sciences Humaines et Sociales

Délégation Paris A

UMR n° 8533 intitulée « Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) »

Directeur : Claude DIDRY, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : Philippe MINARD, professeur

Sections d'évaluation : 33, 37, 40, 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris 8, Université Paris 10

Etablissement partenaire : ENS Cachan

**Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Université d'Evry est ajoutée en tant que co-tutelle de l'UMR8533 intitulée « Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) ».

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131252DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité.

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH), unité mixte de recherche n°8558 CNRS-EHESS.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- **11 membres élus**, répartis comme suit :
  - **7 pour le collège des chercheurs, des enseignants – chercheurs et des personnels non permanents avec 3 sous -collèges** :
    - . Directeurs d'études et de recherche: 3 élus ;
    - . Maîtres de conférences et chargés de recherche: 3 élus ;
    - . Doctorants: 1 élu.
  - **4 pour le collège des personnels administratifs et techniques.**
- **7 membres nommés.**

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine                      le

Pour le Président et par délégation,  
Le délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC130790DR02

## Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Paris B.

### LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n°DEC112192DAJ du 30 septembre 2011, donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B,

### DECIDE :

#### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Paris B.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 13 membres :

- **le délégué régional ;**
- **l'adjoint au délégué régional ;**
- **7 membres élus :**
  - Membres titulaires :***
    - Karima AMARA,
    - Annabelle CARTIER
    - Hervé GUEZENNEC,
    - Anne LEPAGE,
    - Dina LUTZ,
    - Sandrine MENTÉCKI QUINTIN,
    - Marie-Odile PIETRUSIAK.

#### ***Membres suppléants :***

- Sylvie BOULET,
- Rachida CHABANE,
- Anne CLENET-CHIRON,
- Giliane DEVESA,
- OLga HODGES,
- Laurence LAYANI,
- Julien MOTHIE.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

• **4 membres nommés :**

- Louis AVIGDOR,
- Dominique LE FUR,
- Josiane MANABERA,
- Paulo MORA DE FREITAS.

***Membres suppléants des membres nommés :***

- Frédérique MAZE-CORADIN,
- Marie-Noelle POGER,
- Françoise POUGEOL,
- Diane SAINTE.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

**Article 3 : Compétences**

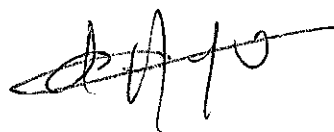
Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale



Christine d'Argouges.

**DEC131087DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri-Poincaré – UMR 7117**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri-Poincaré »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie – Archives Henri-Poincaré » – UMR 7117.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- 8 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

**DEC131020DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) – UPS 76**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service « Institut de l'Information Scientifique et Technique »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Institut de l'Information Scientifique et Technique » – UPS 76.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 25 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC131061INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Catherine BESSADA directrice par intérim de l'unité propre de recherche UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation - CEMHTI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » et nommant M. Dominique MASSIOT directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire exceptionnel du 25 mars 2013 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

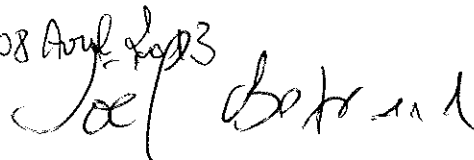
I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique MASSIOT directeur de l'unité propre de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 2 avril 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Catherine BESSADA, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité propre de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08 Avril 2013



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC131072INC

Décision portant nomination de M. Ludovic BRUTINOT aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » CEMHTI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu la décision n° 122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » et nommant M. Dominique MASSIOT directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 131061INC en date du 8 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA directrice par intérim de l'unité sus visée ;

Vu l'avis du Conseil extraordinaire de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

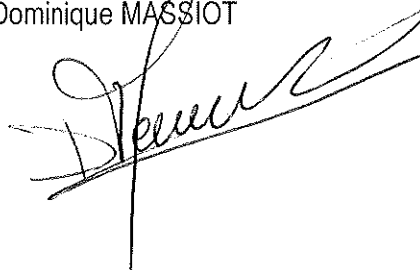
M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche n° 3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » à compter du 8 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 8 avril 2013

Pour le Président et par délégation,  
Dominique MASSIOT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**DEC131502dr08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité FRE3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ

**Vu** la décision n° DEC121497dr08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées les 25 et 26 mars 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité FRE3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires (IPBC) est composé comme suit, est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Frédéric BECQ, Directeur

Membres élus :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| - Mme Claire MALECOT    | <i>suppléant : M. Christian COGNARD</i>       |
| - Mme Valérie CORONAS   | <i>suppléant : M. Thierry BERGES</i>          |
| - Mme Norah DEFAMIE     | <i>suppléant : M. Arnaud MONVOISIN</i>        |
| - Mme Caroline NOREZ    | <i>suppléante : Mme Clarisse VANDEBROUCK</i>  |
| - M. Aurélien CHATELIER | <i>suppléant : M. Stéphane SEBILLE</i>        |
| - M. Denis COURATIN     | <i>suppléante : Mme Carole DESFONTAINES</i>   |
| - Mme Laurence TURI     | <i>suppléante : Mme Annie Claire BALANDRE</i> |
| - Mme Mathilde JOLLIVET | <i>suppléante : Mme Christelle MORILLON</i>   |
| - Mme Amandine CHEPIED  | <i>suppléante : Mme Camille DEJOS</i>         |

Membres nommés :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| - M. Patrick BOIS     | <i>suppléant : M. Jean-François FAIVRE</i> |
| - M. Marc MESNIL      | <i>suppléante : Mme Véronique MAUPOIL</i>  |
| - M. Pierre VOISIN    | <i>suppléant : M. Ian FINDLAY</i>          |
| - M. Bruno CONSTANTIN | <i>suppléante : Mme Lidia ROY</i>          |
| - M. James HABRIOUX   | <i>suppléant : M. Daniel GUYONNET</i>      |
| - M. Bruno DUPUIS     | <i>suppléante : Mme Adriana DELWAIL</i>    |

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE



DEC131215DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7156 intitulée GMGM (Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7156, intitulée *Génétique moléculaire, génomique et microbiologie*, dont le directeur est M. Ivan Tarassov ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7156

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend **20 membres** :

- **Membres de droit :**

Ivan TARASSOV, directeur UMR7156  
Philippe BERTIN, directeur adjoint

- **16 membres élus :**

DE MONTIGNY Jacky  
FRIANT Sylvie  
MASQUIDA Benoît  
BRINGEL François  
ANDRES Jérémy  
ENKLER Ludovic  
TONIN Yann  
FARHAN UL HAQUE Muhammad  
REISSER Cyrielle  
GILLMANN Antoine  
EL SAYED Omniea  
KOECHLER Sandrine  
KRAUTH Sandrine

RINALDI Bruno

- **4 membres nommés :**

Aline KEILBACH  
Christelle GRUFFAZ  
Benoît KAMMERER  
Bruno SENGER

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

DEC131373DR13

**Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR1142 Institut de Génétique Humaine.

**Vu** la décision n°DEC111053DR13 du 21 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UPR1142 Institut de Génétique Humaine,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

La décision n°111053DR13 du 21 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Gilbert est nommé en remplacement de M.Buard et M. Bompard est nommé en remplacement de M. Hutchins, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

**DEC130632DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5234, intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité, dont le directeur est Michael Kann;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5150.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 11 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Christophe Giraud

## **DEC131127SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu l'arrêté du 02 août 2007 modifié fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 09 février 2010 fixant les modalités d'élection au Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 modifiée donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Le siège suivant est à pourvoir, pour le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

1 siège - Collège électoral B2

### **Article 2**

Le Conseil scientifique élira un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

### **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux et des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **21 mai 2013 à 18h00**.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC131493SGCN

*Décision relative à la vacance de sièges au sein des Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

**Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'institut mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique de l'institut de physique  
1 siège – collège électoral B2

Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules  
1 siège – collège électoral B2



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 49 13



## Article 2

Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques d'institut, les membres élus des conseils scientifiques d'institut concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

## Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant. Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **20 juin 2013 à 18h00**.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 26-AVR-2013



Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6082.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6226.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël Gilbert ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6613.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6457.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6251.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6205.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6051.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6523.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6502.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6552.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131130DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno Bujoli ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6230.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 8 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131425DR17

## **Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Arnaud Poitou ;

**Vu** la décision n° DEC122092INSIS du 26 juillet 2012 portant cessation de fonctions de Arnaud Poitou et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, Laurent Stainier et Frédéric Jacquemin, à compter du 01 juillet 2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6183.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermocinétique de Nantes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de Thermocinétique de Nantes, dont la directrice est Cathy Castelain ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6607.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre Cointe ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6241.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc Chaumont ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6093.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Sallé ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6200.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6291 intitulée Institut du Thorax**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6291, intitulée Institut du Thorax, dont le directeur est Hervé Le Marec ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6291.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°1563.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6144.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et des Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Grenèche ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6283.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6211.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6214.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau



**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6258.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire.

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6539.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6538.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC131282DRH

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

**Vu**, la décision du 23 novembre 2012, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est modifié et complétée comme suit :

**Les lignes suivantes sont ajoutées**

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
DAS	Shantanu	Aix-Marseille	UMR7279	12

**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
BARBACARU - PERLES	Téodora Adriana	Aix-Marseille	UMR7339	12

**Institut des sciences biologiques**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
MERHEJ - CHAUVEAU	Vicky	Aix-Marseille	UMR7278	12
MARION	Sabrina	Lille 2	UMR8204	18

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

Alain FUCHS



**DEC130931DRH**

**Décision fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2013.**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le Décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu les arrêtés du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche et de chargés de recherche du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE**

Article 1er : Dans les sections et commissions interdisciplinaires suivantes du Comité national, pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS, organisés au titre de l'année 2013, les intitulés des sections de jury d'admissibilité sont fixés comme suit :

**Section 1 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 -Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos.
- 2 -Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos.

**Section 2 - Théories physiques : méthodes, modèles et applications**

*Concours de chargés de recherche*

- Théories Physiques : méthodes, modèles et applications

**Section 3 - Matière condensée : structures et propriétés électroniques**

*Concours de chargés de recherche*

- A1 -Physique de la Matière Condensée
- A2 -Structure et Propriétés Electroniques
- B1 -Physique de la Matière Condensée
- B2 -Structure et Propriétés Electroniques
- C1 -Physique de la Matière Condensée

- C2 -Structure et Propriétés Electroniques
- D1 -Physique de la Matière Condensée
- D2 -Structure et Propriétés Electroniques
- E1 -Physique de la Matière Condensée
- E2 -Structure et Propriétés Electroniques

*Concours de directeurs de recherche*

- A1 -Physique de la Matière Condensée
- A2 -Structure et Propriétés Electroniques
- B1 -Physique de la Matière Condensée
- B2 -Structure et Propriétés Electroniques
- C1 -Physique de la Matière Condensée
- C2 -Structure et Propriétés Electroniques
- D1 -Physique de la Matière Condensée
- D2 -Structure et Propriétés Electroniques

**Section 4 - Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Molécules, surfaces, agrégats
- 2 - Optique non-linéaire, optique et biologie
- 3 - Atomes, métrologie
- 4 - Plasmas, lasers, ions multichargés

**Section 5 - Matière condensée : organisation et dynamique**

*Concours de directeurs de recherche*

- Organisation et dynamique de la matière condensée
- Dynamique et organisation de la matière condensée

**Section 6 - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Calculs, algorithmes, représentations, exploitations, fondements de l'informatique
- 2 - Algorithmes, représentations, exploitations, calculs, fondements de l'informatique
- 3 - Représentations, exploitations, calculs, algorithmes, fondements de l'informatique
- 4 - Exploitations, calculs, algorithmes, représentations, fondements de l'informatique

*Concours de directeurs de recherche*

- A - Fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations
- B - Algorithmes, fondements de l'informatique, représentations, exploitations, calculs

**Section 7 - Sciences de l'information : traitements systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Sciences de l'information
- 2 - Sciences de l'information

*Concours de directeurs de recherche*

- A - Sciences de l'information

- B -Sciences de l'information

## **Section 8 - Micro-et nanotechnologies, micro-et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie solaire**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique
- 2 -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique
- 3 -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique
- 4 -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique

### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme
- B -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme
- C -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme
- D -Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme

## **Section 9 - Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Ingénierie des matériaux et des structures,mécanique des solides, biomécanique, acoustique
- 2 -Mécanique des solides, ingénierie des matériaux et des structures, biomécanique, acoustique
- 3 -Biomécanique, ingénierie des matériaux et des structures,mécanique des solides, acoustique

### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique
- B - Mécanique des solides, ingénierie des matériaux et des structures, biomécanique, acoustique

## **Section 10 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation**

### *Concours de chargés de recherche*

- Transports, transferts, procédés de transformation, milieux fluides et réactifs
- Procédés de transformation, transferts, milieux fluides et réactifs, transports

## **Section 11 - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions**

### *Concours de chargés de recherche*

- Elaboration, propriétés, fonctions
- Fonctions, propriétés, élaboration

## **Section 12 - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés**

### *Concours de chargés de recherche*

- Mécanismes, Propriétés, Synthèses et Architectures moléculaires
- Propriétés, Synthèses, Mécanismes et Architectures moléculaires

## **Section 13 - Chimie physique, théorique et analytique**

#### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Chimie-Physique
- 2 -Physico-Chimie

#### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Chimie-Physique
- B -Physico-Chimie

### **Section 14 - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés**

#### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés
- B -Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés

### **Section 15 - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés**

#### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Hybrides, Couches Minces Physique des Matériaux
- 2 -Matériaux Fonctionnels
- 3 -Chimie du Solide, Oxydes
- 4 -Métallurgie Surfaces, Thermodynamiques

### **Section 16 - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique**

#### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique
- 2 - Molécules d'intérêt biologique: conception et propriétés

#### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique
- B - Molécules d'intérêt biologique: conception et propriétés

### **Section 17 - Système solaire et univers lointain**

#### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Système solaire et univers lointain
- 2 -Système solaire et univers lointain
- 3 -Système solaire et univers lointain

#### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Système solaire et univers lointain
- B -Système solaire et univers lointain
- C -Système solaire et univers lointain

### **Section 18 - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles**

#### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Structure, histoire, modèles : planètes telluriques et terre

#### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Planètes telluriques et terre : structure, histoire, modèles

### **Section 19 - Système Terre : enveloppes superficielles**

#### *Concours de chargés de recherche*



- Terre Système : enveloppes superficielles
- Enveloppes superficielles : Système Terre

## **Section 20 - Biologie moléculaire et structurale, biochimie**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Structure, reconnaissance, biosynthèse et interaction des biomolécules
- 2 -Biosynthèse, structure, interaction et reconnaissance des biomolécules
- 3 -Interaction, reconnaissance, structure et biosynthèse des biomolécules

### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Structure, reconnaissance, biosynthèse et interaction des biomolécules
- B -Biosynthèse, structure, interaction et reconnaissance des biomolécules
- C -Interaction, reconnaissance, structure et biosynthèse des biomolécules

## **Section 21 - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Régulation de l'expression du génome
- 2 - Organisation fonctionnelle du génome

### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Dynamique du génome
- B - Expression et régulation

## **Section 22 - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction**

### *Concours de chargés de recherche*

- Evolution, Reproduction Dynamique, Biologie Cellulaire, Développement
- Biologie Cellulaire, Développement, Evolution, Reproduction Dynamique
- Reproduction Dynamique, Biologie Cellulaire, Développement Evolution
- Cellulaire développement, Evolution, Reproduction Dynamique, Biologie
- Dynamique, Biologie Cellulaire, Développement Evolution, Reproduction
- Développement, Evolution, Reproduction Dynamique, Biologie Cellulaire

### *Concours de directeurs de recherche*

- Développement Evolution, Reproduction Cellulaire
- Reproduction Cellulaire, Développement Evolution
- Cellulaire, Développement Evolution, Reproduction
- Evolution, Reproduction Cellulaire, Développement

## **Section 24 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 2 -Vieillessement, Physiologie, tumorigenèse
- 3 -Tumorigenèse, Physiologie, Vieillessement

### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Physiologie, Vieillessement, tumorigenèse
- B -Vieillessement, Physiologie, tumorigenèse
- C -Tumorigenèse, Physiologie, Vieillessement

## **Section 25 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire, neurophysiologie
- 2 - Neurobiologie, neurophysiologie moléculaire et cellulaire
- 3 - Neurobiologie, neurophysiologie cellulaire et moléculaire

*Concours de directeurs de recherche*

- A - Neurobiologie cellulaire et moléculaire, neurophysiologie
- B - Neurobiologie, neurophysiologie moléculaire et cellulaire
- C - Neurobiologie, neurophysiologie cellulaire et moléculaire

**Section 26 - Cerveau, cognition et comportement**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 -Cerveau et comportement
- 2 -Perception et cerveau
- 3 -Neurosciences cognitives et psychologie

*Concours de directeurs de recherche*

- A -Ethologie, psychologie, neurosciences cognitives
- B -Neurosciences cognitives, psychologie et langage
- C -Neurosciences cognitives, perception et action

**Section 27 - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Infection et inflammation
- 2 - Immunité, cancer et infection
- 3 - Immunité et inflammation
- 4 - Infection et immunité

*Concours de directeurs de recherche*

- A -Processus infectieux et inflammatoires
- B -Relation hôte pathogène et immunité

**Section 28 - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie**

*Concours de directeurs de recherche*

- Pharmacologie, Biotechnologie, Imagerie et Intervention Thérapeutique
- Ingénierie et Imagerie pour la santé, Applications diagnostiques, Thérapeutiques et Pharmacologies, Vectorisation

**Section 33 - Mondes modernes et contemporains**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Mondes modernes et contemporains
- 2 - Mondes modernes ou contemporains
- 3 - Mondes modernes et/ou contemporains
- 4 - Mondes modernes, contemporains
- 5 - Histoire moderne et contemporaine
- 6 - Histoire moderne ou contemporaine
- 7 - Histoire moderne et/ou contemporaine
- 8 - Histoire des mondes modernes ou contemporains
- 9 - Histoire des mondes modernes et/ou contemporains
- 10- Histoire des mondes modernes et contemporains

## **Section 34 - Sciences du langage**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Sciences du langage
- 2 - Sciences du langage

### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Sciences du langage
- B - Sciences du langage

## **Section 35 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- 2 -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- 3 -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- 4 -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.

### *Concours de directeurs de recherche*

- A -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- B -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- C -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.
- D -Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art.

## **Section 36 - Sociologie et sciences du droit**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Sociologie-Normes-Règles
- 2 - Règles-Normes-Sociologie
- 3 - Normes-Règles-Sociologie
- 4 - Sociologie-Règles-Normes

## **Section 38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines
- 2 - Etude comparative des sociétés contemporaines et anthropologie
- 3 - Sociétés comtemporaine, anthropologie

### *Concours de directeurs de recherche*

- A - Anthropologie

## **Section 40 - Politique - pouvoir - organisation**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Section 40
- 2 -Section 40
- 3 -Section 40
- 4 -Section 40

## **Section 41 - Mathématiques et interactions des mathématiques**

### *Concours de chargés de recherche*

- 1 -Mathématiques

- 2 -Mathématiques
- 3 -Mathématiques
- 4 -Mathématiques

**Commission interdisciplinaire 51 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- 2 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- 3 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- 4 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques

*Concours de directeurs de recherche*

- A - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- B - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- C - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- D - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- E - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques
- F - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques

**Commission interdisciplinaire 52 - Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 -Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel
- 2 -Du fondamental à l'opérationnel: Environnements de sociétés

*Concours de directeurs de recherche*

- A -Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel
- B -Du fondamental à l'opérationnel : Environnements sociétés

**Commission interdisciplinaire 54 - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant**

*Concours de chargés de recherche*

- 1 - Méthodes expérimentales, concept et instrumentation
- 2 - Concept, instrumentation et méthodes expérimentales

*Concours de directeurs de recherche*

- A - Méthodes expérimentales, concept et instrumentation
- B - Concept, instrumentation et méthodes expérimentales

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 mars 2013

Alain FUCHS